

Lévesque: le projet no1 est une étape "humiliante mais nécessaire"

QUÉBEC (par Bernard Descôteaux) — Le projet de souveraineté du Québec est non seulement plus fondamental que celui de la protection linguistique, mais encore est-il celui qui pourra solutionner véritablement le problème linguistique.

C'est l'opinion qu'a exprimée le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, dans une courte intervention en conférence de presse hier matin alors qu'il était interrogé sur ce qu'il est convenu d'appeler des "tiraillements" à propos du projet de loi no 1.

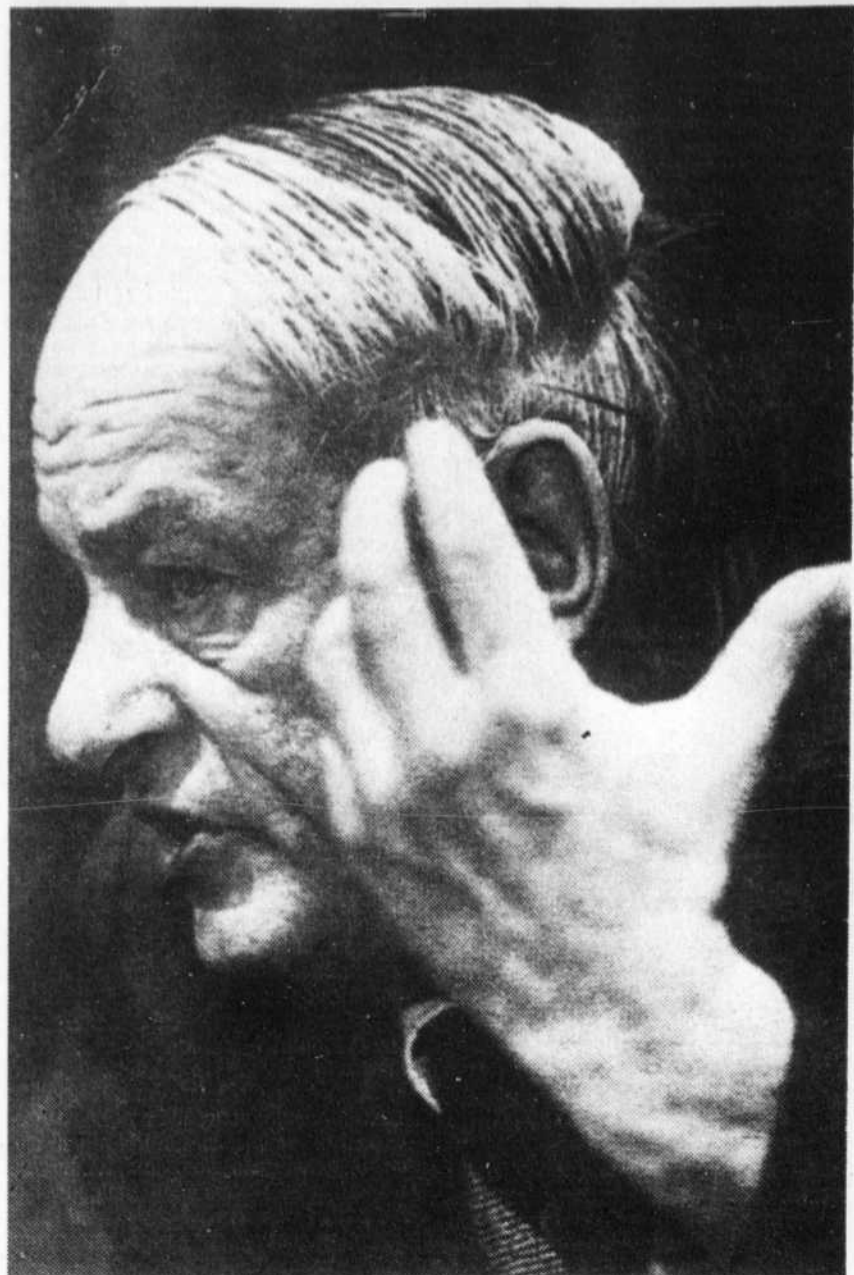
Tenant de restituer d'abord dans une perspective plus globale ce projet de loi, le premier ministre a déclaré que "le jour où les Québécois décideront de s'appartenir comme peuple, les neuf dixièmes des raisons pour lesquelles on est obligé de légiférer disparaîtront".

"Le projet qui m'intéresse fondamentalement, c'est que le Québec sorte de cette espèce de sous-développement aussi bien psychologique qu'économique", a-t-il poursuivi. Selon lui, "à ce moment-là, la normalité reviendra vite".

Les doutes qu'il laisse ainsi planer sur sa conviction profonde de la nécessité de légiférer à ce moment-ci sur la langue apparaissent encore plus probants lorsqu'il ajoute: "J'ai déjà dit à certains membres du parti qui sont trop intensément préoccupés du moindre détail de la protection linguistique que c'était comme s'ils étaient résignés à rester provinciaux à jamais". Si tel est le cas, aussi bien ériger un mur de papier et de règlements autour du Québec pour assurer cette protection linguistique, souligne M. Lévesque. Le premier ministre avait tout d'abord

admis qu'il était tiraillé à propos du projet de loi sur la langue. "Je trouve ça fondamentalement humiliant d'avoir à légiférer sur la langue", avait-il dit tout en précisant que la nécessité d'avoir ainsi à légiférer est en soi une preuve de la gravité de la situation.

Par la suite, M. Lévesque devait conclure en disant que "le projet qui me paraît valable c'est que le Québec s'appartienne. A partir de là, j'ai moins de préoccupations que d'autres, mais j'avoue que je suis tiraillé".



René Lévesque s'expliquant devant la presse.

Trudeau: des objectifs louables mais avec des moyens inadéquats

par Lise Bissonnette

OTTAWA — Son humeur ennuyée et peu loquace aidant, le premier ministre canadien, M. Pierre Elliott Trudeau, s'est contenté de réagir au projet de loi sur la langue déposé la veille par le gouvernement du Québec en se disant désolé et déçu de ce qu'il soit si étroitement conforme aux promesses du Livre blanc. Mais il refuse obstinément, pour le moment, d'indiquer s'il entend soumettre le texte à un examen de sa constitutionnalité, ou encore s'il utiliserait son pouvoir de "désaveu" si le projet devenait loi dans sa forme actuelle.

Le gouvernement fera savoir un peu plus tard quelle est sa position précise devant ce projet, a-t-il indiqué hier aux Communes, en invoquant le besoin d'étudier plus à fond les 177 articles législatifs proposés.

Au cours de sa conférence hebdomadaire, un peu plus tard, il a mis fin abruptement à toute question sur sa stratégie de contre-attaque.

Tout au plus s'est-il laissé entraîner à abonder dans le sens d'une réflexion faite récemment par son ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean Chrétien, qui croit qu'une telle loi linguistique pourrait empêcher le gouvernement fédéral de continuer, au Québec, son programme de décentralisation administrative qui transporte dans certaines régions canadiennes des unités de la fonction publique fédérale, pour stimuler l'économie et l'emploi.

Au plan scolaire, indique-t-il, le projet

de loi du Québec devient un obstacle majeur puisqu'il empêche les fonctionnaires anglophones (mais bilingues bien sûr) qui voudraient venir travailler au Québec d'inscrire leurs enfants à une école anglaise.

Quelques instants plus tard, le premier ministre devait cependant s'inquiéter des statistiques qui, plus tôt cette semaine, faisaient le bilan de l'exode des sièges sociaux de diverses entreprises au Québec. "Je regrette d'avoir encore à répéter aux milieux d'affaires que s'ils se livrent à la débânde (stampede), ils trouvent là le meilleur moyen de garantir la victoire sé-

paratiste".

Du texte même du projet de loi numéro un, M. Trudeau n'a fait aucune critique particulière. Il en regrette la conception d'ensemble, et croit toujours qu'il poursuit un objectif louable avec des moyens inadéquats. "La protection du français n'exige pas nécessairement la diminution des droits de la minorité de langue anglaise, dit-il. Une langue et une culture peuvent s'affirmer dans un contexte de concurrence si les règles du jeu sont équitables, et c'est justement ce que notre propre politique linguistique a voulu garantir".

S'il refuse d'évoquer la possibilité d'une utilisation de son pouvoir de désaveu, c'est qu'un tel pouvoir ne peut s'exercer qu'au moment où une loi provinciale a été dûment votée. Il ne veut pas en parler maintenant, indique-t-il, d'autant qu'il garde un espoir — visiblement mince — que le texte de loi puisse être remanié au cours de son cheminement à l'Assemblée nationale du Québec, et notamment sous l'action des individus et des groupes de pression qui ne manqueront pas de défiler lors de son étude en commission parlementaire.

Voir page 6: Pierre Trudeau

Le sommet de La Malbaie ne peut pas être un échec

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Le sommet économique qui réunira à La Malbaie les principaux représentants des quatre grands agents économiques du Québec ne peut être un échec: le gouvernement a la certitude que cette rencontre donnera à tous au moins une meilleure perception de la réalité québécoise et saura peut-être dans une hypothèse optimiste servir d'amorce à un consensus entre ces grands agents économiques.

C'est ce qu'a affirmé le premier ministre, M. René Lévesque, alors qu'il rendait publiques hier les grandes orienta-

tion qui seront données à cette rencontre qui aura lieu les 24, 25 et 26 mai au Manoir Richelieu à La Malbaie.

Environ 120 personnes participeront à cette rencontre: 45 représenteront le monde patronal et autant le monde syndical, 10 le secteur de la coopération, 9 le gouvernement, 3 l'opposition, 3 les sociétés d'Etat, 4 les municipalités et 2 les commissions scolaires. Une trentaine d'observateurs seront aussi invités.

Deux thèmes principaux ont été arrêtés par le gouvernement dans la préparation du sommet, soit les relations de travail et les questions économiques, deux thèmes qui devraient permettre d'aborder

nombre d'autres questions.

M. Lévesque qui était accompagné hier des ministres d'Etat au Développement social et au Développement économique, MM. Pierre Marois et Bernard Landry, a dit avoir déjà un certain nombre de certitudes à propos du sommet.

Ainsi croit-il qu'il s'agit de la première occasion qui est donnée aux grands agents économiques, l'Etat, le patronat, le monde syndical et le secteur de la coopération, d'engager des conversations multilatérales puisque ces conversations ont toujours été bilatérales entre l'Etat et ses trois autres partenaires. Il croit aussi que l'échange d'informations auquel donnera

lieu la rencontre permettra une prise de conscience de la situation du Québec, des contraintes et des possibilités quant à son avenir.

Il croit aussi que les parties en présence pourront dans une certaine mesure en arriver à un certain consensus, consensus dont il ne veut pas cependant exagérer l'ampleur. Si les parties ont souvent des intérêts divergents et même irréductibles, certains voulant changer la société d'autres maintenir le statu quo, il croit que certains intérêts sont convergents. Ainsi dans le contexte économique actuel où il y a une relation entre la productivité des entreprises et le maintien des

emplois, un consensus pourrait intervenir.

Les participants qui ont été largement consultés par le gouvernement dans la préparation de la rencontre, recevront d'ici une quinzaine de jours deux documents de base qui fourniront une information de base qui sera la plus neutre possible. Préparés par des professionnels du gouvernement et par des spécialistes indépendants, ils porteront sur la situation économique actuelle et la situation dans les relations de travail.

Le document à caractère économique traitera notamment de la nécessité pour

Voir page 6: Le sommet

Quittant la lutte contre l'inflation

Pépin acceptera une autre "mission"

OTTAWA (par Lise Bissonnette) — Ayant bien mérité de la patrie à la tête de la Commission de lutte à l'inflation (CLI), M. Jean-Luc Pépin vient d'en quitter la présidence non pour se reposer mais pour accepter bientôt une autre importante mission fédérale soit dans le domaine économique soit autour de la question de l'unité canadienne, a annoncé hier le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau.

M. Trudeau a cependant refusé de confirmer la rumeur qui veut propulser M. Pépin à la direction "politique" de ce que l'on nomme à Ottawa le "groupe Tellier", rattaché au Conseil privé et créé à la suite de l'élection québécoise pour préparer la réplique fédérale lors de la campagne du référendum, et même auparavant. Le groupe est actuellement dirigé par un haut fonctionnaire, M. Paul Tellier, et M. Pépin viendrait en quelque sorte y ajouter une image et un leadership politiques, en devenant une sorte de grand "commis voyageur" de l'unité canadienne, prêt à se présenter sur tous les hustings, et en servant de principal conseiller au premier ministre sur le sujet.

Au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, M. Trudeau a cependant nié que la "formule" du nouveau travail de M. Pépin soit déjà aussi précisément définie: mais il assure qu'il lèvera le voile sur tout ceci d'ici une ou deux semaines. Le principal intéressé a déjà laissé entendre ici et là qu'il continuerait à travailler très près de M. Trudeau et il a commencé à prendre des rendez-vous avec des personnages-clés de la colline parlementaire.

M. Trudeau a annoncé immédiatement la nomination de M. Harold Renouf à la succession de M. Pépin à la présidence de

la Commission de lutte à l'inflation. Comptable agréé, originaire d'Halifax, M. Renouf était membre de la Commission de lutte à l'inflation depuis sa création, en octobre 1975.

M. Pépin était président de la Commission depuis ses débuts également et M. Trudeau a tenu à éteindre les espoirs de ceux qui aimeraient voir dans son départ un signe de disparition prochaine des mesures de contrôle de l'inflation. "Au contraire, dit-il, si nous avions voulu mettre rapidement fin au programme anti-inflationniste, nous aurions demandé à M. Pépin de rester à la Commission jusqu'à la fin".

M. Trudeau a vanté "la force et le charme" du président démissionnaire, ainsi que la qualité du travail qu'il a accompli à la Commission. Toujours très élogieux à l'égard de M. Pépin, le premier ministre tient visiblement à garder très près de lui l'ex-ministre de l'Industrie et du Commerce, entré deux ans avant lui au cabinet fédéral, devenu par la suite l'un de ses plus proches compagnons de route, puis défilé de justesse dans son comité de Drummond aux élections générales de 1972.

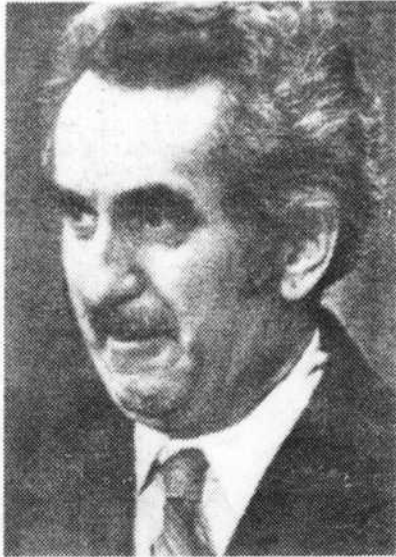
M. Renouf, a indiqué hier le premier ministre, n'aura pas tout à fait la même tâche que M. Pépin puisque celui-ci a dû

mettre en place et consolider l'existence remplie d'adversités de la Commission de lutte à l'inflation.

Il importe moins que le nouveau président soit moins connu que son prédécesseur, dit-il, puisque la Commission est désormais bien établie et entre dans une phase sans doute moins turbulente de son histoire.

"Il est vraisemblable que nous passerons à la période de déconstruire avant l'échéance proposée par la législation anti-inflationniste", a répété hier le premier ministre, fondant notamment son optimisme sur les discussions de vendredi

Voir page 6: Jean-Luc Pépin



Jean-Luc Pépin

Davis battu en Chambre

Élections en juin en Ontario

TORONTO (d'après CP) — L'Ontario aura des élections provinciales en juin prochain, a annoncé hier soir le premier ministre William Davis, dont le Parti progressiste-conservateur a subi en soirée une défaite sur une motion qu'il considérait affaire de "confiance au gouvernement".

Le premier ministre Davis a subi cette défaite en Chambre quand son projet de loi sur le contrôle de l'augmentation des loyers, qu'il proposait d'un maximum de 8%, a été battu par la coalition NPD-Parti libéral, qui l'a emporté par sept voix, 54 contre 47.

Avant que M. Davis annonce la tenue d'élections, dont la date exacte n'était pas connue au moment d'aller sous presse, le chef du Parti libéral, M. Stuart Smith, déclarait qu'il était très fier de l'attitude de son parti dans le cadre de ce débat d'intérêt vital pour les conservateurs. Les libéraux et les néo-démocrates proposaient en amendement, au lieu des 8% du projet de loi gouvernemental, que la hausse des loyers soit fixée à 6%. M. Smith devait par ailleurs dire que M. Davis allait déclencher des élections, car son parti est en fort bonne situation, par les sondages.

Les libéraux voulaient que le taux soit lié au montant du contrôle des salaires que doit fixer le 14 octobre prochain la Commission de lutte contre l'inflation.

LE VIETNAM DEUX ANS APRÈS

3) Une relève difficile

par
PATRICE DE BEER
envoyé spécial du Monde

reau politique, malgré l'entrée de nouveaux responsables chargés du Sud. Mais la composition du comité central, dont les membres sont plus nombreux, a été bouleversée par l'arrivée de nouveaux, représentant plus de la moitié des effectifs. C'est eux qui doivent assurer la relève au

cours des quatre ou cinq prochaines années et avant le cinquième congrès. En attendant, l'équipe au pouvoir, soudée autour de Ho Chi Minh, puis de son continuéur Pham Van Dong, en dépit de divergences idéologiques parfois sérieuses, va continuer de gouverner.

Malgré cette volonté de transformation graduelle, ce souci de "coordonner les vieux et les jeunes", il sera bien difficile de former une équipe aussi homogène que l'actuelle, habituée à résoudre ses divergences sans purges. L'absence de limogages au sommet est d'ailleurs typique du communisme vietnamien. L'expérience acquise en quarante années de lutte révolutionnaire et de guerres manquées à la future direction, à "ceux qui ont appris l'oppression coloniale dans les livres, qui ne savent pas ce qu'était un colon, un mandarin", pour reprendre les termes de M. Nguyen Khac Vien.

Quels sont ces futurs dirigeants? Nul ne le sait encore. C'est à l'ombre de leurs anciens qu'ils travaillent des années durant, avant d'apparaître au grand jour. L'accent est toutefois mis sur les cadres d'origine prolétarienne ou paysanne, ainsi que sur les intellectuels et les techniciens, sans négliger les militaires, qui ont gagné la guerre et ne l'oublient pas. Cette période de transition est vitale pour l'avenir du pays, qui dépend du succès ou de l'échec des orientations politiques et économiques définies par le quatrième congrès. La priorité a été donnée à la reconstruction de l'économie pour parachever la révolution socialiste au Nord et l'amorcer au Sud, "en brûlant l'étape de développement capitaliste", selon les termes du rapport du secrétaire général du parti communiste, M. Le Duan. Il faut en

Voir page 2: Le Vietnam

au sommaire

- Référendum et souveraineté ont occupé l'essentiel de l'audience accordée à M. Morin à l'Élysée — page 3
- Un dangereux carcan: un éditorial de Claude Ryan
- Le crucial rendez-vous de Londres: une analyse de Georges Vigny — page 4
- Les Cercles de fermières

dévoilent des "données inquiétantes" sur la famille

— page 7

La question linguistique et les directions d'entreprises, par Arnaud Sales

— page 9

Soixante-dix-neuf des 91 sièges sociaux "déménagés" n'avaient pas le téléphone

— page 17

Un service d'imprimerie ultra-rapide!
Bas prix & Qualité assurée

Impressions
2120 Drummond 1417 Mackay
842-6405 284-0482



chez VITO
RISTORANTE
Mecca gastronomica
Centre Gastronomique
735-3623
5412 Côte des Neiges
Montréal

LE VIETNAM DEUX ANS APRÈS

Suite de la première page

suite renforcer à la fois la "maîtrise collective socialiste" du peuple et l'État socialiste, protégeant les droits et devoirs des deux par un "renforcement de la légalité socialiste". L'abstraction de ces lignes directrices recouvre, pour les Vietnamiens, des réalités concrètes. La difficulté vient en effet moins aux principes qu'aux directives qu'au contenu que les "cadres" leur donnent et de l'application qui en est faite.

M. Le Duan n'est pas tendre quand il s'en prend aux insuffisances des responsables. "Il faut, écrivait-il dans son rapport, exalter l'esprit de dévouement dans le service du peuple, chez les cadres et employés de l'État, combattre la paresse, le vol de biens publics, la corruption, le gaspillage, l'attitude irresponsable, l'arrogance, les abus de pouvoir, les formalités et la paperasserie tracassières pour la population, prendre des mesures efficaces pour empêcher certains cadres et employés de l'État de devenir une caste de gens privilégiés."

Le parti accorde une attention particulière à la formation et au recyclage des cadres qui doivent suivre, tout au long de leur carrière et parfois pendant plusieurs mois des cours de "rééducation".

Dans le nouveau premier arrondissement de Saigon (formé par la fusion des anciens premier et deuxième arrondissements), il restait quinze membres du parti communiste en activité le 30 avril 1975: cent cinquante militants avaient été tués, trois cents emprisonnés. Aujourd'hui, le parti y compte mille cent membres, nouveaux venus pour la plupart et manquant d'expérience. D'où les nombreux problèmes de gestion, d'administration et de relations avec la population.

"Il est difficile à nos cadres de savoir

travailler avec les gens, nous disait une personnalité. (...) Il y a des jeunes, dynamiques, ardents, qui s'imaginent qu'ils pourraient mener les choses plus rondement avec certaines pratiques, il faut les excuser, les éduquer."

Ces cadres souvent inamovibles qui bénéficient parfois de relations privilégiées, de leurs propres hôpitaux, ont tendance à se sentir différents, d'autant que la tradition confucéenne est tenace. Il est bien rare qu'un cadre incompetent retourne à la rizière (le secrétaire du parti pour le cinquième arrondissement, un vieux cadre de trente années, un ancien du bagne de Poulo-Condore, a pu être néanmoins condamné à quinze années de prison pour concussion).

Mais en dépit de nombreuses directives et de sanctions sévères, on ne change pas une mentalité millénaire en quelques décennies. Les principaux dirigeants, comme MM. Le Duan ou Pham Van Dong, cherchent à combattre ces pratiques en développant l'initiative et la critique au sein de la population. La chose n'est guère aisée non plus. Une bureaucratie puissante bloque ou déforme souvent ces initiatives. Témoin ce responsable d'un camp de rééducation à qui nous demandions comment avait été appliquée la directive du premier ministre sur la libération des médecins:

— "En avez-vous libéré?"
— Oui, un certain nombre.
— Combien y en avait-il avant?
— Un certain nombre.
— Combien en reste-t-il actuellement en rééducation?
— Un certain nombre."

Dans l'appareil du parti, de l'administration, dans la police, omniprésente, voire dans certains secteurs de l'armée, les "durs" ont encore des positions solides. Leur porte-parole officieux semble être M. Truong Chinh, président de l'As-

semblée nationale, membre du bureau politique et responsable de la catastrophe réforme agraire de 1956. Son intervention au quatrième congrès représente sur de nombreux points l'antithèse du rapport de M. Le Duan. Si ce dernier insiste sur le développement économique et sur les droits du peuple, M. Truong Chinh parle, lui, de "renforcement la dictature du prolétariat", "d'écraser la résistance des ennemis de classe", "L'État, ajoute-t-il, ne peut être qu'un État de classe, l'instrument d'une lutte de classe, l'organisation administrative d'une classe pour dominer une autre", l'application de certaines lois "n'est pas assez rigoureuse".

Le débat entre les deux lignes est donc très vif au sein du parti. La ligne "dure" est minoritaire mais maintient ses positions dans l'appareil, et conserve assez d'influence pour bloquer certaines décisions.

Les "durs" s'appuient aussi sur des habitudes nées de la clandestinité et de la guerre: goût du secret poussé parfois jusqu'au ridicule, réseaux d'amitiés, systèmes d'autorisations et de restrictions de déplacement. Les difficultés de communications sont telles qu'un cadre local peut, s'il est mal contrôlé, se comporter en petit potentat. Une telle mentalité, faite de méfiance, s'est paradoxalement installée au Nord chez certains responsables, alors que la population a fait preuve pendant la guerre d'une fidélité et d'une abnégation sans limites. Qui plus est, il est difficile de se séparer de militants de la première heure, qui ont risqué leur vie aux moments les plus durs, surtout si l'on ne peut leur trouver de remplaçants.

Au Sud, le recrutement en masse, après une formation accélérée, n'a pas donné que de bons résultats. Des milliers de cadres nouvellement promus, parfois des "ralliés de la dernière heure", ont dû être licenciés pour incompetence, maladresse,

corruption ou abus de pouvoir.

Il y a aussi heureusement des fonctionnaires qui font leur travail. Mais la bureaucratie est omniprésente. "Je ne parviens toujours pas à comprendre comment nous avons réussi à gagner la guerre", s'exclamait devant nous un vieux cadre, à la fois désabusé et fier du résultat obtenu. Sur le plan de la doctrine, on peut trouver dans le marxisme-léninisme vietnamisé une souplesse qui n'est pas de mise dans d'autres pays socialistes. Dans le domaine économique, le plan a donné la priorité au développement de l'agriculture et de l'industrie légère (c'est-à-dire à la consommation) sur l'industrie lourde, au mécontentement de la délégation soviétique dirigée par "l'idéologue" Souslov.

Était-ce à eux que s'adressait M. Pham Van Dong dans son rapport quand il déclarait: "Il y a aussi des camarades qui se montrent préoccupés au sujet de notre niveau et de nos capacités: Niveau de possession de la théorie marxiste-léniniste, niveau politique, capacité de gestion, capacité d'organisation?"

Nous avons rencontré à Saigon la veuve d'un militant trotskiste tué par les Français pendant la guerre. "Après la libération, dit-elle, des amis que je n'avais pas vus depuis trente ans sont venus me voir. On m'a donné un certificat attestant des activités révolutionnaires de mon mari. Pour le Têt (le Nouvel An vietnamien) j'ai reçu une carte dans une enveloppe venant du P.C., et des cadeaux. Si mon mari n'avait pas été trotskiste, on m'aurait sans doute donné une pension."

Pour reprendre les termes d'un médecin, "les Vietnamiens sont pragmatiques, peut-être même plus pragmatiques que les Américains." Ce pragmatisme, on le retrouve aussi dans l'utilisation de l'armée en temps de paix. Des généraux "militaires" — par opposition à ceux qui sont plus "politiques" — comme le général Val Tien Dung, membre du bureau politique, qui l'an dernier, se mettait en avant dans son récit de la chute de Saigon, retournent dans l'ombre. Les héros de la guerre ne sont pas nécessairement ceux de la paix.

Aujourd'hui, l'une des deux tâches principales de l'armée populaire est de "participer à l'édification économique du pays", comme nous l'a dit le colonel Tran Minh Bac, rédacteur en chef adjoint du Quan Doi Nhan Dan, quotidien de l'armée.

"Notre armée a des capacités économiques de grande envergure, ajoutait-il. Nous possédons des connaissances techniques et scientifiques, nous avons atteint un bon niveau d'organisation et de discipline. L'armée (armée populaire, forces régionales et d'autodéfense) doit parvenir à l'autosuffisance, au moins partielle, et participer à des grands projets." Le colonel Bac nous en a cité quelques-uns: usines produisant pour les besoins de l'armée, mais qui peuvent aussi répondre à des commandes de l'État, chantiers de routes stratégiques, comme la "route Truong Son" (en fait la modernisation de l'ancienne piste Ho-Chi-Minh, qui traverse le pays du nord au sud, le long de la frontière laotienne et cambodgienne), fermes d'État, comme à Thuan-Hai, province de Phan-Rang, où des militaires cultivent le coton, entreprises de pêche de la marine, comme à Canau, dans le delta du Mékong, chantiers d'exploitation forestière, comme la forêt de Ha-Tuyen, où travaillent des dizaines de milliers de soldats.

Selon le colonel Bac, les unités régionales et d'autodéfense utilisent la majeure partie de leur temps au travail productif. Pour les forces régulières, l'entraînement a toujours le pas sur la production, mais celle-ci représente néanmoins une partie substantielle de l'emploi du temps.

Nous avons visité le chantier d'une future ferme d'État militaire au sud de Saigon, dans la province de Longan. Trois cents soldats, aidés par des "jeunes volontaires" civils locaux cultivent une centaine d'hectares de canne à sucre et commencent à défricher près de 3,000 hectares sur lesquels, selon le Plan, mille cinq cents soldats produiront des ananas en

chronique des ondes

Trudeau intime: 5 mois d'avance sur l'horaire

par Gilles Constantineau

Il y avait plusieurs mois que courait, dans les couloirs de Télé-Métropole, la rumeur selon laquelle la haute direction de la Maison nourrissait l'intention de rehausser le calibre d'ensemble de son programme d'émissions, et à des fins non seulement de cotes à courte échéance, mais aussi de prestige.

Mais chacun sait que le prestige n'a pas un rendement économique absolument sûr, et surtout qu'il ne s'acquiert pas du jour au lendemain, selon les caprices du moment. Nul ne le savait mieux peut-être que chacun des directeurs de TM. C'est pourquoi voici plus d'un an ces derniers avaient adopté, dans cette perspective, le projet d'une émission nouveau genre pour laquelle ils consentaient en principe, comme on dit, à "mettre le paquet". Il s'agissait en quelques mots d'une suite de "portraits intimes" qui se proposaient de faire connaître, en une heure chacun, différentes personnalités, étrangères aussi bien que nationales, dans l'intimité de leur enfance, de leur adolescence et de leur vie familiale actuelle.

Ce genre de production, contrairement à ce qu'il peut en sembler à première vue, exige des efforts considérables et au minimum des dépenses du même ordre. Peu importait. Décision, feu vert, et dès l'été dernier le canal 10 confiait à M. Jean Pélouin les premiers travaux d'exploration relatifs à la première émission. Celle-ci allait être consacrée à M. Pierre Elliott Trudeau.

Il s'écoula plusieurs mois avant que tous les détails de cette première entreprise ne soient réglés. Mais à la

fin de février dernier, par un beau matin surgé, un car complet de télévision de Télé-Métropole (équipe mini-male: 18 artisans) prit la route d'Ot-tawa, s'installa dans les jardins de la Maison du premier ministre, et y passa six jours entiers à prendre cinq heures pleines de ruban magnétoscopique — auxquelles allaient s'ajouter, au moment du montage, environ 10,000 pieds de film.

Tout ça pour une heure d'antenne. Deux semaines plus tard, le montage en était à peu près parachevé. On allait diffuser ce coûteux produit au début de la saison d'automne, en septembre. Mais patatra! Dans l'intervalle, les relations entre M. Trudeau et sa femme, Margaret, s'étaient décolorées de l'aspect fleur bleue qu'on leur prêtait depuis quelques années, et sur lequel le montage de TM s'était lourdement, trop lourdement reposé. Il fallut refaire tout ce beau travail, quitte à produire une heure moins poétique.

Mais ce risque auquel on répondait ainsi n'allait pas seul; il en trébuchait un deuxième, plus dangereux si moins immédiatement apparent. Il semble que sur ce point la direction du 10 ait été d'une discrétion presque absolue; mais il n'en reste pas moins que la diffusion de cette première émission de la série a été hâtée de cinq mois entiers: on la diffusera vendredi prochain, le 6 mai, à 20 h 30. Et dans la confusion actuelle, on ne sait pas encore qui sera la vedette de l'émission suivante.

Il s'en est fallu de peu que Margaret Trudeau n'empêche la clientèle du réseau TVA de connaître son mari dans ce que sa personnalité a pourtant de plus séduisant — dans l'intimité de sa vie de simple citoyen.

mobilisation de toutes les énergies, ce retour des soldats à la production montre l'importance primordiale que revêt pour le Vietnam la reconstruction économique. Sur des bases socialistes, certes, mais avant tout vietnamiennes.

Prochain article: du bricolage à la planification.

à surveiller

Sous cette rubrique LE DEVOIR publiera chaque vendredi une liste des principaux événements d'intérêt public qui se dérouleront au cours de la semaine suivante. Une sorte d'aide-mémoire pour tous les lecteurs qui veulent suivre de près l'actualité, de même que l'évolution des groupes communautaires, culturels, professionnels ou autres.

Le lundi 2 mai

● Le Centre des dirigeants d'entreprise reçoit le ministre d'État au développement culturel, M. Camille Laurin, au Château Champlain. Il sera évidemment question de la nouvelle politique linguistique du gouvernement, notamment dans les domaines de l'administration publique, de l'entreprise, de l'enseignement et des corporations professionnelles.

● Lancement du concours "J'embellis mon milieu" sous la présidence d'honneur de M. Marcel Lévesque, ministre de l'Environnement, au 82 ouest, rue Sherbrooke. À cette occasion, les Cercles des Jeunes naturalistes planteront des fleurs en face de la Maison Ludger Duvernay.

● Premier caucus régional des députés libéraux de l'Assemblée nationale au Motel Dauphin de Drummondville. Cette formation politique a convenu de tenir régulièrement des journées d'études dans les différentes régions du Québec.

● M. Jean Chrétien, ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, traitera du domaine alimentaire face aux politiques fédérales et provinciales à l'invitation de l'Association des détaillants en alimentation du Québec, au Holiday Inn de Longueuil.

● La Centrale de l'enseignement du Québec sera l'hôte de la troisième rencontre internationale des syndicats de l'enseignement, au Château Bonne Entente de Québec, cela jusqu'au 5 mai.

● Le Dr Denis Lazure, ministre des Affaires sociales, sera le conférencier invité au déjeuner de lancement de la Semaine de la santé mentale qui se déroule jusqu'au 7 mai. Lieu de rendez-vous: hôtel Mont-Royal. Le président de la division du Québec de l'Association canadienne de la santé mentale est le juge Robert Cléche.

● Le père Benoit Lacroix, dominicain, donnera une conférence intitulée "L'évangélisation aujourd'hui" au sous-sol de l'église Saint-Christophe de Pont-Viau. Les prêtres, religieux et religieuses engagés en pastorale paroissiale sont particulièrement invités à cette soirée présidée par Mgr Jean-Marie Lafontaine, coordonnateur général de la pastorale du diocèse de Montréal.

● Lancement du magazine d'information Zone Libre par un groupe de journalistes de l'ex-quotidien Le Jour, au Centre Saint-Pierre-Apôtre, 1212 rue Panet.

Le mardi 3 mai

● Colloque de trois jours, soit jusqu'au 5 mai, sur les programmes sportifs, à l'auberge Le Rouet de Val-David. Cet événement est organisé par le Service des sports de l'Université de Montréal.

● Le Service des loisirs et culture de Ville d'Anjou organise une exposition sous le thème "L'imagination en fête" qui se déroulera jusqu'au 8 mai aux Galeries d'Anjou.

● Début à Jonquières des audiences publiques sur la réforme de l'assurance-automobile convoquées par Mme Lise Payette, ministre des Consommateurs, coopératives et institutions financières. Ces audiences auront lieu jusqu'au 3 juin dans huit villes du Québec: Jonquières, 3 mai, Rimouski, 5 mai, Trois-Rivières, 10 mai, Sherbrooke, 12 mai, Hull, 17 mai, Rouyn-Noranda, 19 mai, Montréal, 25, 26 et 27 mai, Québec, 31 mai, 2 et 3 juin.

Le mercredi 4 mai

● L'Association des centres de services sociaux du Québec tiendra son congrès annuel les 4, 5 et 6 mai à l'hôtel Hilton de Dorval. Le conférencier à l'ouverture de ces assises sera M. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales qui développera le thème "Des services sociaux québécois".

● La Jeune Chambre de Montréal tiendra son dîner annuel des Gouverneurs, à l'hôtel Mont-Royal et M. Claude Ryan, directeur du DEVOIR sera le conférencier invité.

● La prévision technologique et l'industrie du Québec, "opportunité et défis", tel est le thème du colloque Augustin-Frigon qui se déroulera à l'École polytechnique les 4 et 5 mai.

● La Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal en collaboration avec le Service des sports et loisirs de Montréal recevra Mme Denyse Ouellet au centre récréatif Saint-Odile, rue Dépatie. Mme Ouellet est agronome, professeur à l'Université Laval et commentatrice en horticulture à la télévision. Elle expliquera comment utiliser les plantes vivaces, indigènes, annuelles dans l'embellissement des jardins.

Le jeudi 5 mai

● Inauguration du Festival de cuisine péruvienne au Ritz Carlton en coopération avec l'hôtel Crillon de Lima, Pérou, CP Air et le Musée des Beaux-arts.

Le vendredi 6 mai

● L'enfant d'aujourd'hui, l'homme de l'an 2000, tel sera le thème du congrès provincial de l'Association d'éducation préscolaire du Québec, au Reine-Elizabeth. Cet événement réunira 1,200 participants jusqu'au 8 mai.

● Premier symposium international sur l'alcool et les ma-

ladies de l'appareil digestif, au Château Frontenac. Cet événement est organisé par l'Association canadienne de gastro-entérologie et de l'enseignement médical continu de l'Université Laval et se poursuit aussi le lendemain, soit le 7 mai. M. Francis Fox, solliciteur général du Canada, sera le conférencier d'honneur et il parlera de l'alcoolisme et de la criminalité.

● Le Centre bioéthique de l'Institut de recherches cliniques de Montréal organise un symposium sur un sujet fort controversé: la politique des hôpitaux et l'éthique dans les situations médicales extrêmes. Cette journée se déroulera au campus de l'Université Laurentienne de Sudbury, Ontario.

● Unicef Québec, en collaboration avec CKVL tient un encan d'articles de sport dans le cadre du Salon de la femme au Vélo-drome olympique. Gilles Pelletier, porte-parole de l'organisme, sera présent à la soirée qu'animera Jacques Salva, et il y aura également des sportifs bien connus des Expos, du club de hockey Canadien, du club de football Les Alouettes.

Le samedi 7 mai

● Bal annuel de l'Union nationale belge, au 452 est, rue Notre-Dame, à Montréal; Tous les amis et sympathisants, belges et canadiens, sont cordialement invités.

● L'Association d'éducation du Québec tiendra un colloque sur la politique québécoise de la langue française, à l'école Marguerite-de-Lajemmerais, 5555 est, rue Sherbrooke. Le ministre-parrain du Livre blanc, le Dr Camille Laurin, y assistera.

● L'Association des anciens du Mont Saint-Louis rendra un hommage particulier au frère Clément, des Frères des écoles chrétiennes, à l'hôtel Méridien. Le religieux s'est dévoué plusieurs années à de nombreuses causes telles que l'éducation, la milice, l'oeuvre des Maronniers.

● La Coopérative des citoyens d'Olier tiendra un Marché aux puces au sous-sol de l'église Saint-Louis-de-France, 362 est, rue Roy.

Le dimanche 8 mai

● Inauguration de la Semaine nationale de la déficience mentale au Théâtre des Variétés.

● Journée mondiale de la Croix-Rouge sous le thème "La paix par les hommes". Quelque 123 sociétés célèbreront cet événement à travers le monde chaque année.

● Début du Marché du vêtement de mai à la Place Bonaventure où seront présentées les tendances de la mode printanière jusqu'au 11 mai.

● La Société nationale des Québécois Richelieu-Yamaska tiendra un colloque à l'Institut de technologie agricole, 3230 rue Sicotte, Saint-Hyacinthe sur La souveraineté totale du Québec. Parmi les conférenciers invités, mentionnons les députés péquistes Pierre-Marc Johnson, Denis Vaugeois et Jacques Beauséjour.

CHICAGO

3 vols sans escale tous les jours.

Les meilleures correspondances vers Denver, Saint Louis, Minneapolis, Kansas City et Phoenix. Le service et l'efficacité priment.

Départs de Montréal: 7h30, 11h15 et 17h25.

"Le temps de signer un contrat et je reviens tout de suite à Montréal."

AIR CANADA

Détenteur d'un permis du Québec



8 on y va?
8 on y va!

Dubois et Ouimet: 14 ans de prison

par Bernard Morrier

C'est au moins 14 ans d'emprisonnement réel que devront purger Jean-Guy Dubois et Jacques Ouimet qui, mercredi, avaient été reconnus coupables de meurtre, à l'issue d'un très long procès présidé par le juge Paul Reeves.

C'est après avoir délibéré durant plus d'une journée et demie que le jury avait reconnu la culpabilité des deux hommes relativement à la mort de Jean-Guy Fournier, dont le corps avait été retrouvé dans le canal Lachine, quelques heures seulement après y avoir été jeté, le 23 octobre 1975.

En fait, c'est la sentence automatique de l'emprisonnement à vie que le magistrat a prononcée contre ces deux individus. Dans un tel cas normale, celui qui est coupable de meurtre ne peut espérer une libération conditionnelle avant 10 ans, quoique le juge puisse exiger qu'il purge jusqu'à 20 ans. Tout ce qu'on sait cependant, c'est que le juge Reeves a décidé de fixer l'emprisonnement de Dubois et Ouimet à 14 ans, compte tenu que le jury n'avait fait aucune recommandation à la clémence.

Quant aux motifs précis pouvant justifier cette décision, il est impossible de les rapporter puisqu'un agent de la paix, faisant preuve d'un zèle injustifié sinon démentiel, a pris sur lui d'interdire l'accès à la salle d'audience aux chroniqueurs judiciaires, sous prétexte que tous les sièges étaient occupés et que personne ne pouvait rester debout.

Quoi qu'il en soit, Dubois et Ouimet en étaient à leur deuxième procès en rapport avec cette affaire, le premier ayant avorté par suite d'un désaccord du jury.

A ce moment, le juré Jean-Pierre Renaud, qui s'était d'abord déclaré solidaire d'un premier verdict de culpabilité contre les deux hommes, s'était cependant révisé à l'appel nominal.

Une courte enquête aussitôt ouverte avait permis de découvrir que Renaud, moyennant une somme d'argent, s'était laissé influencer par son beau-frère, Serge Genest, et un certain Claude, pour modifier son verdict.

L'affaire s'était soldée par deux ans de prison pour Renaud, tandis que Genest avait échappé de six ans de prison. Quant au mystérieux Claude, il ne fut jamais identifié plus avant.

Outremont: majorité en faveur du référendum sur le règlement 1103

par Clément Trudel

526 signatures de propriétaires d'Outremont, apposées en deux jours dans la salle du conseil de cette ville de banlieue, risquent de mettre en branle une procédure de référendum autour du règlement 1103.

Le greffier, M. Pierre Faivre doit faire rapport au conseil le 4 mai sur le vœu exprimé par ces propriétaires, les 26 et 27 avril, et la décision politique appartiendra alors aux conseillers qui pourraient acquiescer à un référendum ou tout simplement retirer le règlement, dûment approuvé le 6 avril sur proposition des conseillers Lessard et Desmarais. Il fallait un minimum de 368 signatures pour mettre en ballottage ce règlement.

Que dit le règlement 1103? Que le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas \$946,000 pour "amélioration de quartiers" et que des sommes déjà empruntées en vertu de règlements adoptés en décembre 1973 et dont il existe un résidu de \$720,148, pourront servir à un programme en cours pour l'amélioration de quartier. En fait il s'agit de la phase ultime d'un projet en marche depuis deux ans et demi déjà dans le quadrilatère formé par les rues Hutchison, à l'est, Wiseman, à l'ouest, Bernard, au sud et Van Horne, au nord (il faut inclure éga-

lement dans cette aire les parties de ruelles longeant Van Horne et Bernard entre les deux mêmes rues limites).

Le préposé à la rénovation urbaine pour la ville d'Outremont, M. Georges-Henri Gingras, a déclaré pour sa part qu'Outremont a déjà réalisé passablement de travaux de rénovation urbaine. L'enjeu du règlement 1103 doit être situé dans sa vraie perspective, dit-il. Il y avait deux volets à la rénovation urbaine en cours dans ce quadrilatère, Outremont et Québec, jusqu'en septembre 1976, payaient chacun 12,5% du coût des travaux de rénovation des bâtiments résidentiels et, depuis la fin de septembre, l'entrée en scène de la SCHL pour ce qui a changé d'appellation (on parle maintenant d'amélioration de quartier) fait grimper les possibilités de subvention à 75%.

Dans un premier temps, Outremont a déjà aménagé quatre mini-parcs pour enfants d'âge pré-scolaire; ces minuscules terrains de jeux, de 4,000 pieds carrés environ chacun, se trouvent sur les rues Du-rocher, Querbes, De l'Épée et Cham-pagne.

Il y avait pour les propriétaires l'appât de subventions pour améliorer le quartier. Dans son rapport au conseil de ville d'Outremont, fin mars, M. Gingras précisait qu'il y avait alors 276 ba-

timents restaurés ou en voie de l'être, pour un total de travaux en cours de \$3,757,916. Il faut se rappeler qu'à la fin de septembre 1976, les travaux de restauration en cours étaient de \$1,4 million de sorte que l'on peut conclure que l'adhésion de la SCHL au programme d'amélioration de quartier "a pu aiguillonner certains citoyens, durant ce semestre, à se joindre aux propriétaires désireux de rénover les résidences d'un quartier où le tissu urbain a pu vieillir plus rapidement que dans d'autres parties d'Outremont.

Le référendum aura peut-être lieu. Le rôle de la ville se limitera alors à faciliter le vote aux citoyens-propriétaires.

Le dernier référendum survenu à Outremont se déroula en octobre 1972. Les deux jours prévus pour permettre au plus grand nombre de citoyens possible de se prononcer sur un règlement de zonage n'avaient fait bouger que 69 votants! Résultat? 36 votes avaient suffi à rejeter des garderies de jour dans la zone C-3. Le vote avait révélé que 29 propriétaires étaient en faveur, 36 contre, quatre bulletins furent rejetés.

Au tout début de la période de consultation offerte aux citoyens, le 26 avril, le greffier Pierre Faivre se tenait à la disposition de quiconque était intéressé à scri-

ter les tenants et aboutissants du règlement 1103. Quelques-uns des signataires avouaient vouloir rappeler au conseil de ville qu'ils manquaient d'information sur plusieurs projets de la ville: on citait pour exemple l'installation de nouveaux réverbères, qui n'aurait pas suffisamment fait l'objet de communiqués avant l'approbation par le conseil. M. Faivre se disait neutre en la matière, expliquant la mécanique qui pouvait conduire au référendum. 526 Outremontais ont opté pour l'appui à cette demande de référendum.



M. Fernand Côté

Police de la CUM Décès de l'assistant directeur

L'assistant-directeur de la police de la Communauté urbaine de Montréal, M. Fernand Côté, 56 ans, est décédé hier après une brève hospitalisation. M. Côté était entré au service de la police le 15 mars 1946. Il devait prendre sa retraite, après plus de 30 ans de service le mois prochain. Né à L'Annonciation, il avait fait la seconde guerre mondiale dans l'armée canadienne avant de se joindre à la police de Montréal. Pendant plusieurs années, il avait la responsabilité de la formation des recrues. À son poste d'assistant directeur, M. Côté avait la responsabilité du personnel et des relations de travail, des communications, des transports et des relations publiques. Il laisse dans le deuil son épouse, Martine Beaudoin, et trois enfants, André, Richard et Francine.

SUCO

des projets concrets
de coopération

FÉLICITATIONS
Hommage rendu à un
philanthrope canadien



M. Charles Cadieux

Madame Golda Meir, leader bien-aimé et l'un des créateurs du programme des Obligations de l'État d'Israël vient d'envoyer un message de félicitations à M. Charles Cadieux, homme d'affaires et philanthrope bien connu dans le monde entier pour son dévouement inlassable à l'égard d'Israël.

Monsieur Cadieux est, en effet, le premier Canadien humaniste non juif qui a été accueilli en 1972 comme invité d'honneur d'un dîner des Obligations de l'État d'Israël aussi bien à Toronto qu'à Montréal. M. Cadieux est également récipiendaire de la "médaille de la liberté" Par la suite, deux autres Canadiens de renom ont également été honorés par l'organisation des Obligations de l'État d'Israël: Ce sont M. J. Louis Lévesque en 1976 et M. Léo Lavioie en 1977.

À l'Élysée

Le référendum a été le sujet de l'audience

par Jean-Claude Picard

PARIS — La question extrêmement préoccupante du référendum et de l'accession éventuelle du Québec à sa souveraineté politique aura finalement occupé l'essentiel de l'audience qu'a accordée hier, à Paris, le président de la République française, M. Valéry Giscard d'Estaing, au ministre québécois des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin.

"Le président m'a posé énormément de questions sur le référendum et les objectifs nationaux que poursuit le gouvernement québécois. Bien que déjà au fait de l'essentiel de notre programme politique, il désirait obtenir un éclaircissement officiel sur un certain nombre de points précis concernant la façon dont nous entendons accéder à notre souveraineté politique", a affirmé hier M. Morin à sa sortie de l'Élysée devant une meute de journalistes canadiens et européens venus scruter jusque dans les moindres détails tous les faits et gestes entourant cette pre-

mière entrée d'un ministre québécois indépendantiste dans l'enceinte du palais présidentiel.

M. Morin s'est refusé à toute précision supplémentaire sur le contenu exact de ce tête-à-tête privé, ajoutant faiblement qu'il avait longuement expliqué à son hôte les objectifs fondamentaux de son gouvernement et la façon dont il entend y parvenir.

Il a cependant clairement laissé entendre que M. Giscard d'Estaing, qui entend dans environ une dizaine de jours une tout autre interprétation de la victoire électorale du Parti québécois alors qu'il recevra le premier ministre Pierre Elliott Trudeau, s'était montré fort préoccupé de l'évolution de la situation politique canadienne et que c'est pour cette raison qu'il a tenu à obtenir des renseignements de première main sur diverses étapes qu'entend franchir le gouvernement québécois au cours des prochaines années.

Pour le reste, MM. Giscard d'Estaing et Morin ont passé en revue les divers champs de coopération existant entre la France et le Québec et auraient convenu, selon ce dernier, d'augmenter davantage, au cours des deux prochaines années, les échanges de tous ordres entre les deux communautés francophones.

Conformément à ce qu'on avait laissé entendre à Québec la semaine dernière, cette rencontre, qui a duré exceptionnellement tout près d'une heure — au point même que plusieurs collègues de la presse diplomatique se sont montrés fort étonnés devant le longeur de l'entretien — n'a cependant donné lieu à la signature d'aucun accord officiel ou d'aucune entente de principe entre les deux gouvernements.

M. Morin en serait toutefois ressorti avec une invitation officielle du gouvernement français à l'endroit du premier ministre, M. René Lévesque.

Le ministre des Affaires intergouverne-

mentales a refusé hier de le confirmer, voulant sans aucun doute retenir l'annonce de cette invitation jusqu'à la conférence de presse aujourd'hui qui marquera la clôture de sa visite officielle dans la capitale française, mais déjà, on ne cache plus dans son entourage, que M. Lévesque sera fort probablement reçu à Paris à l'automne, quelque part durant le mois de novembre.

Quoi qu'il en soit et en dépit de l'absence de toute signature officielle qui aurait permis de jeter un peu de lustre sur une visite qui aura somme toute été passablement terne, M. Morin n'a pas caché sa satisfaction devant l'accueil que lui a réservé hier le président français.

"J'ai été reçu de façon très amicale et très chaleureuse. Le président a manifesté beaucoup de compréhension à notre égard et je suis persuadé que nous allons poursuivre dans tous les domaines les relations d'amitié et de collaboration qui sont déjà fort bien établies entre la

France et le Québec", a-t-il signalé.

M. Morin a ajouté qu'il avait retrouvé chez son hôte beaucoup de sympathie à l'endroit de l'évolution du Québec mais n'est évidemment pas allé jusqu'à dire que cette sympathie pourrait un jour se transformer en approbation.

Ce qui d'ailleurs, de l'avis de la grande majorité des observateurs de la politique française, ne risque pas d'arriver compte tenu, signalent-ils, que le gouvernement de M. Giscard d'Estaing tient absolument à préserver les bonnes relations qu'il entretient actuellement avec le gouvernement canadien et qu'il attendra au moins de connaître les résultats du référendum avant de poser quelque geste que ce soit.

Pour l'instant cependant, M. Morin refuse carrément de commenter cette question et hier, à sa sortie de l'Élysée, il s'est contenté de quelques remarques de nature fort générale sur les sentiments réels du président français avant de s'enfoncer, en compagnie de sa suite, dans les trois Citroën noires qui les avaient amenés une heure plus tôt aux marches du palais présidentiel.

Pour l'occasion, le ministre québécois était accompagné de son adjoint parlementaire, M. Denis Vaugeois, de son chef de cabinet, Mme Louise Beaudoin, ainsi que de deux fonctionnaires de son ministère.

Conformément aux usages diplomatiques, ces derniers sont toutefois demeurés à l'extérieur de l'Élysée tandis que Mme Beaudoin et M. Vaugeois ont pu, pour leur part, accéder à l'antichambre du cabinet présidentiel.

Fait à signaler, le délégué général du Québec à Paris, M. François Cloutier, n'accompagnait pas M. Morin au moment de cette visite. On a expliqué que cette absence, tout à fait inhabituelle en regard de la portée de l'événement, était due au fait que l'ex-ministre du cabinet Bourassa quittera bientôt son poste et qu'il désire d'ici là se faire le plus discret possible.

Quoi qu'il en soit, il faut souligner que ce dernier, qui ne partage pas du tout les objectifs politiques du gouvernement Lévesque, semble fort gêné de la présence à Paris de M. Morin et a réduit au strict minimum les apparitions publiques à ses côtés depuis le début de la visite officielle.

Signalons en terminant que cette rencontre entre MM. Giscard d'Estaing et Morin clôturait pour ce dernier une première partie de journée fort remplie où il s'était entre autres entretenu avec le ministre de la Justice, M. Alain Peyrefitte et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Taittinger. Les résultats concrets de ces deux entretiens ne seront toutefois connus qu'au cours de la conférence de presse d'aujourd'hui.

Enfin, M. Morin devait recevoir à dîner hier soir une trentaine de personnalités des milieux politique, économique et culturel français. Il s'agissait d'un dîner privé à la Délégation générale du Québec. Y assistait, outre M. Taittinger, le député français Xavier Daniou, maintenant connu au Canada pour l'attachement particulier qu'il porte au Québec et président fondateur de l'Association France-Québec.

Devant la presse anglo-américaine

Morin critique sévèrement le fédéral

PARIS (Jean-Claude Picard) — Le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, a soutenu hier, à Paris, que le régime politique canadien avait été conçu pour tenir les Québécois en état de minorité et les empêcher de façonner eux-mêmes leur avenir collectif.

M. Morin a livré cette sévère critique du régime fédéral alors qu'il s'adressait à une trentaine de journalistes français et européens réunis dans le cadre d'un déjeuner offert par l'Association parisienne de la presse anglo-américaine à l'occasion de son voyage officiel dans la capitale française.

Bien que M. Morin n'ait consacré en fait que quelques lignes de son discours aux disputes qu'entretient son gouvernement avec celui d'Ottawa, la sévérité de

son ton n'a pas manqué d'étonner les quelques journalistes québécois qui l'accompagnaient dans cette tournée.

Jusqu'ici en effet, M. Morin, pourtant reconnu pour son calme et sa pondération, n'avait jamais tenu de propos aussi durs à l'endroit du gouvernement canadien depuis son élection du 15 novembre dernier, et ce tant dans ces discours prononcés au Québec qu'à l'extérieur de la province.

Or, hier, il devait rompre avec cette habitude en qualifiant le régime fédéral de stérilisant et en affirmant que le Québec devait en sortir afin de bâtir un nouvel ordre politique où la dignité québécoise sera à tous les points de vue garantie.

"Dans le cadre actuel canadien, à l'intérieur d'un réseau d'institutions et de cou-

tumes plus que centenaires et clairement dépassés nous constatons chaque jour davantage que notre avenir collectif est de plus en plus façonné par un gouvernement central où nous n'avons été et ne serons toujours que minoritaires", a-t-il déclaré. Il devait ajouter que "tout le régime a été conçu pour nous mettre en état de subordination politique ou si l'on veut, en état de minorité, qu'il dirige profondément le peuple québécois en les obligeant à partager leur adhésion entre deux ordres de gouvernement".

Il convient toutefois de souligner dès à présent que ces propos, même s'ils ont semblé scandaliser le responsable de l'information de l'Ambassade canadienne à Paris, M. Paul Boudreau, qui avait été convié à ce déjeuner, n'ont guère retenu l'attention de ses auditeurs européens qui ont préféré interroger M. Morin sur l'autre partie de son discours traitant plus spécifiquement de l'accession du Québec à sa souveraineté politique et du type de relations internationales qu'entretiendra un Québec souverain.

A cet égard M. Morin n'a rien dit qui puisse apparaître très nouveau aux Québécois sinon que le Canada et les États-Unis constitueraient évidemment les partenaires privilégiés d'un Québec souverain et que ce dernier serait particulièrement soucieux d'établir des liens très étroits avec l'ensemble de la communauté internationale, et en particulier avec les pays francophones et ceux appartenant au Commonwealth.

Pour le reste, M. Morin a souligné que la récente victoire électorale du Parti québécois ne permettait pas à son gouvernement d'enclencher immédiatement le processus d'accession à l'indépendance mais que ces collègues et lui-même compaient bien en obtenir le mandat au moment de la tenue du référendum.

Il s'est même permis de dramatiser quelque peu la question en affirmant que l'élection du PQ "constituait une chance unique que nous avons le devoir de saisir, car, cachons-le, elle ne se reproduira pro-

bablement plus jamais si nous la laissons cette fois-ci passer".

Il a conclu que le référendum se tiendra dans les respect des règles démocratiques et que l'accession du Québec à son indépendance s'accompagnerait d'une ouverture sur le monde guidé par la nécessité de tenir compte de l'interdépendance entre les peuples.

En réponse aux questions des journalistes, M. Morin a de plus précisé qu'il se demandait si son parti ne devrait pas revoir son attitude quant à la participation d'un Québec souverain à des systèmes internationaux de défense tels l'OTAN ou l'OTC?

On sait qu'à cet égard, le programme péquiste prévoit qu'un Québec indépendant ne participerait pas à ces institutions. Hors M. Morin a clairement laissé entendre hier qu'il était pour sa part favorable à ce que le Québec continue, après l'indépendance d'assurer au sein de ces organismes une présence qui lui est actuellement acquise par l'intermédiaire des Forces canadiennes.

M. Morin s'est également réjoui de l'accueil que lui est réservé les Français depuis le début de sa visite officielle, mercredi en soulignant que partout la réception avait été chaleureuse et que la population française semblait maintenant beaucoup plus renseignée qu'avant sur l'état de la situation québécoise.

Il faut souligner en terminant que ce déjeuner, auquel on semblait attacher beaucoup d'importance dans l'entourage de M. Morin, n'aura connu finalement qu'un succès mitigé, plusieurs correspondants de journaux importants, tels ceux du Washington Post et du New York Times, négligeant de s'y rendre.

Quant à ceux qui y ont assisté, tels les correspondants des grandes agences Reuter et Associated Press, ils n'ont pas semblé impressionnés outre mesure par le discours ou la personne du ministre qui, rendu à peine à la moitié de son voyage, commence déjà à ressentir la fatigue due aux effets d'un programme extrêmement lourd.

seignement privé.

A 18 h à l'Auberge des Gouverneurs, à Trois-Rivières, M. Richard Guy, adjoint parlementaire du ministre des Communications, est confier au congrès annuel de l'Association des relationnistes du Québec.

A 20 h au motel Colibri, à Arthabaska, ouverture du congrès de la Fédération des Sociétés d'histoire du Québec.

Clinique de sang de la Croix-Rouge, à Montréal, au Salon de la Femme, de 13 h à 21 h; à la brasserie Molson, de 9 h à 16 h.

aujourd'hui

Au Holiday Inn, à Longueuil, réunion annuelle de la section du Québec de l'Association de placement universitaire et collégial. La journée porte sur "les facteurs de discrimination dans l'emploi".

A 9 h à l'hôtel Reine Elizabeth, ouverture de la 67e assemblée annuelle de la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec. Le congrès qui se poursuit demain, a pour thème: "La paix par les hommes".

A 17 h au Alpine Inn, à Sainte-Marguerite, ouverture du congrès de trois jours de la Fédération des Associations de parents de l'en-

Élections à CECM

Le PQ s'organise

par Rodolphe Morissette

Cinq commissaires sortants de la CECM ont décidé de former le noyau d'une équipe qui se présentera aux élections scolaires du 13 juin avec l'objectif de mettre en oeuvre les thèses du Parti québécois en milieu scolaire.

MM. Gaston Michaud, Pierre Légaré, Mmes Jacqueline Beauchemin, Cécile Poissant et Lise Sarrazin, commissaires pour la plupart depuis 1973 à la CECM, ont annoncé hier leur intention de recruter des personnalités qui se joindraient à eux comme candidats à l'élection du mois de juin. Pour l'heure, ces "autres candidats", a précisé Mme Poissant, ne sont pas recrutés parmi les commissaires actuels de la CECM.

L'équipe des Cinq se propose notamment de faire la promotion de l'école publique; de favoriser une plus grande participation du milieu à la vie de l'école; de voir au développement, chez les étudiants, de la "conscience nationale" et d'établir des structures scolaires plus appropriées.

On reconnaît la plupart des thèses péquistes: des structures scolaires unifiées à Montréal ("Fausse sécurité, que les structures confessionnelles actuelles" — Pierre Légaré); améliorer en particulier l'enseignement du français, de l'histoire et de la géographie nationales ("Facteurs de la conscience nationale nécessaire à la mise en oeuvre du projet collectif", des Québécois, de contrôler leur devenir" — Gaston Michaud); améliorer l'école publique; ("Des écoles plus différenciées selon

les quartiers" — Cécile Poissant).

A la question: le Parti québécois vous aidera-t-il financièrement? Mme Poissant a répondu qu'il était trop tôt pour le dire.

Cette aide financière pourrait effectivement venir des associations de comités du PQ. M. Alex Stefanescu, président de la région Ville-Marie du PQ (l'ouest et le nord de Montréal), l'a confirmé hier au DEVOIR. Mais il semble que le parti n'a pas eu le temps encore de s'organiser pour les élections scolaires, tout occupés que sont les militants à préparer le congrès de mai et à travailler à la campagne du financement du parti.

L'équipe des Cinq représente déjà à peu près toutes les grandes sections de la métropole. Ils se plaignent cependant de la densité de la population qu'ils représentent, laquelle varie entre 25,000 et 30,000 électeurs, et du nombre d'écoles de leurs quartiers électoraux respectifs (de 8 à 22 écoles). Voilà en effet, disent-ils, qui rend difficile la "présence réelle" du commissaire dans son quartier.

Enfin, les Cinq s'accordent à dire que si la CECM représente une sorte de deuxième ministère de l'Éducation, à cause de l'ampleur de ses Services (dont plusieurs sont plus considérables que ceux du MEQ), le travail de ses commissaires et leur refus d'être de purs exécutants des fonctionnaires du MEQ font de l'organisme une entité beaucoup plus démocratique: tous les dossiers, ont-ils noté, sont étudiés par les élus du peuple et ils le sont publiquement.

éditorial

Un dangereux carcan

M. René Lévesque avait laissé entrevoir la semaine dernière qu'avec le projet de loi no 1, le gouvernement s'appropriait à apporter au Livre blanc sur la langue française une bonne douzaine de modifications que le premier ministre qualifiait de "substantielles". Peu de temps après, il était cependant contredit par M. Camille Laurin, qui disait n'avoir eu connaissance que d'amendements plutôt secondaires. Or, on a appris avant-hier que c'est le ministre du Développement culturel et non le chef du gouvernement qui savait ce qu'il disait.

On connaît en effet désormais le texte du projet de loi tant attendu. Non seulement n'apporte-t-il que des adoucissements tout à fait mineurs à certaines dispositions d'ailleurs secondaires du Livre blanc, mais dans l'ensemble, il confirme maintes appréhensions qu'avait fait naître la publication de ce document quant aux intentions du gouvernement.

Voulant servir un objectif très noble auquel la grande majorité des citoyens souscrivent — la primauté de la langue française au Québec —, le gouvernement a conçu pour atteindre son objectif un appareil législatif et administratif extrêmement restrictif et lourd. Si jamais le projet Laurin est adopté dans sa forme actuelle, le gouvernement Lévesque aura réussi à imposer au Québec l'un des carcans les plus étouffants qu'on ait jamais connus en matière linguistique et administrative.

Ce qui choque d'abord dans le projet de loi, c'est la manière raide, dogmatique, jalouse et autoritaire dont on prétend imposer l'usage exclusif du français dans de nombreux domaines où le discernement et le bon jugement des citoyens eussent pu produire de bien meilleurs résultats que la bureaucratie tatillonne que l'on s'approprie à mettre sur pied.

Dans des domaines comme la signalisation routière, la désignation et les communications des ordres professionnels, les conventions collectives et l'arbitrage de conflits du travail, l'embauche, les promotions et les congédiements, les raisons sociales, le fonctionnement d'organismes comme les municipalités et les commissions scolaires, la composition même de la population — surtout dans la région métropolitaine — nécessite de toute évidence des politiques souples et réalistes en matière linguistique. Il y a certes dans certains secteurs un mépris encore trop fréquent des droits de la majorité, et il s'imposait à cet égard que l'on assure le respect plus efficace du français. Mais il n'était aucunement nécessaire pour cela d'interdire formellement dans un grand nombre de domaines la langue parlée par environ un Québécois sur cinq, ou encore d'en abandonner l'usage, dans l'Administration publique, à la discrétion des politiciens et des bureaucrates. Aveuglé par un nationalisme étroit et chauvin, le gouvernement franchit néanmoins allègrement le chemin qui va de l'affirmation des droits de la majorité à la négation pure et simple de ceux de la minorité principale.

Sous notre régime politique, il a toujours en outre existé une distinction fondamentale entre les organismes qui relèvent du secteur

privé et ceux qui relèvent du secteur gouvernemental ou public. De ceux-ci, étant donné leur vocation de service universel auprès des citoyens, on est en droit d'exiger certaines normes dont le Trésor public assure au besoin l'observance en déployant à cette fin les ressources nécessaires. Les premiers, au contraire, doivent jouir à maints égards d'une latitude beaucoup plus grande, vu que leur existence et leur survie sont soumises quotidiennement au dur test de la libre volonté du client. Or, avec le projet de loi no 1, la distinction entre le secteur public et le secteur privé est réduite à presque rien. L'un et l'autre secteurs se voient astreints à des normes extrêmement rigides qui menacent de rendre fort difficile la conduite normale d'une entreprise et risquent de l'exposer continuellement à toutes sortes de tracasseries administratives, voire inquisitoriales.

En matière d'embauche, de promotions, de rétrogradations et de congédiements, par exemple, n'importe quelle entreprise peut exiger en France qu'un candidat à un poste qu'elle veut combler possède une bonne connaissance de l'anglais. Cela se vérifie tous les jours dans les offres d'emploi que publient les quotidiens français. Mais au Québec, où, en raison du contexte géographique et économique, la connaissance de l'anglais est beaucoup plus nécessaire qu'en France, il faudra désormais passer par monsieur le commissaire afin de s'assurer qu'on a le droit d'exiger la connaissance de l'anglais.

En matière de francisation des entreprises, on avait entrepris sous la loi 22 un programme vaste et patient de changement, axé sur la consultation, la persuasion et la libre participation des principaux intéressés. Avec le projet de loi no 1, c'est un véritable régime de tutelle, sinon de tutelle pure et simple, que l'on prétend instaurer. Par le biais des permis, primes, subventions et autres avantages que peut procurer le gouvernement, c'est un véritable chantage que pourront exercer sur les entreprises les bureaucrates gouvernementaux. Sans connaître la plupart du temps ce qu'est réellement la vie d'une entreprise, ceux-ci se verront littéralement, dans bien des cas, décerner un réel pouvoir de vie ou de mort sur des milliers d'entreprises.

On répète milleusement à la minorité anglophone qu'on entend la respecter, voire lui assurer un sort infiniment meilleur que celui auquel ont droit les minorités francophones dans les autres provinces. Mais en pratique, on l'encarcane dans un régime de restrictions qui n'a rien à envier aux codes disciplinaires des meilleurs préfets d'autrefois.

Parfois, le carcan projeté est tout simplement ridicule, et l'on devine tout de suite qu'il sera très difficile de l'appliquer aux situations concrètes. Dans d'autres cas, cependant, il va jusqu'à violer des libertés élémentaires qu'on croyait acquises pour toujours: c'est le cas notamment des dispositions relatives à l'affichage, à la langue des sentences de griefs, à la vente des jouets d'enfants, à la langue des administrations locales desservant des clients largement anglophones, etc. À cet égard, le sommet est atteint lorsque le gouvernement

tente de concilier les dispositions de la Charte des droits de l'homme, joliment plus respectueuses des libertés, avec celles de la charte linguistique. On eût cru que le premier document, plus fondamental et plus universel, prévaudrait sur le second en cas de conflit toujours possible. Mais le gouvernement écarte la difficulté en décrétant que la charte du français aura préséance sur l'autre. Les auteurs du projet de loi se rendent-ils compte qu'avec ce changement, ils détruisent d'un trait de plume tout le travail antérieur du législateur?

Il est arrivé très souvent dans l'histoire que des êtres en mal de mesures répressives fassent montre d'une très grande ingéniosité au chapitre des moyens. M. Laurin et ses collaborateurs ne manquent point à cette tradition. Pour assurer la mise en oeuvre de leur programme, ils ont en effet conçu un appareil de réglementation et de surveillance qui sera vraisemblablement, après la police, l'un des plus perfectionnés que l'on puisse concevoir.

Le maître d'oeuvre de toute la politique était jusqu'à maintenant la Régie de la langue française, que l'on avait pris soin d'entourer d'un conseil d'administration investi de pouvoirs réels, et à qui l'on s'était gardé d'octroyer des pouvoirs trop discrétionnaires, vu qu'elle devait surtout oeuvrer par la persuasion et l'incitation. Or, avec le projet de loi no 1, on ne s'embarrasse plus de ces subtilités. Au coeur de l'édifice, il y aura en effet un Office de la langue française, à qui il incombera en pratique de promouvoir et de surveiller la bonne marche du programme défini dans la loi. Mais cet Office sera l'affaire d'un seul homme, le président, qui ne répondra apparemment à nulle autre autorité qu'à celle du ministre ou du sous-ministre. Quand on sait que l'Office sera chargé de concevoir et d'appliquer toutes sortes de règlements, fort nombreux, susceptibles d'affecter les entreprises dans ce qu'elles ont de plus vital, il répuge de penser qu'il sera appelé à oeuvrer dans un cadre aussi autoritaire. Il répuge encore davantage de constater que le ministre Laurin n'a même pas prévu dans son projet de loi une procédure d'appel des décisions de cet organisme.

Quant à l'organisme qui formait la Régie actuelle, il se verrait muer en une simple annexe consultative du ministre. En pratique, le ministre et ses proches collaborateurs s'amèneraient ainsi un vaste empire bureaucratique à l'aide duquel ils pourront à volonté s'immiscer n'importe quand dans la vie des entreprises, exiger de celles-ci les documents les plus confidentiels et prendre à leur sujet des décisions susceptibles de très graves conséquences mais à l'encontre desquelles aucun recours n'a même été prévu.

Au temps de la Loi 22, on avait à juste titre critiqué les pouvoirs trop étendus de réglementation que se réservait le ministre chargé de l'application de la loi. On n'avait encore rien vu. Avec le projet de loi no 1, on atteint dans ce genre un véritable sommet.

Claude RYAN

Veut-on brimer la liberté d'information au Palais de Justice?

par BERNARD MORRIER

Un des premiers grands principes du droit britannique, sur lequel repose notre système judiciaire, veut que la justice soit rendue publiquement.

Ce principe, également très cher à notre démocratie, a une fois de plus été foulé aux pieds hier par le zèle par trop intempestif d'un agent de la paix, relevant, comme on sait, non pas du ministère de la Justice, mais bien de celui des Travaux publics.

Question d'économie et aussi d'une meilleure utilisation des effectifs, tous les policiers de la Sûreté du Québec, à qui dans le passé était confiée la surveillance des palais de justice et des salles d'audience des tribunaux québécois, ont été remplacés dans les salles par ces agents de la paix, tandis que la garde des immeubles a été confiée à une agence privée.

Or, des chroniqueurs judiciaires affectés dans certains cas depuis plus de 20 ans au Palais de justice de Montréal n'avaient jamais eu le moindre embêtement dans l'exercice légitime et normal de leurs fonctions, du moins jusqu'à l'arrivée des nouveaux gardes-chiourme mis en place par l'ex-ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette.

Depuis pas mal de temps toutefois, il semble que ces derniers décident désormais, du moins par leur comportement, quelle information le public aura droit d'avoir ou de ne pas obtenir.

Le plus récent harcèlement du genre s'est produit encore hier, au moment précis où le juge Paul Reeves allait prononcer sa sentence contre Jean-Guy Dubois et Jacques Ouimet, reconnus coupables de meurtre la veille.

Venus en délégation, après avoir fait leur tournée des autres cours, des journalistes se sont vu interdire l'accès à la salle 5.11 sous prétexte que les sièges étaient tous occupés et que personne ne pouvait rester debout. Pourtant, un journaliste a quand même pu se faufiler grâce à la complicité d'un policier qui se trouvait à l'intérieur; il a pu trouver un siège libre et s'asseoir.

Pendant ce temps, les six sièges de la première rangée, habituellement réservés aux journalistes, étaient occupés par des curieux mais l'agent de la paix a refusé de les évacuer.

Rappelons d'autre part qu'au précédent procès subi par Dubois et Ouimet, des chroniqueurs judiciaires fort connus, puisqu'on les croise tous les jours au Palais, avaient été systématiquement fouillés (mains contre le mur comme d'authentiques criminels), alors que des personnages, loin d'avoir une réputation sans tache, pouvaient entrer et sortir de la salle de cour sans problème, sous l'oeil complaisant de ces mêmes agents de la paix.

De plus, il n'est pas rare que ces gardiens décident, presque toujours sinon tout le temps à l'insu du juge, d'interdire à des journalistes d'entrer dans des salles de cour. Des plaintes à cet effet ont été portées au juge en chef, mais n'ont pas semblé produire de résultat si on juge par l'événement survenu encore hier.

Pire encore. La semaine dernière, le chroniqueur du DEVOIR s'est vu interdire de prendre des notes par un de ces agents, au moment précis où le juge Gerald Ryan présidait le procès d'un individu accusé de tenta-

tive de meurtre.

Voulant argumenter à l'extérieur de la Cour, pour ne pas troubler le déroulement de la procédure, le journaliste s'est tout simplement vu refuser d'entrer à nouveau, sous prétexte qu'il était interdit d'écrire dans une salle d'audience.

Ainsi en avait décidé l'agent. Et lorsque le journaliste lui expliquait que son travail se faisait à partir des notes qu'il recueillait, le brillant agent lui a simplement répondu qu'il devait se servir de sa mémoire... tout naturellement.

Et si les journalistes n'avaient que ces problèmes, ils pourraient toujours s'en tirer. Mais la situation se complique davantage quand on leur refuse l'accès à des dossiers de cour qui sont publics. Souvent, au greffe, on déclare ne pas avoir le dossier, tandis que dans les cours, au moment des ajournements, les secrétaires judiciaires (ex-greffiers) ne permettent pas de les consulter. Peut-on s'étonner après que certains faits ne puissent être fidèlement rapportés?

Par ailleurs, même au niveau de la magistrature, certaines causes se déroulent derrière des portes closes et dans les bureaux des juges et ce, au plus grand mépris du principe que la justice doit être publique. Il est même arrivé dans certains cas que des justiciables ne soient même pas au courant des procédures qu'on engageait contre eux. Déjà, le juge en chef de la Cour supérieure avait demandé à ses collègues de siéger dans une cour à ces occasions mais son appel est demeuré lettre morte.

Que dire en plus de ces injonctions souvent lancées le soir, la nuit et durant le week-end et desquelles les journalistes ne sont pas informés? Que penser également d'une situation aussi étrange que celle d'obtenir une information véridique d'une autre source et de se voir ensuite refuser la confirmation?

Revenons encore, lors du procès Dubois-Ouimet, le juge Reeves avait jugé à propos de convoquer les journalistes pour bien les mettre en garde contre leurs écrits, allant jusqu'à dire que si ces derniers provoquaient un mistrial, ils en défrayeraient le coût. La seule faute commise par un confrère à ce moment aurait été d'écrire que le procès était long. Apparemment, il n'aurait pas dû passer cette remarque.

Un autre problème d'importance devant nos tribunaux est la très mauvaise acoustique. Souvent, le juge, les procureurs et les accusés ne parlent que pour eux-mêmes, si bien qu'il ne faudrait pas s'étonner de lire ou d'entendre des versions fort différentes de celles données en cour. À notre connaissance, ce problème fut résolu qu'une seule fois. C'était lors des audiences de la CECCO qui se déroulaient dans la Grande salle et où on avait eu l'amabilité de mettre des micros pour la plus grande satisfaction du public et des reporters.

Enfin, toutes ces difficultés et bien d'autres sont très loin de favoriser la diffusion de l'information réelle et exacte. Cependant, juges et procureurs n'hésitent pas à fustiger le journaliste dont le compte rendu pourrait contenir la plus minime erreur. Alors là, du haut comme en bas du prétoire, l'occasion est belle pour donner un bon spectacle.

Buff NORMAN

Dorval, le 23 avril 1977

lettres au DEVOIR

Des suggestions de modification au Livre blanc

Dr Camille Laurin,

Je crois sincèrement en la justice et l'intégrité de notre gouvernement provincial. Le 15 novembre naissait une nouvelle solidarité dans l'histoire des Canadiens français désireux d'affirmer leur culture et de contrôler leur destinée.

Le mot clé, Docteur Laurin, est "contrôle". Vous possédez tous les atouts. Même si les implications du Livre blanc ne peuvent être critiquées à la lumière des injustices commises aux francophones dans le passé par la majorité anglaise du Canada, ce livre semble être une vengeance.

Votre plaidoyer en vue d'interdire aux Canadiens anglais des autres provinces de s'inscrire dans les écoles anglaises était faible. Vous avez déclaré au "CBC TV, QUEBEC REPORT" 1. "Qu'il serait difficile de vérifier la langue maternelle de ces parents." 2. "Que l'éducation est de juridiction provinciale." Cette deuxième déclaration n'est pas un argument mais une déclaration de fait. Vous avez dit à la même émission que vous seriez prêt à modifier le Livre blanc suite à des suggestions judicieuses. En réponse à votre première déclaration, je recommanderais respectueusement son élimination. Elle pourrait être

appliquée si nécessaire à une date ultérieure advenant l'indépendance. Elle ne devrait pas s'appliquer aux Canadiens anglais au moment de l'adoption du Livre blanc, mais seulement aux immigrants entrant au Canada après la législation.

Je salue cette idée en tant que citoyen à part entière, considérant ma demande comme un signe de bonne volonté envers la population anglophone, dans la grande majorité à toujours aimé et respecté nos frères de langue française.

La semaine du bénévolat

Est-il possible de voir encore de nos jours des bénévoles? Tout service, toute aide dans l'esprit du commun des mortels entraîne une rémunération. Combien de personnes aussitôt qu'elles viennent de recevoir une aide quelconque sont là, la main prête à plonger dans leur bourse pour en sortir quelque argent? La société est ainsi faite.

La première question qu'on pose à un bénévole, c'est: "Est-ce que cela paie?" Si on dit non, nous passons aussitôt pour un drôle de phénomène. Cela reste impensable de se donner "gratuitement" pour les autres dans notre société dont le moteur est l'argent.

Pourtant le mot bénévole qui vient de benevolus, mot latin (Larousse) signifie littéralement "bon vouloir". Le bénévole se donne de bonne volonté et reste tout à fait libre. Se dévouant pour les autres dans différents services tels que la visite aux malades, la popote roulante et j'en passe, il rend de précieux services à la société où elle-même ne peut pas suffire seulement avec de l'argent. Par exemple, dans les hôpitaux pour malades chroniques, il y a tous les services hospitaliers (soins médicaux, hygiéniques) mais il y manque souvent l'âme. Le bénévole complète l'absence

de visites du patient en l'écouter et en le réconfortant de ses paroles. Le personnel en place ne peut pas s'asseoir longtemps pour écouter un malade à cause de son travail.

Bénévole à mes heures, je viens pour donner mais j'en ressors toujours plus stimulé et plus joyeux. "Qui donne, reçoit", c'est indéniable. Le bénévolat, c'est merveilleux. Félicitations à Mme Louise Desaulniers qui a été choisie Bénévole de l'année.

François YVON

Chambly, le 26 avril 1977

Les provinces anglophones sont donc séparatistes!

M. Ryan,

Je voulais vous exprimer mon indignation face aux interprétations erronées que plusieurs politiciens et éditorialistes donnent au Livre Blanc sur la langue française au Québec.

Plus particulièrement, on se plait à dire que la Charte de la langue française dispose des individus comme si le Québec était déjà séparé et on invoque, à l'appui, le

fait que les Anglo-Canadiens des autres provinces, sauf dans des cas très précis comme un transfert au niveau du travail, ne seraient pas autorisés à envoyer leurs enfants aux écoles anglaises subventionnées par le Québec. Or, une situation analogue existe dans la majorité des autres provinces où, toutefois, la langue principale n'est pas menacée de disparition: un Québécois francophone qui de-

cide d'aller s'installer en Colombie-Britannique n'est pas assuré d'y trouver pour ses enfants une école française subventionnée par l'État.

Si donc la charte est considérée comme séparatiste avant la lettre, c'est qu'alors il y a déjà près d'un siècle que la plupart des autres provinces sont aussi séparatistes.

Hubert WALLOT

Montréal le 22 avril 1977

Un mauvais placement

M. Pierre Marois, ministre d'État député de Laporte.

Lors de notre dernier passage sur l'autoroute des Cantons de l'Est, nous avons constaté les débuts de travaux pour la mise en place d'un système de réflexion sur la partie de l'autoroute comprise entre le pont Champlain et les environs du premier poste de péage.

Nous déplorons le fait que de tels travaux qui requièrent beaucoup d'argent et une dépense superflue d'énergie puissent, en pé-

riode d'austérité, se continuer. Nous souhaiterions que ces travaux, peu appropriés dans les circonstances, cessent le plus tôt possible. Les argents récupérés, et pour l'énergie et pour les travaux non faits, pourraient servir à réaliser les promesses de la dernière campagne électorale dont nous ne voyons aucune trace dans le premier budget du nouveau gouvernement.

Michelle LALIBERTE-PARENT, Yvan-G. PARENT

Longueuil, le 25 avril 1977.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

Le crucial rendez-vous de Londres

par GEORGES VIGNY

Pour ménager les susceptibilités des uns et pour tenir compte des contraintes, on a fait de sorte que les chefs d'État et de gouvernements occidentaux — et le Japonais — se trouvent en même temps à la même place. On peut, bien sûr, entrer dans les distinctions byzantines et préciser qu'en premier lieu se tiendra à Londres, les 7 et 8 mai, le "sommet économique", que le 9 mai se tiendra une réunion à Quatre des Occidentaux, et que les 10 et 11 mai se tiendra le Conseil atlantique. Il reste que du 7 au 11 mai inclusivement se dérouleront dans la capitale britannique les plus grandes manœuvres politiques et diplomatiques de ces dernières années. Cette vaste consultation, qu'on la débite en salami ou qu'on la considère dans son entier, est appelée donc à conditionner la marche ultérieure des relations internationales. On en parle peu, en particulier au Canada, et on a tort! Non seulement ces diverses rencontres serviront à la mise en pratique du "trilatéralisme" et redéfiniront les rapports entre partenaires européens, mais encore elles conditionneront l'avenir de la Conférence sur la coopération économique internationale (CCEI)...

Avant de s'arrêter aux articles spécifiques de l'agenda de ces réunions à l'échelon suprême, il y a lieu de se demander ce que chacun des participants apporte à Londres et ce que chacun attend de cette première consultation avec le nouveau chef de la Maison-Blanche.

Qui dit trilatéral dit figure géométrique à trois côtés et à trois angles, en l'occurrence: les États-Unis, l'Europe occidentale et le Japon. Étant entendu que le Conseil atlantique suivra le sommet économique et étant tout aussi entendu qu'"économique" est

pris dans son sens le plus large, on attend d'abord et avant tout de savoir où se situe le Canada dans ce triangle.

M. Trudeau le sait sans doute, mais Londres servira de banc d'essai pour les commentateurs aussi qui se demandent encore si, principalement depuis le 23 février, la pointe américaine du triangle englobe bien l'ensemble du continent nord-américain. Ce qui, soit dit par parenthèse, suppose une intégration et, pour ceux que le mot irrite ou inquiète, une renonciation aux tentatives de mettre en pratique la Troisième option...

Quant au triangle lui-même, il a ceci de particulier que deux de ses côtés fonctionnent de manière généralement satisfaisante — Amérique-Europe et Amérique-Japon — et c'est sa troisième composante, Japon-Europe, qui laisse à désirer. Il appartiendra donc aux participants, à la lumière sans doute des éléments rapportés précédemment par le vice-président Mondale de son voyage en Europe occidentale et au Japon, de déterminer ce que suppose pour chacun des partenaires cette nouvelle approche américaine mettant l'accent sur la collaboration économique. C'est de cette partie des travaux que découleront les diverses propositions soumises concernant la coopération au développement.

On ignore, pour l'heure, si le Canada va à ce "Rambouillet-III" en totale disponibilité d'esprit et sans idée préconçue — manière élégante de dire "les mains vides" — ou s'il a une ligne précise à défendre aussi bien vis-à-vis de la CCEI que sur les relations Est-Ouest. Ce n'est pas désobligeant de rappeler que notre coprésidence à la CCEI était notre lot de consolation offert par Washington pour notre "absence" de Rambouillet-I, "absence"

voulue par la France où, précisément, M. Trudeau ira chercher en fin de "sommet" la... garniture sur le gâteau. Mais ce lot de consolation, nous y avons donné un contenu et ce contenu a été généralement apprécié. Il est à espérer que là-dessus M. Trudeau se fasse écouter car, sur le reste, aussi bien en fonction du strict trilatéralisme que sur les liens atlantiques, il n'y a pas lieu de s'attendre à une voix canadienne assourdissante...

M. Trudeau part avec l'avantage d'avoir déjà déblayé le terrain au niveau le plus élevé, contrairement aux partenaires occidentaux. Et comme chacun le sait, la bilatéralité étant incluse dans la trilatéralité, comme la partie l'est dans le tout. À ce propos, les partenaires européens, même s'ils sont relativement rassurés par la stratégie mondiale des États-Unis, sont passablement inquiets en ce qui a trait à l'homme-Carter. Les mots "apôtre" ou "mystique", ou "improvisateur", ont été à l'honneur ces temps derniers pour critiquer les diverses prises de position du chef de la Maison-Blanche, principalement dans sa défense publique et directe des droits de l'homme. Il faudra donc à cette première rencontre faire la part des choses ou, plus justement, se faire à l'idée d'un leadership ayant un sens moral aigu. Il ne faudra pas longtemps pour découvrir ce que sens moral va de pair avec une ténacité peu commune et un sens des réalités concrètes... À ce chapitre, M. Carter a bien soigné la mise et a fait précéder sa première grande sortie mondiale par toute une série de déclarations et d'interviews dans les grands journaux européens. Sans doute pour s'expliquer, mais aussi pour rassurer le public d'outre-Atlantique.

Pour le reste, le chef de la Maison-Blanche expliquera son ambitieux programme énergétique et se fera expliquer la position de ses partenaires appelés à en subir — en bien ou en mal — les conséquences de cette politique. Il parlera de non-prolifération nucléaire et, bien sûr, informera de l'état des préparatifs à la reprise, le 11 mai, des SALT à Genève. Il est évident que sous une forme ou sous une autre, on parlera de la conférence de Belgrade et, plus particulièrement, les 10 et 11 mai, des problèmes de l'Alliance atlantique. À cet égard, on a bien souligné que le chef d'État français n'assistera pas à cette reprise des grandes manœuvres occidentales,

mais ça ne l'empêchera pas d'assister le 9 mai, au 10, Downing Street, à la réunion des Quatre consacrée "au problème de Berlin". Cette réunion est traditionnelle et se tient à la veille de chaque conseil atlantique, mais cette fois-ci elle se tiendra au "sommet"...

Au demeurant, si M. Carter a beaucoup à dire, il a aussi beaucoup à entendre. M. Callaghan, bien sûr, à qui ses partenaires du Marché commun prêtent des arrière-pensées d'"atlantisme" de la CEE, ce qui ne serait pas pour surprendre. Mais surtout M. Giscard d'Estaing. Le chef de l'Elysée l'a bien spécifié, au sortir d'un autre "sommet", franco-africain celui-là, tenu à Dakar: "Il va de soi que les problèmes du développement et de la sécurité du continent africain seront évoqués à l'initiative de la France". Le "va de soi" est plutôt exagéré, mais on peut supposer qu'on ne se contentera pas de laisser M. Giscard d'Estaing "évoquer" seul un aspect particulier du véritable chassé-croisé en cours sur le continent africain!

Ces quelques lignes d'"initiation" aux manœuvres de Londres ne sauraient ne pas relever un aspect trop longtemps tu de la question: à l'exception du président Carter, les divers partenaires au "sommet" économique ont des "problèmes". Euphémisme pour dire que chacun est mal pris dans son propre pays, et qu'aussi bien le Japonais que l'Italien, le Français, l'Allemand, le Britannique ou le Canadien ne savent pas très bien de quoi demain sera fait! Rien ne sert de rouler les épaules et de se poser en champion de causes extérieures: le gouvernement italien est assis entre deux chaises, le président français a quelques mois pour redresser une embarcation qui fait eau de toutes parts, le chef du gouvernement japonais a remporté une étroite victoire qui risque demain de lui échapper, le chancelier Schmidt ne l'a pas remportée dans des circonstances plus brillantes et fait face à la contestation interne; M. Callaghan, lui, sait que des consultations anticipées feraient de lui le chef de l'opposition. Quant à M. Trudeau, il est pris dans le défi majeur de l'unité canadienne... Autant dire que nul n'a le choix de jouer sous les nuances. Situation propice à la mise sur rail de l'ambition prêté au président Carter: un plan de coopération dont l'unique équivalent à ce jour aura été le Plan-Marshall!

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910.
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean-François Pierre, Lorraine Trépanier
Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$55 par année; six mois: \$30. À l'étranger: \$60 par année; six mois: \$33. Trois mois: \$21. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile, par porteuse: \$150 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste arienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

Sur un discours de M. Lévesque à des diplomates étrangers

La présence internationale du Québec: problèmes et voies de solution

C'est avec l'ouverture, en 1961, de la délégation générale du Québec à Paris, puis, quelques années plus tard, des premières ententes franco-québécoises dans les domaines de l'éducation et de la culture que débute le "renouveau" de l'intérêt québécois pour la vie internationale: si on excepte quelques années de contacts plus ou moins suivis avec la France au début du XXe siècle, un embryon de liens existait déjà avec la création, en 1940, à New York, d'une légation générale. En fait, les premiers "accords" n'ont pas été conclus avec le gouvernement français lui-même, mais avec certains organismes ou institutions para-gouvernementaux: l'E.N.A. en 1963, l'A.S.T.E.F. (association officielle française chargée d'organiser des stages dans le domaine technique) en 1964. Le second était un accord technique entre organismes gouvernementaux, non sanctionné par le droit international; le gouvernement n'est pas intervenu. Dans le premier cas néanmoins, Ottawa s'était prévalu de ses pouvoirs en matière de politique étrangère et il avait exigé certaines modifications de l'accord! (1)

En 1965, le Québec, par l'intermédiaire de son ministère de l'Éducation et de celui des Affaires culturelles, signait avec la France des ententes de portée plus considérable que les précédentes: ces ententes, toutefois, touchaient des domaines relevant de la compétence provinciale. Le gouvernement libéral, à cette époque, travaillait sur la réforme du système d'enseignement et était intéressé à tirer profit des expériences faites à l'étranger, tout en procédant à des échanges de spécialistes; en outre, le caractère non litigieux de l'objet des ententes (éducation et culture) au niveau constitutionnel le prédisposait à s'engager plus avant. Cette fois, Ottawa ne demanda aucun changement des accords: tout au plus exigea-t-il un droit de regard sur le contenu du texte. Un accord-cadre, signé la même année avec la France, permettait d'ailleurs au gouvernement fédéral de cautionner ceux conclus par le Québec.

Dès lors, il apparaissait clairement que le Québec entendait pleinement exercer sur le plan extérieur les pouvoirs que lui conférerait la constitution: c'est le cas de l'éducation, sur laquelle les provinces ont juridiction exclusive. À cela, le nouveau gouvernement de Daniel Johnson ajouta une nouvelle demande: celle voulant que les provinces (par exclusivement le Québec) soient consultées, chaque fois qu'une décision prise par le gouvernement fédéral dans le domaine international et touchant une matière de compétence provinciale risquait d'affecter leurs intérêts. Quelque temps après, le Québec fut directement invité à une conférence des ministres de l'Éducation des pays francophones à Libreville, au Gabon (1968). Cette réunion marqua le début d'une série de conférences du même genre auxquelles le gouvernement québécois devait participer assidûment. Mais elle fut aussi le signal de l'offensive fédérale contre la position du Québec. Cela se traduisit tout d'abord par la publication, en 1968, de deux livres blancs: *Fédéralisme et Relations internationales* et *Fédéralisme et Conférences internationales sur l'Éducation*.

Le premier reconnaissait aux autorités fédérales une compétence exclusive dans la direction et la conduite des affaires étrangères, que ce soit pour l'envoi et l'accréditation des agents diplomatiques et consulaires, la conclusion des traités et la participation comme membres à part entière à des organisations internationales, même lorsque ces actes se rapportent à des questions tombant sous juridiction (exclusive ou partagée) provinciale. La consultation des provinces, reconnue "importante" par le Livre blanc, demeurerait néanmoins soumise au bon vouloir d'Ottawa.

Le second livre portait du principe de l'unicité de la délégation canadienne lors des conférences internationales portant sur des domaines relevant de la juridiction provinciale, tout en admettant le bien-fondé de la représentation des provinces au sein de cette délégation et même de la direction de la délégation canadienne par l'une ou l'autre des provinces.

Le poids de la contre-attaque fédérale se fit sentir à la deuxième conférence des ministres de l'Éducation des pays francophones, à Kinsasha, où la position du Québec subit un net recul. L'intérêt soudain pris par Ottawa pour l'Afrique francophone en matière d'aide au développement, la restructuration du Bureau de l'Afrique francophone au ministère des Affaires extérieures et les tournées de MM. Trudeau, Martin et Chevrier en Afri-

que font tous partie de cette contre-offensive, sans oublier les visites de chefs d'États africains au Canada (Diori, Bourguiba, Senghor) dont certaines déclarations, alimentées par la propagande fédérale, servaient de caution à la thèse d'Ottawa.

Le point culminant de l'affrontement Québec-Ottawa fut atteint lors de la première conférence de Niamey (1969), qui devait jeter les bases de l'Agence de coopération culturelle et technique. La "querelle des drapeaux et des cartons", l'intervention de Pauline Julien et l'exploitation par une certaine presse française, reprise par la presse canadienne — surtout anglophone, — des dissensions canadiennes ne doivent pas nous faire oublier que les positions respectives des deux parties furent, bien malgré elles, étalées au grand jour. Le désarroi que la querelle publique Ottawa-Québec suscita chez certains délégués étrangers ne nous autorise pas à croire qu'elle fut préméditée de part et d'autre; ni Monsieur Pelletier ni Monsieur Masse, les chefs des deux délégations, n'auraient pu prévoir les événements.

On s'y attendait d'autant moins que, quelque temps auparavant, en février 1969, le gouvernement Bertrand avait publié sur le sujet un document qui faisait des concessions importantes au gouvernement fédéral sur la question des relations internationales et de la représentation québécoise à l'étranger.

Un an plus tard (1970), à Niamey, le gouvernement québécois réussit à se faire garantir le statut de "gouvernement participant" à l'Agence; on espérait que cette notion, nouvelle en droit international, allait permettre de satisfaire les deux parties. La venue au pouvoir du gouvernement libéral de Bourassa devait consolider et élargir les activités internationales du Québec. Si, lors de plusieurs conférences, les délégués québécois s'intégrèrent sagement à l'intérieur de la délégation canadienne, par contre, les Maisons du Québec à l'étranger se multiplièrent. Des délégations québécoises furent envoyées à l'étranger explorer les possibilités d'un Québec à la recherche d'investissements. Avec Bourassa, la coopération avec l'étranger, exclusivement culturelle et politique, s'étendit aux domaines économiques et scientifiques.

Peut-on s'attendre à un tournant avec le gouvernement péquiste? Il semble que oui. Le discours de M. Marcel Léger, à Mar Del Plata, au nom du gouvernement québécois, et la demande de M. Jacques-Yvan Morin, à Bruxelles, de ne être identifié que comme représentant du gouvernement québécois, témoignent de la volonté du gouvernement Lévesque d'accentuer le caractère original des activités internationales du Québec dans tous les domaines où il exerce des pouvoirs qui lui sont reconnus par la Constitution canadienne.

Thèse québécoise et luttes constitutionnelles

De tout ceci, nous pouvons conclure au moins deux choses importantes.

1) Depuis 1960, le gouvernement du Québec a cherché, soit par des ententes bilatérales particulièrement avec les pays francophones, soit par une participation distincte à des conférences ou organisations internationales comme l'A.C.C.T., à assurer la présence québécoise à l'extérieur dans des domaines qui relèvent de sa compétence constitutionnelle, compte tenu de ses intérêts et de ses besoins internes.

Ces intérêts et ces besoins sont — ou peuvent être — différents de ceux du gouvernement fédéral et des autres provinces. Jusqu'à présent, ce fut surtout le cas pour l'éducation et les affaires culturelles, mais à l'avenir, d'autres domaines de compétence provinciale pourront faire l'objet d'accords du Québec avec l'étranger ou appeler une participation québécoise: la conférence de l'O.N.U. sur l'eau, en mars dernier, en est un exemple.

Il s'agit, en fait, du prolongement à l'extérieur des compétences internes du Québec. Le principe implique pour le Québec le droit de s'engager par traité dans des matières relevant de la compétence provinciale (sauf l'éducation, toutes les autres sont sujettes à une juridiction fédérale et provinciale conjointes). Le gouvernement fédéral, on l'a vu, soutient la thèse contraire, i.e., compétence exclusive du fédéral sur toutes les affaires étrangères, y compris dans des domaines de juridiction provinciale, en prenant comme point de départ l'indivisibilité de la souveraineté de l'État fédéral.

2) La question des relations internationales du Québec a contribué à alimenter les conflits constitutionnels au Canada. Certains hommes politiques, et surtout des hauts-fonctionnaires, tant fédéraux que québécois, n'ont pas hésité à s'en servir à des fins démagogiques. L'un des résultats fut d'indisposer, à l'occasion, certains représentants étrangers lors des rencontres internationales; ce fut le cas durant la première conférence de Niamey. Il ne faut pas le nier. Mais prêter au Québec des motifs purement partisans lorsqu'il s'agit de l'organisation de ses activités internationales est d'une légèreté qui ne rend pas compte de la complexité du contenu juridique et politique de la question. Nous sommes d'accord avec l'interprétation donnée par Jacques Brossard, en 1969:

"Le présent conflit (Québec-Ottawa) n'est pas né d'une volonté théorique ni idéologique, mais de nécessités concrètes ressenties par le

gouvernement Lesage, comme ensuite par le gouvernement Johnson. Par ailleurs, il apparaît bientôt que cette évolution pourrait avoir d'importantes conséquences politiques et juridiques et constituer pour le Québec un instrument de poids dans ses négociations avec Ottawa" (2)

On pourrait ajouter que c'était également pour Ottawa l'occasion de faire prévaloir sa propre conception du fédéralisme. Le lien est évident entre les volontés centralisatrices du gouvernement fédéral au plan interne, vers la fin des années 60, et son interprétation restrictive des compétences externes des provinces: jamais Ottawa n'a manqué une occasion d'intervenir politiquement dans le débat, que ce soit directement, par des pressions sur le Québec lors de la signature d'ententes ou au cours des conférences, soit indirectement, par des pressions sur les pays étrangers, notamment par des promesses d'aide financière et économique pour s'assurer la sympathie de certains États. Dès lors, il était inévitable que la question de la participation québécoise à l'étranger politise des discussions consacrées avant tout à des questions d'ordre éducatif, cul-

par
MONIQUE LACHANCE

turel ou technique. Inévitablement, le problème du Québec a rebondi à l'extérieur. Par ailleurs, si le conflit Ottawa-Québec ne doit pas envenimer les rencontres internationales de façon telle qu'il fasse perdre de vue l'objet de ces réunions, nous estimons que les pays étrangers ont quand même le droit d'être renseignés, de la façon la plus adéquate et la plus complète possible, sur toute la réalité canadienne.

Les points de vue juridiques

Au point de vue juridique, la situation n'est pas claire. Le droit international s'en remet au droit interne et à la Constitution de la fédération, lorsqu'il s'agit de juger de la validité des activités extérieures d'un État membre de cette fédération. La Constitution canadienne détermine-t-elle le partage des compétences en matière de relations internationales? L'A.A.N.B. n'est pas explicite sur ce point. En revanche, ce qui est certain, c'est que "le gouvernement central n'a pas le droit de mettre en oeuvre dans les domaines de compétence provinciale les traités internationaux qu'il conclut; c'est aux États provinciaux qu'il revient de les mettre en oeuvre ou non" (3).

En l'absence de dispositions précises dans la Constitution sur le droit des provinces à conclure des traités, il faut se tourner vers l'interprétation donnée par les tribunaux. Ottawa se fonde notamment sur "l'Affaire des Conventions de travail" (1937); le jugement du Conseil privé fut interprété comme ayant un caractère d'autorité en faveur de la thèse de la compétence exclusive d'Ottawa en matière de traités. Les adversaires de la thèse fédérale soutiennent, au contraire, que le Conseil privé, contrairement à l'avis exprimé par certains juges de la Cour Suprême, avait refusé de se prononcer sur la question et la laissait en suspens.

Des controverses existent également autour des principes généraux du droit. Le gouvernement fédéral se prévaut des prérogatives exercées par le Gouverneur-Général en matière de politique étrangère. Sa position se fonde sur les "lettres patentes au Gouverneur-Général" (1974). Pour les partisans de la thèse québécoise, le texte des "lettres..." ne peut prévaloir à l'encontre de la Constitution canadienne, laquelle implique un partage de la prérogative royale, qui correspond au partage de la compétence législative. Les partisans de la thèse québécoise s'appuient sur deux décisions judiciaires: "Liquidators of the Maritime Bank v. Receiver-General of New Brunswick" (1892 AC 437) et "Bonanza Creek Gold Mining Co. v. Rex" (1916 IAC 566). Ces décisions prouveraient que "le gouvernement de chaque province représente la Reine dans l'exercice de sa prérogative sur toutes les questions qui intéressent les droits de la province et, plus particulièrement, que les prérogatives à l'égard de l'étranger font partie de celles qui sont dévolues aux lieutenants-gouverneurs dans les domaines relevant de la compétence législative des provinces." Ottawa conteste le bien-fondé de cette conclusion (4).

Quoi qu'il en soit, la question juridique est loin d'être tranchée. Il est essentiel, pour comprendre le cadre où évolue la vie internationale du Québec, de connaître les normes juridiques régissant les relations extérieures de la fédération et des États-membres (provinces) de cette fédération. Dans le cas qui nous occupe, cependant, elles sont insatisfaisantes. On peut s'en servir suivant ses préférences, soit pour appuyer, soit pour contester l'action du Québec sur le plan international.

Les arguments politiques

A ces points de vue juridiques s'ajoutent des arguments d'ordre politique. Ceux-ci diffèrent selon que c'est Ottawa ou Québec qui parle. La thèse fédérale se résume ainsi:

1) Le Québec ne peut prétendre représenter toute la réalité du Canada français: il existe d'importantes minorités francophones vivant à l'extérieur du territoire québécois, principalement au Nouveau-Brunswick et en Ontario. Il revient au gouvernement fédéral de protéger et de promouvoir leurs intérêts à l'étranger;

2) Le Canada est un pays bilingue; le français et l'anglais y sont reconnus comme langues officielles. Le Canada est

donc en droit de participer comme membre à part entière aux organisations internationales de la francophonie et de parler en exclusivité au nom de toute la fédération.

3) Juridiquement, le Québec est une province comme les autres et il n'existe aucune raison valable de lui accorder plus de privilèges que les autres provinces, en ce qui concerne ses relations avec l'étranger. Le Canada est en mesure de représenter les intérêts québécois sur le plan international, même dans les domaines qui relèvent des compétences provinciales.

A ces arguments, le Québec répond:

1) Plus de 80% des Canadiens francophones vivent sur le territoire du Québec; celui-ci est devenu, par la force des choses, le principal point d'appui de la francophonie au Canada face au gouvernement central et aux neuf autres provinces où ils se retrouvent minoritaires.

2) La vocation socio-culturelle du Québec est évidente; par conséquent, son gouvernement devrait posséder tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation efficace de cette vocation, tant sur le plan externe que sur le plan interne, en tenant compte de ses besoins et de ses intérêts.

Enfin, comme le souligne un juriste, "le cas du Québec est unique au monde; il est en effet le seul État fédéré qui concentre sur son territoire la quasi-totalité de l'un des deux groupes culturels ou nationaux réunis par une fédération, tandis que l'autre groupe est majoritaire au sein du gouvernement central et de tous les autres États-membres." (5) Cette caractéristique souligne donc la spécificité du Québec par rapport aux autres provinces et aux États-membres à l'intérieur des autres fédérations. Peut-on vraiment parler de "privilèges" que l'on accorderait indûment au Québec?

Les solutions proposées

Tous ces arguments méritent d'être pris en considération. La position d'Ottawa a eu le mérite d'être clairement expliquée, grâce à la publication des deux Livres blancs en 1968. Celle du Québec, soumise aux tergiversations de certains hommes politiques, marquée par quelques reculs (le document Bertrand de 1969, par exemple), n'en suit pas moins une ligne directrice précise depuis 1961.

■ Invité le 30 mars dernier à prendre la parole devant un groupe de représentants de 21 pays membres de l'Agence de Coopération culturelle et technique et du Commonwealth réunis à Québec, le premier ministre du Québec a prononcé à cette occasion une allocution qui a inspiré plusieurs interrogations à Georges Vigny. Dans cet article rédigé spécialement pour *Le Devoir*, Monique Lachance situe les relations internationales du Québec dans le contexte historique où elles ont pris forme depuis une quinzaine d'années. Monique Lachance est auxiliaire de recherche et candidate à la maîtrise en Sciences sociales à l'Université Laval. Elle est aussi au service du Centre québécois de relations internationales.

Mais cette "clarté" de la position canadienne n'enlève rien à son étroitesse ni à sa rigidité. Certaines formules, qui rejoignent les demandes du Québec mais qu'on ne peut vraiment pas considérer comme très radicales, ont été proposées depuis de nombreuses années.

Par exemple, le Québec pourrait fort bien, dans les domaines de sa compétence, signer des accords internationaux; ces accords seraient négociés et signés sans intervention du gouvernement fédéral, sous réserve de certaines dispositions introduites dans la Constitution concernant les cas extrêmes, remettant en cause la politique étrangère de l'État général. Nous songeons, entre autres, au cas hypothétique de la signature par le Québec d'un accord avec un État non reconnu par le Canada ou avec un État avec lequel le Canada n'entreprendrait pas de relations diplomatiques. Un autre cas extrême concerne la responsabilité du Canada advenant la non-exécution d'un accord signé par le gouvernement provincial. C'est là la position exprimée par tous les gouvernements québécois vers la fin des années 60.

Inversement, le gouvernement canadien devrait se faire un principe de consulter le Québec et les autres provinces chaque fois que ses activités internationales risqueraient d'affecter leurs intérêts ou toucheraient à leurs compétences; à l'heure actuelle, aucune norme juridique ne consacre le droit des provinces à la consultation et celles-ci doivent compter sur le seul poids de leur force politique.

Le Québec pourrait également exercer ses droits en ce qui a trait aux droits et privilèges des consuls étrangers en poste sur son territoire. Il pourrait, au besoin, nommer des agents consulaires à l'étranger, compte tenu du fait que la majeure partie des activités consulaires sont de compétence provinciale.

Mais le point le plus important réside, à notre avis, dans la volonté du Québec de

participer à des conférences et à des organisations internationales. Avec le consentement du gouvernement fédéral, le Québec pourrait avoir des observateurs auprès de quelques organisations dont les activités sont en relation avec les domaines tombant sous juridiction provinciale.

Retenons enfin la solution à trois piliers de Louis Sabourin (6) concernant la participation du Québec aux rencontres internationales. Dans le cas des compétences exclusives du gouvernement fédéral (défense, par exemple), seul le gouvernement canadien aurait le droit de parler au nom de la fédération: c'est le cas de l'Onu, de NORAD. Pour les champs de compétence partagée, la participation des provinces devrait être assurée, sous une forme à négocier avec le fédéral: ce serait le cas à l'intérieur d'organismes tels que le F.A.O., l'U.N.E.S.C.O., l'O.C.D.E., l'O.I.T., l'O.M.S.

Enfin, pour des sujets de compétence provinciale exclusive comme l'éducation, et particulièrement durant les réunions des pays francophones, le Québec devrait avoir une participation officielle et distincte, i.e., une délégation gouvernementale distincte de celle du Canada et un droit de parole au nom du gouvernement québécois.

- (1) Jacques Brossard, "La Conférence de Niamey et les relations extérieures du Québec", *LE DEVOIR*, 19 mars 1969.
- (2) Brossard, Jacques, article cité
- (3) Brossard, Jacques, "Les pouvoirs extérieurs du Québec", *Le Devoir*, 19 mai 1967.
- (4) Martin, Paul, *Fédéralisme et Relations internationales*, Ottawa, 1968, p. 15.
- (5) Brossard, Jacques, "La conférence...", art. cité, 22 mars 1969.
- (6) Louis Sabourin, *Canadian federalism and international organizations: a focus on Quebec*, Ottawa, thèse de doctorat, Université d'Ottawa, 1971.

Lorsque vous vivez d'un revenu fixe, vous devez compter vos sous.



Mais chez nous, même les sous vont plus loin.

Renseignez-vous au sujet du Trust Royal "60", un club privé réservé à tous les 60 ans et plus qui veulent profiter de nos services financiers.

Il vous réserve un taux d'intérêt plus élevé sur vos épargnes: un quart pour cent plus élevé que l'intérêt sur nos Comptes d'épargne "vedette".

Il vous donne droit aussi à un quart pour cent de plus d'intérêt sur vos Certificats de revenu mensuel garanti, un mode d'épargne qui vous verse l'intérêt tous les mois. Il a été conçu pour ceux qui veulent ajouter à leur revenu mensuel sans toucher à leur capital.

Le Trust Royal "60" vous permet aussi de tirer tous vos chèques personnels, sans frais. Et sans limite. Il suffit d'avoir un compte de chèques.

Vous pouvez acheter des chèques de voyage, payer vos factures de services publics (sauf en C.B.) et faire des dépôts

par la poste... toujours sans frais. Nous pouvons aussi vous aider à régler vos problèmes de succession. Et à préparer votre testament.

Voilà un peu comment nous vous en offrons plus pour votre argent. Notre gamme de services financiers s'étend du plus simple compte d'épargne jusqu'à la gestion la plus complète d'un portefeuille d'investissements.

Passez donc nous voir. Nous avons un tas de choses à vous montrer.

Le Trust Royal 
vous en offre plus pour votre argent.

15 bureaux pour mieux vous servir dans le Grand Montréal

FORMATION SPIRITUELLE

Trois sessions d'été
ouvertes à tous

Juillet

— du 3 au 8: Croissance spirituelle
— du 18 au 29: Initiation à la Bible

Août

— du 7 au 12: Expérience de
contemplation

En plus, du 15 au 20: une retraite
charismatique pour religieuses.

Pour tous renseignements
communiquer avec

La Maison Jésus-Ouvrier

475, Boul. Père-Lelièvre, Qué.
G1M 1M9

Tél.: (418) 683-2371

Le débat s'engage autour du projet de loi numéro 1

par Rodolphe Morissette

Dans le concert de protestation provenant depuis quelques jours de la communauté anglophone et des "groupes ethniques" ainsi que des milieux d'affaires, la réaction de la FTQ, qui se dit pleinement satisfaite des dispositions du projet de loi no 1 sur les francophones.

La FTQ, par la voix de son secrétaire général, M. Fernand Daoust, se réjouit particulièrement de la vigueur de la Charte au chapitre de la langue de travail et de la francisation des entreprises. En contraste frappant avec la mollesse du gouvernement Bourassa, a dit M. Daoust, le gouvernement Lévesque offre un programme de francisation des entreprises qui promet d'être efficace. M. Daoust rappelle cependant au gouvernement que l'effort de redressement du français est intimement lié aux efforts que fera le

Québec pour reprendre en main son économie.

Quant à la CEQ et à la CSN, leurs positions respectives seront connues aujourd'hui.

De son côté, le président de la Commission des droits de la personne du Québec, M. Maurice Champagne, juge "catastrophique" l'amendement de la Charte des droits et libertés de la personne (1975) par l'article 172 de la Charte du français. Celle-ci amende en effet l'article 52 de la première, lequel dit que 29 articles de la Charte des droits et libertés prévalent sur toutes les autres lois, voire postérieures, sauf dans le cas d'une loi particulière qui prévoirait le contraire — ce que fait la Charte du français.

La Commission se réunira donc prochainement pour examiner ce que M. Champagne nomme "un précédent dangereux", puisqu'il affaiblit une loi pourtant "fondamentale" et notamment en

son article le plus important.

Quant au reste de la Charte, M. Champagne estime qu'il s'agit d'un programme qui ne peut respecter les droits des minorités; il a suggéré en outre de transcrire ces derniers dans une version révisée de la Charte des droits et libertés de la personne.

Du côté des groupes dits ethniques de Montréal, la déception est vive. Le Dr Kérek Baghjian, président de la Fédération des groupes ethniques du Québec, résumait ainsi les critiques hier soir: "Le gouvernement n'a fait aucun cas des représentations qui lui ont été faites au cours de la tournée du Dr Laurin pour expliquer le Livre blanc... Pas un iota de changement touchant la langue d'enseignement. On ne fait aucun cas des immigrants... comme s'ils n'existaient plus". Mais le président de la FGEQ ne se dit pas le tout découragé. Son groupe prépare un mémoire: ce sera l'assaut de

la commission parlementaire créée à cette fin.

Chacune des grandes communautés de Montréal s'est fait entendre hier.

Les Chinois: "Les restrictions apportées par la Charte à l'accès de l'école anglaise vont pénaliser nos immigrants, qui viennent surtout des régions anglaises de Hong Kong" (Père Paul Chan, chef de l'Eglise presbytérienne chinoise).

Les Grecs: "Les porte-parole des 70,000 Montréalais d'origine grecque vont contester le projet de loi en commission parlementaire" (M. Demetrius Manolakes, ex-président de la Communauté hellénocanadienne de l'île).

Les Italiens: Le président du Congrès national des Italo-Canadiens, Région du Québec, M. Renzo Viero, a déclaré hier que cet organisme est le seul qui représente la communauté italienne du Québec; les autres personnes qui se prononcent sur les aspects politiques, sociaux et

économiques des sujets touchant la communauté italienne ne parlent qu'en leur nom personnel et il faut les considérer comme une minorité. Le Congrès national publiera sa réaction à la Charte du français au début de la semaine prochaine.

La communauté juive: Le Congrès juif du Canada s'en tient pour l'heure à son télégramme récent adressé au premier ministre, M. René Lévesque, et qui décrivait le Livre blanc comme une entreprise "discriminatoire et coercitive".

Du côté des organismes scolaires de la communauté anglophone, les réactions ont été nombreuses, toutes négatives face à la Charte. En voici quelques-unes.

Quebec Association of School Administrators: "Il est erroné et injuste de prétendre qu'une minorité d'exploiteurs représente plus d'un million de travailleurs québécois... Les anglophones sont aussi québécois que les francophones et

ils ont acquis le droit à un traitement égal" (M. Peter J.H. Krause, président).

PSBGM: La Charte créera "une sorte d'état policier, servi par des commissaires de type communiste". Il est de toute manière "anticonstitutionnel de faire de l'anglais une langue d'exception et une langue non officielle" (Dr John Simma, président).

Quebec Federation of Home to School Association: "Le livre blanc est un droit fondamental... Les mesures concernant la langue d'enseignement vont peut-être entraîner, à moyen terme, la limitation de l'accès à l'université" (William Miller, porte-parole).

La plupart des organismes scolaires de la communauté anglophone de Montréal, ainsi que presque tous les groupes de pression de celle-ci, ont promis de se battre en commission parlementaire au cours des mois de mai et juin.

suites de la première page

PIERRE TRUDEAU

Sans qu'on sente trop monter la fièvre aux Communautés, le projet de loi numéro un a cependant eu la vedette en début de séance hier après-midi.

Le député conservateur de Prince Albert et ex-premier ministre, M. John Diefenbaker, a ouvert le feu par une motion d'urgence qui cherchait à engager immédiatement le gouvernement à se prévaloir de son droit de désaveu si le projet devenait loi. Selon lui, le texte législatif québécois pourrait bien être "en partie inconstitutionnel" et il constitue de toute façon "un choquant déni de justice et d'équité envers certains Canadiens de cette province, dont il fait des citoyens de deuxième classe".

Sa motion n'a pas eu plus de succès que celle du député libéral de M. Hal Herbert, qui réclamait la constitution d'un comité spécial du Parlement pour étudier la constitutionnalité du projet québécois, de même que de possibles contrevenances à la Charte des droits de l'homme ou à la loi fédérale sur les langues officielles.

L'ex-leader conservateur, M. Robert Stanfield, s'est pour sa part contenté de talonner M. Trudeau pour tenter de connaître sa stratégie, mais en vain. M. Stanfield, de même que le leader néo-démocrate, M. Edward Broadbent, ont suggéré au premier ministre de tenter de régler les aspects les plus inquiétants de la question "hors cour" en quelque sorte, en rencontrant privément M. Lévesque.

M. Trudeau s'est plutôt amusé du conseil, rappelant que ses positions linguistiques sont bien connues au Québec et qu'il ne saurait pousser la présomption jusqu'à croire qu'il pourrait convertir son homologue québécois en lui parlant seul à seul.

Le député de Kingston, Mme Flora MacDonald, a eu un peu plus de succès en se faisant elle aussi conseiller. Le premier ministre a affirmé s'intéresser à sa

suggestion de saisir le "groupe Tellier" de tous les aspects de la question. (Le groupe Tellier est un cercle de fonctionnaires rattachés au Conseil privé et travaillant uniquement autour de la question Ottawa-Québec.) Il ne rejette pas non plus l'idée de former un comité spécial du Parlement, mais ne voudrait pas en faire un forum déambulatoire à travers le pays sans mandat précis.

Quand le leader gouvernemental et président du Conseil privé, M. Allan Rock, sera de retour aux Communautés, indique-t-il, il serait peut-être bon de décider, de concert avec tous les partis, de consacrer quelque temps parlementaire à cet important débat. Comme les conservateurs le pressent de le faire depuis déjà longtemps, le premier ministre s'est des lors attiré des applaudissements des deux côtés de la Chambre.

Parmi la députation francophone du Québec, les réactions au projet de loi numéro un passent par toutes les teintes de l'arc-en-ciel politique que tend à devenir le Parti libéral.

Le ministre des Approvisionnements et services, M. Jean-Pierre Goyer, est par exemple plus acide encore que M. Trudeau. "M. Lévesque annonçait dans son discours du trône, qu'il aborderait la question linguistique avec sérénité et générosité, dit-il: le projet de loi n'est pas du tout serein et surtout pas généreux".

Il accuse le ministre d'Etat au Développement culturel, M. Camille Laurin d'avoir jeté de la poudre aux yeux en se livrant à une "tournée qui a tourné en rond puisqu'il était déjà assurément décidé à présenter son projet tel quel", et s'indigne au total de ce que le Parti québécois soit en train de faire tout simplement "la séparation par la porte d'en arrière".

Le ministre du Revenu, Mme Monique Bégin, est fort troublée, et ressent tous les tracas avant de se faire une idée sur les stratégies que devrait adopter le gouvernement fédéral. "C'est un projet fait par des francophones pour des francophones et je le trouve donc attirant puisque je suis francophone, dit-elle. Mais il applique en même temps une technique psychologique de rejet à l'égard d'un fort groupe de Québécois, les anglophones et les membres des groupes ethniques, et je ne peux donc l'accepter, les équilibres humains sont fragiles, et je n'ai pas envie d'assister à un exode".

L'un des membres de la jeune députation "contestataire", M. Louis Ducloux (Montmorency) n'hésite pas à qualifier le projet de "bonne loi" à quelques articles près, dont ceux qui touchent à la langue des tribunaux.

Mais il met en garde ceux qui s'attaquent

raient au projet sans "prudence". Ce qui est bon pour les anglophones au Québec doit être bon pour les francophones en Ontario ou au Nouveau-Brunswick, dit-il, et "les gens qui n'ont jamais dit un mot sur le sort de ces minorités hors du Québec n'ont pas le droit de parler aujourd'hui de violation des libertés individuelles au Québec".

LE SOMMET

L'économie québécoise d'augmenter son effort à l'exportation, sur les richesses naturelles du Québec et leur conservation, sur les investissements et sur la gestion de l'économie.

Le document à caractère social fera état pour sa part des relations de travail dans les secteurs public et privé, des conditions de travail des non-syndiqués, de la politique du salaire minimum, du réexamen du code du travail et des accidents de travail. M. Marois devait préciser que la rencontre permettra peut-être de faire la jonction entre les besoins sociaux et les

exigences du développement économique.

C'est le premier ministre qui ouvrira cette conférence des agents économiques. C'est lui également qui à la fin tentera de faire une synthèse des travaux qui auront été effectués. Bien qu'on indique que la conférence ne soit pas à huis-clos, la presse n'aura cependant pas directement accès à chacune des séances de travail. Pour ne pas gêner les participants, on a choisi de désigner des "rapporteurs" qui après chacune des séances de travail feront le point avec les journalistes, sauf à l'ouverture et à la clôture du sommet.

JEAN-LUC PÉPIN

dernier, en "sommet tripartite" entre le gouvernement et des représentants syndicaux et patronaux, même si aucune décision ferme n'y a été prise.

Tout comme pour l'avenir de M. Pépin, on en saura plus long d'ici la mi-mai, alors que le ministre des Finances, M. Donald Macdonald, publiera un livre vert sur les modalités de suppression des contrôles.

Les accords-cadres: 758 millions en 5 ans

QUEBEC (par Bernard Descôteaux) — Le renouvellement des ententes-cadre sur le développement régional que sont à négocier les gouvernements québécois et canadiens pourrait résulter en l'injection d'une somme de 758 millions au cours des cinq prochaines années dans les divers secteurs du Québec.

Les négociations entre les deux gouvernements sont à la phase finale, a indiqué le ministre québécois d'Etat à l'aménagement, M. Jacques Lévesque, qui a rencontré mercredi le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale, M. Marcel Lessard.

Interrogé à ce propos à l'Assemblée nationale, M. Lévesque a souligné que les deux hommes sont maintenant sur la même longueur d'ondes. Ils ont confié à leurs fonctionnaires respectifs le soin de discuter en détails tous les dossiers en cours, et à la mi-mai, ils devraient se rencontrer à nouveau, possiblement pour signer les nouvelles ententes.

À la rencontre qu'ils ont eue cette semaine, M. Lévesque a soumis à M. Lessard

la programmation définitive qu'il voudrait voir inclure dans les cinq nouvelles ententes-cadre. Québec aimerait que les deux gouvernements consacrent la somme de 758 millions au développement régional dont 425 millions iraient à quatre régions qualifiées de régions ressources. Ainsi, l'Est du Québec pourrait se voir attribuer \$245 millions, le Saguenay \$80 millions, l'Abitibi \$57 millions et la Côte Nord \$43 millions.

Girard acquitté de voies de faits graves

par Bernard Morrier

Le jury au procès de Michel Girard, accusé de voies de faits graves lors d'un conflit ouvrier, en est venu hier à un verdict de non-culpabilité.

Girard, qui agissait comme gardien de sécurité dans les bâtiments de la compagnie Sico, à Longueuil, où a sévi une grève de plusieurs mois l'an dernier, était soupçonné d'avoir blessé gravement un leader syndical, M. Richard Lyonnais, un employé de la Vickers qui était venu manifester sa sympathie aux grévistes de Longueuil.

Selon les faits mis en preuve, c'est à l'aide d'un poing serti de pointes de métal que l'accusé s'en serait pris à Lyonnais. D'ailleurs, dans des photos soumises au tribunal, il était facile de distinguer les traces de pointes dans les blessures subies

par la victime au bras, à la figure et à l'omoplate. Ces constatations avaient aussi été faites par le médecin traitant peu après l'accident et répétées devant le juge et les jurés.

En défense, Girard avait affirmé n'avoir jamais porté de coups à qui que ce soit, le 15 juin dernier, et s'il avait l'objet pointu dans les mains, c'est qu'il l'avait ramassé par terre, après qu'un des manifestants l'eût laissé tomber.

Son procureur, Me Jacques Lorange, a plaidé pour sa part que toute cette affaire était un coup monté par des membres de la CSN.

En réplique, le procureur de la Couronne, Me Léopold Goulet, a affirmé que, si le tout avait été un coup monté, le photographe de la CSN déjà sur place n'aurait sûrement pas manqué de croquer la scène mettant aux prises Girard et Lyonnais. "De plus, a-t-il demandé, M. Lyonnais aurait-il été masochiste au point de se laisser mutiler de façon aussi douloureuse pour faire plaisir à un photographe?"

De son côté, le juge Nolan, dans les directives qu'il avait adressées aux jurés, avait fortement insisté sur une hypothèse que l'accusé n'avait même pas évoquée, soit celle de la légitime défense.

Girard avait même formellement nié dans son témoignage avoir frappé qui que ce soit, lors de l'incident du 15 juin dernier.

De plus, poursuivant ses remarques, le magistrat avait expliqué les prescriptions de la loi quant à la force qui pouvait ou ne pouvait pas être employée dans certaines circonstances.

Apparemment, ces deux points auraient été ceux que le jury a le plus retenus, puisqu'à deux reprises, soit mercredi soir et hier matin, il était revenu en cour pour se faire donner de nouvelles précisions sur les sujets en question.

Enfin, le juge Nolan avait affirmé être convaincu que c'était bien Girard qui portait le poing à piquants dans ses mains et qu'il ne croyait nullement son témoignage, mais il devait ajouter tout aussi qu'il ne croyait pas non plus la version des deux principaux témoins de la poursuite, dont la victime elle-même.

D'autre part, Girard comparait le 14 juin pour répondre cette fois à des accusations de voies de faits simples, découlant encore du conflit chez Sico.

Dans ce cas-ci, c'est un piqueur, M. Roger Riel, qui aurait été volontairement frappé avec l'auto de l'accusé, après quoi Girard serait descendu du véhicule pour le battre à poings nus.

Antérieurement, Girard avait été acquitté d'une accusation de voies de faits graves contre un autre gréviste de Sico, M. Marcel Gauthier. Ce dernier avait subi des blessures au genou droit, après que Girard eut prétendument foncé sur lui avec une automobile. Girard fut acquitté après que la victime eut fait défaut de se présenter.

TdH, copie momifiée d'Expo 67, a englouti \$80 millions (Cliche)

par Clément Trudel

Terre des Hommes, copie momifiée de l'Expo '67 qui engloutit à ce jour un déficit qui dépasse les \$80 millions et continue sans vocation clairement définie? Telle est la charge faite hier soir au conseil de ville de Montréal par le conseiller Paul Cliche, du RCM.

Le maire M. Drapeau, on s'en doute, ne devait pas laisser sans riposte une telle mise en accusation au sujet de l'une de ses réalisations. Sa riposte se fit à la fois sur le dos du RCM, qu'il accuse d'assumer la paternité de projets qui sont nés bien avant ce parti, et sur le dos des journalistes qui ne sauraient pas "transmettre" les faits qu'il tente de faire pré-

valoir, malgré ce qu'il présente comme une régurgitation de nouvelles troncées reprises de journaliste en journaliste.

M. Cliche s'en est surtout pris au retard de l'administration de mettre au service du public l'île Notre-Dame, à la décision de fermer le golf Maisonneuve pour le transformer en parc dit "familial" qui ne pourra, faute d'installations, que jouer le dixième du rôle qu'il aurait pu avoir si l'équipe Drapeau savait planifier.

Selon le conseiller du RCM, Montréal est conduite à la ruine par un maire qui ment à la population pour mieux conserver sa "monarchie".

En contrepartie, le maire, qui avait quitté son fauteuil de président pour intervenir, a fait valoir les 80,000 visas de

saison émis l'an dernier, signe que Terre des Hommes est la destination-vacances de beaucoup de Montréalais. Il invoque aussi les visites non payées de 25,000 assistants sociaux à TdH.

M. Cliche n'en soutient pas moins que la participation va s'amenuiser tandis que croissent les déficits, alors que le présent budget exposé, éparé, les crédits de TdH.

Le maire a fait de rares interventions au cours du long débat sur le budget qui doit prendre fin ce soir après 28 heures passées à discuter de dépenses de \$684,5 millions. S'il s'est décidé à répondre aux accusations du RCM au sujet de TdH, c'est qu'il se dit en possession d'une abondante correspondance, dont certaines copies de lettres adressées au conseiller Cliche, où certains citoyens priaient le conseiller de conseiller le RCM de retirer ou d'atténuer ses attaques sur le fonctionnement de Terre des Hommes.

Le maire Drapeau dit ne pas croire que les gouvernements Johnson, Bertrand, Bourassa et Lévesque aient pu se faire imposer une participation à TdH s'il n'y allait pas de l'intérêt de l'ensemble des Québécois.

On sait que par un arrêté en conseil du 23 mars, le gouvernement québécois a consenti à fournir \$1,5 million dans le but de faciliter la participation des gouvernements étrangers à la dixième saison de TdH, cet été. L'un des membres du conseil directeur de TdH a révélé hier que 17 pays ont complété leurs négociations et que sur dix autres gouvernements intéressés à posséder un pavillon en 1977 huit ont pratiquement fini les discussions.

Quant à la relance de TdH pour cette dixième saison, après qu'une résolution de l'exécutif de Montréal eut exigé que soient levées certaines restrictions imposées par la Loi 82, le maire affirme tout bonnement que Québec s'est montré courageux, comme gouvernement puis-qu'après avoir défendu à Montréal d'agir de la même manière, c'est le gouvernement lui-même qui prenait sur lui d'envoyer un délégué permanent du ministre Duhaime pour siéger au conseil directeur de TdH.

La séance sur le budget pourrait se terminer en début de soirée par un vote partagé (un amendement du RCM sera mis aux voix) mais il reste encore à l'ordre du jour une cinquantaine de points à voter, peut-être à compter de lundi prochain.

au fil des mots Nous, des chauvins?

par Louis-Paul Béguin

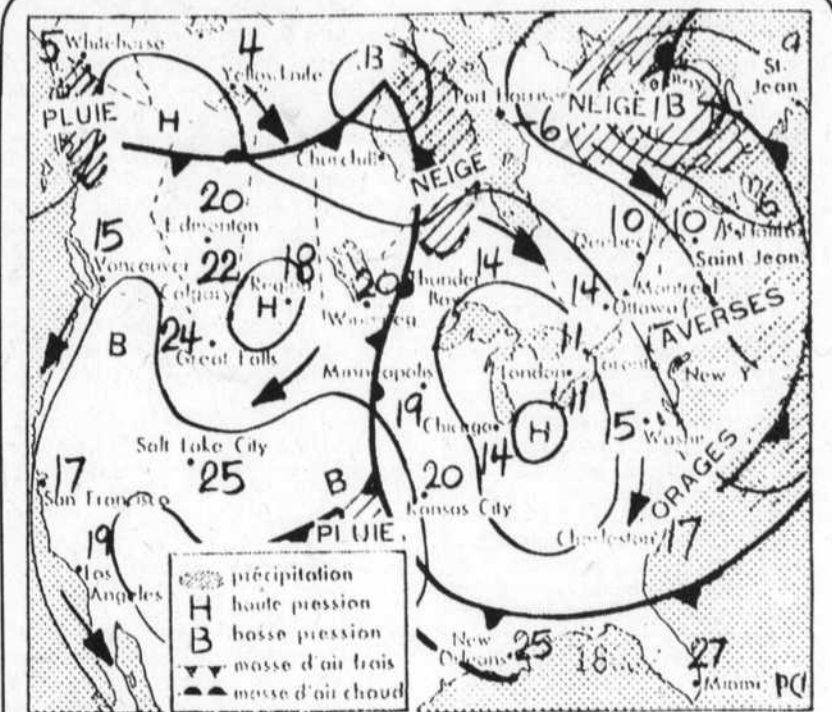
Dans cette série d'articles sur le bilinguisme, j'ai perdu la qualité qu'on me reconnaît maintenant un peu partout: l'humour. Un linguiste, paraît-il, ne se montre guère plein d'esprit en général. L'esprit régit au Québec, comme il régit à Paris. C'est Sacha Guitry qui le dit: à Paris, c'est plein d'esprit. On ne nait pas à Paris, on en est, dit Sacha, dans une phrase pleine justement de cet esprit français dont nous avons encore, Dieu soit loué, des traces.

Mais la situation actuelle, l'hystérie anglophone dans les journaux, les répliques désagréables dans les journaux français, les accusations qui volent d'un côté et de l'autre (ou d'un bord à l'autre, si le langage des marins vous plaît), font que nous perdons tous le sens de l'humour. On n'a plus envie de rigoler. L'esprit fuit le camp. C'est dommage. Même Deschamps qui, passant à l'anglais, n'a pas pu faire rire les anglophones. Ce qui est un comble.

Enfin, tout cela se tassera, comme on dit. Mais quand on lit les journaux anglophones de Montréal, on s'aperçoit que c'est contagieux, la rancœur, la colère, le mépris; tout cela

dirigé contre nous, pauvres Québécois parlant encore la langue de Molière en pleine Amérique du Nord, je vous demande un peu. Le tout exprimé en mots. Et ce sont les mots qui m'attirent. Vous me connaissez, comme disait Bourvil. On accuse les gens de racisme, parce qu'ils aiment leur pays, le Québec, et leur langue, le français. Mais aimer le Canada plus que tout, et la langue anglaise, d'après ce que je lis, c'est alors du patriotisme. Un lecteur dit même qu'après tout le mot chauvinisme vient du français, ce qui montre que c'est bien un défaut de ceux qui parlent la langue française. Nicolas Chauvin, soldat de l'Empire, parlait constamment de ses batailles. On en fit une pièce de théâtre, et c'est d'elle que vint chauvinisme, terme inventé en France pour désigner le défaut des gens aveuglés par l'amour de leur pays. Les Américains s'emparaient du mot, et c'est à tort qu'on parle de chauvinisme masculin, pour dire parti-pris, préjugés masculins contre le sexe (dit) féminin. On trouve aussi sexismes dans cette acception. Je ne crois pas d'autre part que nous soyons chauvins. Si nous le sommes, nous avons tout de même de bonnes raisons. Je ne nous excuse pas, voyons, je constate.

la météo



quelques passages nuageux. Vents modérés. Maximum près de 11. Apercü pour samedi: ensoleillé et plus doux.

Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'Est: Ensoleillé avec quelques passages nuageux. Vents modérés. Maximum près de 8. Apercü pour samedi: ensoleillé et plus doux.

Lac Saint-Jean: Ciel variable. Maximum près de 4. Apercü pour samedi: ensoleillé et plus doux.

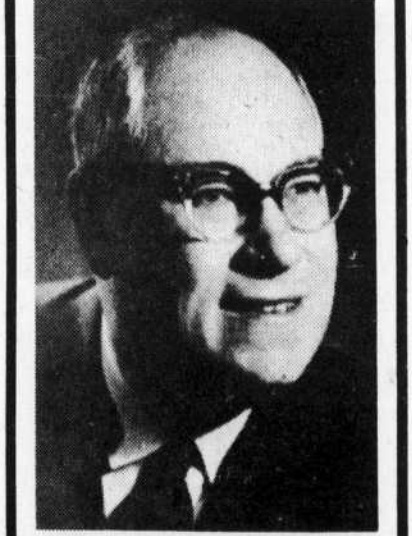
Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski, Gaspésie: Nuageux avec des chutes de neige. Accumulation moins de 5 centimètres. Maximum près de -2. Apercü pour samedi: dégagement.

DÉCÈS

Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

LEFEBVRE, Léon. — A Outremont, le 28 avril 1977 à l'âge de 65 ans, est décédé, M. Léon Lefebvre, ancien marchand de bois. Il était le fils de M. Victor Lefebvre et de Louise Dupuy, décédés. Il laisse dans le deuil ses sœurs Esther, Claire et Lucie, (Mme Laurant Ranger), ses neveux Louis Chantigny et le Dr Louis Ranger, sa nièce Mme Lisette Doyon. Les funérailles auront lieu le 2 courant. Le convoi funéraire partira du Salon Alfred Dallaire Inc. & JS Vallée Ltée, no. 1111, ouest rue Laurier à 1 heure 45, pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière Laprairie lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NÉCROLOGIE



BOUTHILLIER, Ernest. À Milan, le 21 avril 1977 à l'âge de 67 ans, est décédé, M. Ernest Bouthillier président de Lavo Limitée, époux de Marie-Jeanne Deslauriers, père de Louise (Mme Guy Turcotte), Guy (époux de Michelle Tremblay), Jeanne (Mme Benoit Lévesque), Marthe (Mme Jean-Pierre Neveu), Paul (époux de Marie-Elisabeth Cloutier). Il laisse aussi dans le deuil ses frères Laurent, le Révérend Père Antoine Bouthillier (Montfort), ses sœurs Malvina Bouthillier, Marguerite (Mme Hervé Goyette) ses beaux-frères J.-Rémi Deslauriers (Gisèle), M. Hervé Goyette, et Fernand Allard (Victoire), ses belles-sœurs Mme Isidore Bouthillier, Mme Louis Bouthillier ainsi que 5 petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 29 courant. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgeois Ltée, 400 Henri-Bourassa est, pour l'église St-Nicolas (10820 Lavender, coin boul. Gouin) à 10 heures, et de là au cimetière de St-Laurent.

des quatre coins du pays

Conférence de ministres

Les premiers ministres de provinces de l'Ouest se réuniront la semaine prochaine à Brandon, au Manitoba, sous la présidence du premier ministre de cette province, M. Ed Schreyer. Plusieurs sujets ont été inscrits à l'ordre du jour, dont le plus important est sans doute le risque de sécheresse qui menace les provinces des Prairies. Les premiers ministres discuteront également de la constitution, de l'intrusion du gouvernement fédéral dans certains secteurs de juridiction provinciale comme les communications. Il sera aussi question de coopération économique entre les provinces de l'Ouest.

Élections en Ontario

Les élections provinciales en Ontario se font de plus en plus pressantes. Tous les députés libéraux à Queen's Park ont été invités à retourner dans leur comté, le Parti libéral ayant décidé qu'il était temps de se préparer à une campagne électorale. Aux dernières élections, en septembre 1975, le premier ministre conservateur, M. William Davis, s'était retrouvé à la tête d'un gouvernement minoritaire.

Boycottage illégal

Le leader du Nouveau parti démocratique, M. Ed Broadbent, a invité le gouvernement hier à interdire aux compagnies canadiennes de participer à un boycottage des compagnies israéliennes lancé par les nations arabes. "Le gouvernement fédéral a déjà fait savoir que les conséquences de ce boycottage avaient été exagérées, qu'il n'était pas nécessaire de prendre des sanctions et qu'il suffirait de dénoncer publiquement cet état de choses", a rappelé M. Broadbent. Mais la seule existence de cette situation mérite qu'on la dénonce.

Le mythe de la réhabilitation

On a tant parlé de réhabilitation depuis les années 50, a constaté hier le Solliciteur général, M. Francis Fox devant les membres de la John Howard Society, qu'on est venu à croire que le système carcéral pouvait modifier le comportement des détenus. Mais les prisons ne peuvent pas magiquement transformer un prisonnier et faire de lui un individu socialement responsable. Les prisons peuvent cependant, a ajouté M. Fox, permettre au prisonnier d'apprendre un métier, lui donner une confiance en lui-même et lui faciliter une adaptation ultérieure avec les éléments sociaux qui l'entoureront à sa libération. Le nombre de détenus dans les prisons canadiennes augmente de trois pour cent par année, a-t-il précisé, tandis qu'au Québec, ce taux est de 15% depuis deux ans, et a même augmenté de 22% dans cette province depuis six mois.

Unification impossible

Les médias ne peuvent pas unifier le Canada, même si Dieu lui-même en prenait la direction. Cette déclaration a été faite par un professeur d'histoire de l'université Queen's de Kingston, M. James Leith, qui participait à un congrès sur les médias. Selon le professeur Leith, "le Canada est caractérisé par de très grandes différences régionales, et est fragmenté par sa diversité historique, géographique et ethnique. La CBC tente bien de présenter une image d'homogénéité, mais sa tâche est d'autant plus difficile que nous n'avons pas défini ce que nous sommes et ce que nous voulons devenir".

Bourreaux de travail

En faisant enquête sur les médecins qui touchaient des honoraires de \$100,000 ou plus par année, la Régie d'assurance-maladie de l'Ontario a découvert qu'un certain nombre d'entre eux étaient des bourreaux de travail qui rencontraient des patients de 12 à 15 heures par jour de six à sept jours par semaine. En plus de rencontrer des patients à leurs cabinets, ces médecins font des consultations dans des hôpitaux, donnent des cours, prononcent des conférences et rédigent des articles pour des revues médicales. La Régie a conseillé à ces médecins trop actifs de ralentir leurs activités, dans leur propre intérêt et dans celui de leurs patients.

Liberté d'expression

L'Association canadienne des libertés civiles est d'avis qu'un projet de loi interdisant les téléphones haineux pourrait servir à restreindre la liberté d'expression au Canada. Devant la commission parlementaire sur la justice, un représentant de l'Association a fait valoir hier qu'il serait parfois difficile de faire la différence entre des propos haineux et l'expression de sentiments amers.

M. Clark est grippé

La grippe a forcé le leader du parti conservateur, M. Joe Clark, à annuler une tournée de deux circonscriptions de la ville de Québec, Langelier et Louis-Hébert, où se dérouleront des élections partielles le 24 mai. M. Clark, dans ces deux circonscriptions, se proposait de rencontrer les électeurs dans la rue et devait se prêter à des entrevues. Mais il sera assez bien cependant pour assister à un dîner-bénéfices aujourd'hui à Québec.

Le mémoire des Cercles de fermières

Des "données inquiétantes" sur la famille

par Renée Rowan

Plus de 10,000 membres des Cercles des fermières ont envahi hier matin le Salon de la femme qui s'est transporté cette année au Vélodrome olympique de Montréal.

Venus de tous les coins de la province, ou presque, les lieux leur appartenaient puisque le salon n'a été ouvert au grand public qu'en fin d'après-midi.

Sans compter l'intérêt même qu'offre le vélodrome où peu de femmes avaient mis les pieds l'été dernier, le salon, visuellement, est très beau et ce grand déménagement, après plusieurs années à la Place Bonaventure, en valait bien la peine. Cela a permis un grand ménage car, de l'aveu même de l'instigatrice de cette entreprise, Jacqueline Vézina, le hall d'exposition de la Place était si grand qu'il fallait bien, pour le remplir, accepter des exposants que l'on aurait dû refu-

ser.

Il fallait entendre, hier matin, les oh! et les ha! d'appréciation devant un salon où tout est clair, dégagé, où un effort spécial a été apporté à la conception même des kiosques, où la partie dite "culturelle" est nettement séparée du secteur commercial.

Si le nombre des stands a été considérablement diminué, on y gagne par contre sur la qualité. Les activités offrent quelques aspects nouveaux dont le conditionnement physique et l'évaluation de la capacité vasculaire, l'auto-conseils au féminin, une initiation au système métrique, la femme et son alimentation, l'hygiène alimentaire, les sports nautiques, et nous en passons.

Déception pour les visiteuses hier: une grève en France (une de plus) a empêché Menie Grégoire, psychologue, écrivain et animatrice à la Radio-télévision française, venue spécialement de Paris

pour présider la journée spéciale des Cercles de fermières, d'être à temps au rendez-vous.

Le Mouvement des Cercles de fermières du Québec, fondé en 1915 et qui compte aujourd'hui environ 62,000 membres répartis dans 822 cercles rattachés à 23 fédérations, a profité de ce grand rassemblement au vélodrome pour rendre public son mémoire sur la famille au Québec, aboutissement d'une vaste enquête à laquelle ont participé au-delà de 41,000 membres.

Le mémoire s'ouvre, pour reprendre les mots mêmes des cercles, sur des "données inquiétantes" et des "relevés pessimistes":

● Le taux de natalité est passé de 30.4% en 1951 à 14.5% en 1972. De plus, au Québec, le nombre d'enfants par famille est passé de 2.8 en 1961 à 2.2 en 1976 (2.2 est le nombre d'enfants qu'il faut par famille pour maintenir la population);

● Le réservoir de la popula-

tion scolaire va sans cesse en diminuant: on prévoit une diminution de 50% en 1980. La CECM comptait 230,075 élèves en 1969, 184,415 en 1974 et elle prévoit 140,000 en 1978;

● de 1961 à 1971, le nombre des divorces a augmenté de 22% en Ontario, de 233% au Canada et de 387% au Québec;

● au Québec, en 1970, il y a eu 580 avortements thérapeutiques; en 1971, 1903 et en 1972, 2,919.

La famille nucléaire, sous la poussée d'un salaire souvent insuffisant et la lourdeur de la vie économique, oblige le couple à vivre entre les quatre murs de carton d'une maison "appartement". De pareilles conditions forcent les couples à se modeler sur les autres et à limiter le nombre des enfants.

"De plus, note le mémoire, ce dernier modèle de la famille nucléaire subit trop souvent l'influence de cette unité nucléaire qu'on appelle accotage ou mariage temporaire. En effet, par suite des pres-

sions de la société de consommation et de confort, par suite du désir d'évasion et d'érotisme, par la pression des médias d'information, par certains programmes télévisés, par des lignes ouvertes, une forte tendance se dessine en faveur du nivellement des unions conjugales au point que la distinction entre couples légitimes et illégitimes est en train de disparaître. A voir cette décadence, cette absence de principes, les jeunes — selon plusieurs réponses de l'enquête — ont peur d'envisager les responsabilités familiales et ne veulent pas y mettre le prix."

Après avoir constaté l'importance et la nécessité de la famille comme milieu de vie, après avoir analysé les causes d'éclatement de l'institution familiale, les Cercles de fermières du Québec font onze recommandations visant à la "reconstitution positive de la famille". L'action vigoureuse doit être portée d'abord par les familles elles-mêmes, souligne le rapport; elles doivent se prendre en charge; cette action doit porter sur le système d'éducation et déboucher sur l'organisation socio-politique du milieu.

Les Cercles ont adopté, comme première résolution, d'exercer par leur influence et leur action des pressions pour

que la presse, la radio, la télévision cessent toute publicité, tout programme, toute ligne ouverte qui porte atteinte à l'intégrité du mariage et à l'unité de la famille et encourage par tous les moyens mis à sa portée l'épanouissement de la cellule familiale.

"Devant l'échec actuel du système de l'éducation qui dure depuis plus de dix ans", les Cercles ont décidé d'insister auprès du ministre de l'Éducation pour que la philosophie de l'éducation actuelle soit repensée et axée sur les valeurs traditionnelles de l'éducation, à savoir le bien des enfants et les désirs des parents. Ils demandent que "le système d'éducation soit redonné de telle sorte qu'il réponde aux besoins du milieu et à la volonté des parents et que les technocrates rentrent dans leur rôle propre et cessent par leur influence de centraliser le système au point de le rendre inefficace et plus onéreux pour les contribuables."

Le mémoire revient à la charge en réclamant l'établissement d'un ministère de la Famille et de la Population et que la garantie d'un revenu minimum soit considérée comme un objectif prioritaire et urgent pour la collectivité québécoise.



La première journée du 8ème Salon de la Femme qui se tient cette année au Vélodrome olympique, avait été consacrée au Mouvement des Cercles de fermières du Québec. (Photo Alain Renaud)

Pour les centrales syndicales

Le 1er mai est l'occasion de réaffirmer le droit au travail

par Louis-Gilles Francoeur

Les trois centrales syndicales, CSN, FTQ et CEQ, ont fait front commun hier en prévision de la Fête internationale des travailleurs, le 1er mai, pour exiger des deux niveaux de gouvernement un respect du droit au travail des ouvriers, syndiqués ou non.

Rappelant que le chômage avait doublé au Québec entre 1970 et 1977, passant de 150,000 à 300,000 sans emplois officiels, les trois présidents ont stigmatisé l'inertie et l'échec des politiques gouvernementales dans ce domaine.

A leur avis, la crise économique que traverse le pays est la pire depuis 47 ans.

"La crise, dit la déclaration conjointe, a pris au cours des derniers mois des proportions très graves. Non seulement les salaires sont-ils toujours contrôlés dans le secteur privé et la hausse des prix s'est-elle

accélérée, mais les travailleurs et leurs familles vivent sous la menace grandissante du chômage."

Devant la gravité de la crise dont sont victimes les travailleurs, a poursuivi le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau au nom de ses deux autres collègues, la Fête du 1er mai sera l'occasion cette année de réaffirmer le droit intégral et inconditionnel au travail. En réaffirmant ce droit fondamental, les centrales syndicales québécoises veulent rappeler que les travailleurs sont victimes d'une crise dont ils ne sont pas responsables.

"Nous luttons pour la reconnaissance du droit au travail, poursuit la déclaration. Nous voulons toutefois que ce droit s'exerce dans des conditions qui respectent la dignité des travailleurs. C'est pourquoi nous revendiquons aussi le droit à la santé et à la sécurité au travail ainsi que la reconnaissance concrète du droit de

se syndiquer. C'est pourquoi le mouvement syndical s'élève contre l'insécurité totale dans laquelle sont maintenus les travailleurs immigrants."

Condamnant les effets des lois fédérales anti-inflation sur les grévistes de la Mussels, de Lachine, et sur ceux des menuiseries, les trois présidents ont insisté tour à tour sur l'absence de réforme des lois du travail, qui permettent toujours l'utilisation massive des lock-out, l'embauche de scabs, et l'utilisation d'agences de fiers-à-bras.

Les trois présidents ont été unanimes à dire que le gouvernement québécois avait fait jusqu'ici maintes promesses dans ce domaine. Ils ont néanmoins déploré qu'aucune mesure législative n'ait encore été déposée devant l'Assemblée nationale par les ministres "beaux parleurs".

"Il nous ont promis des réformes en matière de sécurité et de santé, d'amender la loi du salaire minimum, une loi

"anti-scabs" et la priorité d'emploi aux grévistes après les conflits. Ça fait beaucoup de déclarations mais si ça donne des projets de loi aussi décevants que celui sur l'assurance-automobile, il va falloir sérieusement s'interroger sur la valeur du programme social du Parti québécois", a commenté M. Louis Laberge.

Dimanche, une manifestation aura lieu à Montréal à l'occasion du 1er mai. Elle débutera à 19 heures au parc Lafontaine. Les participants sont ensuite invités à une soirée de solidarité au Cégep Maison-neuve, 3800 est, rue Sherbrooke, à partir de 21 h.

Les programmes des festivités dans les autres régions du Québec sont disponibles à l'un ou l'autre des bureaux régionaux des trois centrales.

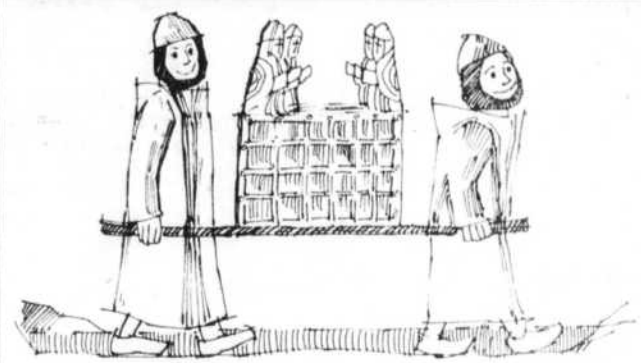
Textile: limiter les importations

QUÉBEC (Le Devoir) — La première conférence canadienne des syndicats fusionnés du vêtement et du textile (CTC), qui représente plus de 35,000 membres à travers le pays, a lancé hier un appel pressant aux deux niveaux de gouvernement pour freiner les importations dans ce secteur afin de permettre à leur industrie de survivre.

Selon la conférence qui terminait hier ses trois journées de congrès à Québec, quelque

20,000 ouvriers du vêtement et du textile ont perdu leurs emplois au Québec au cours des deux dernières années à cause de la trop forte concurrence étrangère.

Plus précisément, la conférence des syndicats du vêtement et du textile a demandé de limiter les importations à 25% des ventes annuelles à travers le pays. Elle a aussi demandé des mesures sévères en vue de faire appliquer les quotas d'importations requis.



PREMIÈRE COMMUNION

L'occasion par excellence de donner

une BIBLE

Une bible de jeunes pour leur formation religieuse et culturelle -

● A L'ÉCOUTE DE LA PAROLE (Éditions Drogue-Ardant) \$19.50

● LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — LA SAINTÉ BIBLE (Éditions Paulines) \$25.00

Une bible complète - le premier livre de sa future bibliothèque d'adulte -

● LA BIBLE DE JÉRUSALEM — toile rouge \$22.95

● LA BIBLE DE JÉRUSALEM — chagrin noir, tranche dorée \$53.00

Desmarais & Robitaille
Éditeurs

60 Ouest, rue Notre-Dame, MONTRÉAL, Qué. H2Y 1S6

Tél.: 845-3194

CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI

9 1/2 %

pour 3 et 5 ans

Dépôt minimum de \$500. Intérêt versé annuellement. Autres termes et conditions également disponibles. Renseignez-vous à l'une des 105 succursales de La Banque d'Épargne ou en composant 878-3351.

Ces taux sont sujets à changement sans préavis. Les changements n'affectent pas les certificats déjà émis.

Fiduciaires
de la Cité et du District de Montréal
le "Trust" de La Banque d'Épargne
1253, Av. McGill College, Montréal

Ekofisk: les trois tentatives ont échoué

STAVANGER, Norvège (AFP) — Trois échecs ont été enregistrés hier dans les tentatives pour colmater rapidement la fuite de pétrole de la plate-forme "Bravo" sur le gisement d'Ekofisk.

Trois tentatives pour enrayer le jaillissement du pétrole ont, en effet, été faites jeudi matin, a indiqué, au cours d'une conférence de presse M. Robert Archambeault, directeur technique de la société "Phillips" pour la zone d'Ekofisk.

Dans les trois cas, les clapets de fermeture de la valve de sécurité n'ont pas fonctionné avec suffisamment d'efficacité pour arrêter le jaillissement et permettre de procéder à la fixation de la tubulure de colmatage. Ce ne sont donc pas, comme on l'avait dit précédemment, des joints du système hydraulique agissant sur les clapets qui ont dû être changés mais les clapets eux-mêmes, et ces changements n'ont pas permis d'atteindre l'étanchéité nécessaire.

"Nous sommes déçus mais pas découragés" a déclaré M. Gordon Goering, directeur régional de Phillips pour la Norvège au cours de la même conférence de presse. Il a confirmé que de nouvelles tentatives allaient être faites pour terminer l'opération de colmatage, avec de nouveaux clapets de fermeture. Ces nouvelles opérations ne se feront pas avant demain, alors que l'on

prévoyait que tout serait terminé jeudi soir, a-t-il ajouté.

M. Goering a toutefois souligné que l'on allait activer le transfert vers Ekofisk de la plate-forme de forage de Orion qui pourrait être utilisée pour le forage d'un puits de dérivation. Cette opération constituerait l'alternative au colmatage direct de la conduite, pour enrayer la fuite du pétrole. Mais les travaux de forage prendront de deux à trois mois, période pendant laquelle le pétrole continuant à s'écouler au même rythme de 4 à 5,000 tonnes par jour, la pollution de la mer du Nord deviendrait catastrophique pour la faune marine. Dans une quinzaine de jours en effet, commence l'époque du frai des maquereaux dans la zone d'Ekofisk qui constitue une véritable "cuvée" des poissons en mer du Nord.

Le ramassage du pétrole, déjà répandu, devra s'accroître si l'on veut limiter les dangers de cette "marée bruyante" qui couvre déjà plus de 1,000 kilomètres carrés autour d'Ekofisk. Sans compter les dangers de pollution des côtes norvégiennes de la mer du Nord: en premier lieu celles de la Norvège et du Danemark, la nappe tendant à se déplacer vers l'Est, mais les vents comme les courants sont très variables en mer du Nord et les côtes allemandes ou britanniques sont aussi menacées à long terme.



Si vous désirez commander dès maintenant votre exemplaire, retournez ce coupon-réponse accompagné de la somme de \$1.00 à:

POINT
sur les Publications
en SCIENCES HUMAINES.
1151, Alexandre-DeSeve,
Montréal, Québec

L'Éducation au Québec:
Bilan/Prospectives
Entrevues exclusives:
Guy Rocher, Léo A. Dorais

POINT
sur les Publications
EN SCIENCES
HUMAINES

La revue
est disponible
dans plus de
cent librairies
à travers le Québec

Nous acceptons les commandes postales.
prière de remplir le coupon ci-dessous.

Nom _____
Adresse _____
Code postal _____

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$2.00, maximum 25 mots
- Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.

Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.

Toute erreur doit être signalée immédiatement.

S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées,
en page 9

APPARTEMENTS À LOUER

Le tout Montréal part en voyage 365 jours par année aux appartements LaCité

Un nouveau concept

Quelques pas de votre appartement et vous êtes à l'hôtel ou sur la Promenade, centre commercial intérieur par excellence, composé de quatre-vingt-cinq boutiques, cinq restaurants, trois cinémas, saunas et salles d'exercice physique, piscines, courts de tennis et de squash, stationnement souterrain. Quelques pas de plus... et vous serez sur le Mont-Royal.

Seul ou avec d'autres

LaCité vous offre en plusieurs répartitions: garçonniers, studios-alcôves et appartements d'une, deux, trois ou quatre chambres à coucher, dont plusieurs avec terrasses.

Pour le sommet du confort

Autres bénéfices: planchers recouverts de moquettes, contrôle individuel du chauffage et de la climatisation, service de sécurité jour et nuit.

Appartements-termoins ouverts du lundi au vendredi, de 9h à 20h; le samedi et le dimanche, de 9h à 12h.

Stationnement gratuit. 3550, rue Jeanne-Mance. 845-4173.



30-4-77

APPARTEMENTS À LOUER

OUTREMONT, 4 1/2 chauffé \$190 par mois. 610 Champagne App. 1 2-4-77

WILLOWDALE, 5 1/2 chauffé, équipé, eau chaude, cuisine neuve, frais repeint, \$290 par mois. Libre 15 juillet. Tél.: 735-0964 30-4-77

CENTRE-VILLE: 2 1/2, sous-location immédiate. 933-8334 après 7 heures P.M. 2-5-77

EDOUARD MONTPETIT, 6 1/2, face au parc de l'université, boiserie chêne naturel, cuisine rénover avec l'ajout d'une salle à manger, \$350. 688-6221 poste 428 et 270-4338 9-5-77

DOMAINE LAVAL

Nouvel immeuble d'appartements 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2. Un mois gratuit. 3100 rue Alton Goldbloom, à la fin du boul. Notre-Dame est.

Tél.: 687-5555
389-8444

2-5-77

APPARTEMENTS À VENDRE

EN FRANCE à 30 minutes de St-Tropez, bel appartement, 4 pièces, cuisine, salle de bains, tout confort, cause transfert. Tél.: 467-2223 2-5-77

ACHATS

ACHATS de volumes canadiens. Tél.: 677-3861 2-5-77

ACHETONS AUTOS, camions pour ferraille, avec ou sans roues. Tél.: 322-2854 31-4-77

le bridge

Coup de Vienne et levées additionnelles

par Charles-A. Durand

Donneur: Sud
Vulnérables: Tous

NORD
♦ RV4
♦ AV 643
♦ A7
♦ 852

OUEST
♦ A532
♦ 9
♦ V10953
♦ 1096

SUD
♦ D109876
♦ R105
♦ D4
♦ AV

Les enchères:
Sud Ouest Nord Est
passe 1 1 2 2
2 3 3 3
4 4 4 4

Entame: le 9 de coeur par Ouest

Comme Ouest avait le contrôle de l'atout, peut-être espérait-il pouvoir faire une coupe en coeur. C'est pourquoi il entama de ce singleton, mais le développement de la main par le déclarant fut tout autrement.

La première levée fut gagnée par le 10 du déclarant. Nous pouvons voir que l'attaque en trèfle dans la couleur du partenaire aurait été plus profitable aux défenseurs.

Un atout fut joué vers le Roi du mort; Est défaussa le 7 de trèfle; le 4 de pique fut joué vers le 10 du déclarant. Est dé-

ACHATS

DÉSIRONS ACHETER livres anciens et modernes sur les arts, architecture, bibliographies. Canadiennes, histoire, livres illustrés, etc. Aussi peintures et oeuvres graphiques d'artistes canadiens et européens. Tél.: 727-7390 2-5-77

AMEUBLEMENT À VENDRE

TABLE, 4 chaises neuves, chêne pour salle à dîner ou bureau de cadre, absolument superbe, fabrication unique, valeur \$1,400. Vendu \$700. Tél.: 670-2316 4-5-77

CHAMBRE provinciale français, blanc, chambre noyer avec lit jumelés, grande armoire en pin, tapis, console et miroir fer forgé, service à dîner Limoges, autres articles. 39 Courcellette, Outremont 2-5-77

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'automne. 207 Beaubien Est. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

ANTIQUITES À VENDRE

ANTIQUITES À VENDRE 2 armoires en pin 3 grandes tables, coffres berçues et quelques autres articles. Belzile à Lachute. Tél.: 562-6983 2-5-77

A VENDRE très belle horloge (comptoise) de France Beloeil, Tél.: 467-2223 2-5-77

LAMPADAIRES EXCLUSIFS à la Vieille Forge Engr. 1101 route 112, sortie 48, Autoroute des Cantons de l'Est. St-Césaire. Tél.: 514-469-2447 30-5-77

ANTIQUITES À VENDRE

faussa le 3 de trèfle et Ouest s'empara de la levée avec son As Ouest retourna le 10 de trèfle et Sud prit la Dame d'Est avec son As. Il joua aussitôt deux rondes d'atouts pour épuiser le joueur Ouest. Est en profita pour faire le signal de l'écho en carreau; il indiquait à son partenaire qu'il détenait le Roi. Le déclarant en prit aussitôt connaissance pour son profit. Nord défaussa le 5 de trèfle.

Cette information que Est venait de fournir permit au déclarant de mettre en opération le Coup de Vienne. L'As de carreau fut encaissé délibérément établissant le Roi d'Est, comme carte maîtresse dont il ne devra pas se départir. Un petit coeur fut retourné et gagné par le Roi de Sud.

Aiors les 8 et 7 de pique furent encaissés et les défausses du mort furent le 7 de carreau et le 8 de trèfle, laissant dans sa main l'As, le Valet et le 6 de coeur.

Est avait dans sa main la Dame et le 8 de coeur, le Roi de carreau, et le Roi ainsi que le 4 de trèfle.

À la neuvième levée il défaussa le 4 de trèfle et sa position de squeeze se faisait grandement sentir. À la dixième levée la pression du jeu l'embarraissait davantage et il choisit l'écart du Roi de trèfle. C'était crucial, le déclarant riposta en jouant le Valet de trèfle qui était devenu carte maîtresse. C'était le désarroi chez Est et quelle que soit la carte jouée le déclarant s'empara de la balance des levées accomplissant son contrat de 4 piques avec en plus, deux levées additionnelles.

ANTIQUITES À VENDRE

VAISSELIER ouvert, québécois et autres antiquités, vaisselle, etc. Tél.: après 5 heures 738-7378 3-5-77

AUTOS À VENDRE

RENAULT 15, 1975, 21,000 milles, AM-FM, excellente condition. Tél.: 733-9363 30-4-77

BUICK, Skylark, 1970, 60,000 milles, mécanique excellente, mise au point du printemps effectuée, radio FM stéréo, \$700. 933-8256 jour ou soir. 2-5-77

VOLKSWAGEN: super beetle 1974, 40,000 milles, tout ouvrant, prix à discuter. Tél.: 384-6661 ou 389-5593 30-4-77

RENAULT 12 TL, 1972, automatique, radio, pneus Michelin, radiaux, après 6 heures 655-7382 2-5-77

PEUGEOT '72, automatique, toit ouvrant, excellent moteur, \$800. Tél.: 767-2187 2-5-77

ARTICLES À VENDRE

ENREGISTREUSE "Pioneer" 1020 L, 10 pouces, excellente qualité, presque neuve, encore sur la garantie avec plusieurs rubans et accessoires, \$625. Appelez 463-3696 3-5-77

ENREGISTREUSE "Pioneer" 1020 L, 10 pouces, excellente qualité, presque neuve, encore sur la garantie avec plusieurs rubans et accessoires, \$625. Appelez 463-3696 30-4-77

BATEAUX-MOTEURS-YACHTS

TANZER 22, équipé, quillard, très bon état, moteur 9.9 Jour: 527-9346, soir: 672-6625 1-5-77

BUREAUX À LOUER

BUREAU à louer, 2 pièces, centre professionnel, Decelles et Côtés Ste-Catherine, 1er juillet 341-3845 30-4-77

CHALET À LOUER

LUXUEUX CHALETS SUISSES à louer, dans les Laurentides, à la semaine ou au mois. Court de tennis, piscine privée, piscine chauffée, Site idéal pour repos, voyage de noces. Tél.: 430-0430 30-4-77

LAC, tout confort, 8 milles de Ste-Marguerite, entre Rawdon et St-Denis, 6 pièces. Tél.: 731-5309 le soir. 30-4-77

DOMAINE STE-AGATHE. Vacances-repos. Luxueux Bavaois, foyer pierre, meubles Thibault. Saison, semaine, fin de semaine (été: piscine chauffée, terrain de jeux) Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-5-77

ST-JOVITE: Chalets sur vaste domaine aménagé. Lacs (baignade enfants). Priorités: respect et amour de la nature. Maximum 6 enfants. Chalet. Location: semaine, mois, saison (mai, fin septembre). Information: 521-8898 29-4-77

CHALET À VENDRE

RIVIERE ROUGE, chalet 3 acres boisés, 300 pieds plage, près pistes ski de fond, toilettes, eau courante en été. Pour rendez-vous en fin de semaine 932-6005 (soir) 30-4-77

CHAMBRES À LOUER

CHAMBRES à louer ou logement à partager: prendrait dame ou monsieur travaillant ou pas, 60 ans et plus, références, tout fourni, haut duplex, Ville St-Laurent, pas d'impôt. Tél.: 334-9841 2-5-77

COURS PRIVÉS

LANGUE CHINOISE cours d'été par professeur natif parlant, ayant formation linguistique et expériences en Chine et au Canada. Tél.: 527-5769 30-4-77

COURS PRIVÉS

Professeur féminin, 7 ans d'expérience donnerait des cours privés

de FRANÇAIS ou de MATHS

à des étudiants du niveau primaire et secondaire 1, 2 et 3.

Tél: 388-1039

2-5-77

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSELLE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance, service d'entreposage. Tél.: 725-2421 2-5-77

DIVERS

TRAVAIL à temps partiel. Pour rendez-vous téléphonez à 388-8316 entre 6 heures et 7 heures le soir. 30-4-77

ENTREPÔT À VENDRE

A VENDRE BATIMENT d'entreposage 2 étages, 10,000 p.c. chacun, construction en bois, bloc et brique, rez-de-chaussée en béton. Premier plancher en bois, 2 portes de garage, système de glissement pour petite industrie. Situé angle Papineau et Des Carrières. Prix demandé: \$115,000. Les conditions peuvent être discutées. Appelez Ribuffo 748-8761 2-5-77

ÉQUITATION

MANEIGE ST-MARC: cours d'équitation et randonnées équestres lorsqu'on est devenu suffisamment maître de son cheval. Pour inscriptions: 584-3384 31-4-77

ENTREPÔT À LOUER

INDUSTRIEL, à louer, 8,000 p.c. 14 pieds de haut, 2 portes de garage, de 12 pièces de haut, système de glissement, système de chauffage indépendant, angle Sherbrooke et Frontenac. Convientrait pour petite industrie. Appelez Mme Ribuffo 748-8761 2-5-77

GARDERIES

FERMES DE VACANCES, région Sutton, pour enfants de 6 à 12 ans, vie familiale, 15 ans d'expérience et références, montitrices. Cérémonie professionnelle. Tél.: 514-538-5962. A partir du 1er mai. 30-4-77

LOGEMENTS À LOUER

N.D.G.: Haut duplex 7 1/2 ensoleillé, tapis mur à mur, garage, chauffé libre 1er juillet. \$400. Tél.: 487-5840 2-5-77

CDN, Carleton, 5 1/2, haut duplex, \$230 par mois, jusqu'à 10 heures. Tél.: 737-0258 2-5-77

CANDIAC, grosse maison plus piscine, valeur \$150,000. \$800 par mois. Tél.: 656-0327 ou 659-0538 7-5-77

OUTREMONT: à sous-louer, 7 1/2, mai à octobre, \$190 par mois. Tél.: 247-3427 30-4-77

2467 Gold: Haut de duplex, 7 1/2 pièces, chauffage électrique \$325. Garage inclus. Décoration luxueuse. Ville St-Laurent 667-2260, 744-0845 9-5-77

OUTREMONT, haut de duplex près Université. Luxueux 8 1/2, très grandes pièces, boiserie chêne, tapis mur à mur, 2 salles de bains, sortie pour lessiveuse et sècheuse, balcon, garage, disponible 1er juillet. \$800. S'adresser à dossier 302. Le Devoir, C.P. 6033, Montréal, H3C 3C9 3-5-77

HAMPSTEAD: incomparable haut de duplex, 2 étages, entièrement rénové, 9 grandes pièces, foyers, tapis, 2 salles de bains, cuisine de luxe, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, etc. Jardins, splendide, garage. \$950. Tél.: 487-5287 après 7 heures p.m. 7-5-77

LOGEMENTS À LOUER

Si vous déménagez...

Veuillez remplir la carte-réponse insérée avec votre facture d'électricité et nous la retourner.

Hydro-Québec

OFFRES D'EMPLOIS

DIRECTEUR(TRICE) DE DISTRICT

Section d'Ottawa-Carleton

Diplôme en sciences infirmières (préférentiellement maîtrise).

5 années d'expérience avec avancement progressif et responsabilités accrues durant ces 5 années. Salaire selon l'expérience. Excellents avantages sociaux.

Poste ouvert en septembre.

Veuillez expédier les curriculum vitae avant le 20 mai à:

VON Canada

5, Avenue Blackburn

Ottawa, Ontario K1W 8A2

30-4-77

LOGEMENTS À LOUER

PRES UNIVERSITE DE MONTREAL, grand duplex luxueux, 8 pièces, 2 salles de bains, garage, 5633 Wilderton, Tél.: 731-8013 2-5-77

BACHELOR, 1 1/2 meublé, chauffé, électricité et eau chaude fournies, près du métro Jarry, \$20 par semaine. Tél.: 2-5-77

BAS DE DUPLEX, 6 1/2 pièces plus sous-sol, chauffé \$500. par mois Tél.: 272-4933 2-5-77

LOGEMENT chauffé, boulevard Pie IX, face Jardin botanique et métro, bas de duplex, paysager, 7 pièces chauffées, toutes commodités \$375. par mois 256-3090 ou 523-7845 2-5-77

ST-LEONARD: luxueux 5 1/2, près d'autobus, foyer, bar, salle de jeu, garage, non-chauffé. 477-9368 7-5-77

DUVERNAY est, grand bungalow, occasion exceptionnelle \$375 mois. Tél.: 665-0921 2-5-77

OUTREMONT, maison de ville \$555. chauffée, 1er juillet 341-3845 30-4-77

CDN, voisin de l'U de M, bas duplex, grand 5 1/2, équipé, garage \$400. Libre le 1er juillet. Tél.: après 5 heures 342-5807 4-5-77

APP 2 1/2. \$145 par mois, plus taxe d'eau, ascenseur, poêle, réfrigérateurs fournis. Edouard-Montpetit face au pavillon des sciences sociales. Sous-location de juin à septembre '77. Tél.: 731 5978 3-5-77

MAISONS À LOUER

VILLE MONT-ROYAL: maison de ville chemin Côte de Liesse, 4 chambres à coucher, 3 1/2 salles de bains, foyer, salle de jeux, réfrigérateur, poêle et lave-vaisselle neufs, garage double, occupation immédiate \$700. Tél.: 341-4467 2-5-77

ILE BIZARD, maison unifamiliale à louer, 6 pièces, peinture fraîche, magnifique terrain paysagé, piscine, garage double, 5 minutes du lac des Deux Montagnes. \$475 par mois. Occupation immédiate. Tél.: 728-8591 3-5-77

OCCASIONS D'AFFAIRES

COMPAGNIE cherche un agent ou une entreprise pour faire la distribution de notre produit dans la province de Québec. 2705 rue Paulin, attention M. Aubin. Tél.: 331-8391 2-5-77

OFFRES D'EMPLOIS

RECEPTIONNISTE DACTYLO, parfaitement bilingue, étude légale Place Ville Marie. Tél.: 879-1353 7-5-77

TRAVAIL DE MAINTENANCE: édifice commercial, homme mature et habile, comprenant l'anglais, Centreville, Références. Tél.: 849-3434 Mme Wackson 2-5-77

SECRÉTAIRE, assistante dentaire bilingue de préférence bureau situé à Montréal-Nord 321-1130 30-4-77

SECRÉTAIRE BILINGUE à temps partiel, bonne connaissance de la tenue de livres pour petit bureau situé face à l'Université de Montréal. Tél.: 738-4614 2-5-77

INSTITUTRICES DEMANDÉES POUR L'ÉLÉMENTAIRE

Téléphone: 334-4060

30-4-77

MONITEUR MONITRICE

Pour conversation française avec excellente maîtrise du français, bonne diction, temps partiel, 2 soirs par semaine. C.C.F.A.

Tél.: 861-9705

3-5-77

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

2 ans ou plus d'expérience, sténo, bilingue, étude située Place du Canada.

Tél: 878-9381

6-5-77

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

Expérience juridique, dictaphone et sténo. Étude Place Ville-Marie.

Tél: 879-1353

30-4-77

MÉCANIEN DEMANDÉ

(Machinerie lourde) doit être bilingue et expérimenté, firme du nord de l'Ontario, New Liskeard. Tél.: 705-647-4334, demandez Hugh Grant.

MAÎTRE MÉCANICIEN

Expérimenté dans l'équipement lourd Caterpillar, Detroit Diesel; Nord de l'Ontario, New Liskeard, J.M. Grant contracteurs. Tél.: 705-647-4334.

11-5-77

LOGEMENTS DEMANDÉS

DE PREFERENCE OUTREMONT, rez-de-chaussée, 7 pièces minimum, plus sous-sol, 3 adultes. Tél.: 277-4496 30/4/70

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél.: 524-3852. Hull: 777-2865, Sherbrooke: 565-7598. J.N.O.

ETRE DEUX...

Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses.

Dépliant gratuit sur demande.

Tél.: 282-0058

ouvert de 1 P.M. à 9 P.M.

lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE

1117 ouest, Ste-Catherine

suite 108, Montréal J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LAMBERT

Charme caché

Bungalow split 9 pièces, sa le familiale au niveau du jardin, \$72,000, secteur prestigieux. M.L.S. Micheline Parent

465-2510 ou 672-4955.</

La question linguistique et les directions d'entreprises

3) L'endo-recrutement dans les entreprises à propriété canadienne

— par —
Arnaud Sales

● Auteur d'une recherche faite sous les auspices du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec sur les caractéristiques linguistiques et ethniques des dirigeants d'entreprises manufacturières, Arnaud Sales a montré dans deux premiers articles comment l'origine ethnique ou nationale du principal actionnaire influence le choix des principaux dirigeants des entreprises manufacturières implantées au Québec. Après avoir examiné hier le cas des entreprises à contrôle étranger, M. Sales étudie aujourd'hui le cas des entreprises à propriété canadienne. Le phénomène d'endo-recrutement s'y retrouve aussi, constate notre collaborateur.

une direction anglo-saxonne, et cela est également vrai pour les Juifs. Le phénomène se retrouve dans les entreprises ayant leur siège social au Québec (Tableau 2), mais il faut alors faire plusieurs remarques:

1. La proportion de propriétaires dirigeants est extrêmement élevée parmi les Français (60,3%), les Juifs (73,9%) et les individus d'autres origines (55,5%). (1) La proportion n'est que de 20% pour les Anglo-Saxons. Ceci s'explique principalement par l'insertion dominante des deux premiers groupes dans les secteurs non monopolistique et en transition où se trouvent évidemment les plus fortes proportions de propriétaires-dirigeants. Dans le secteur monopolistique, au contraire, les présidents ne sont généralement pas l'actionnaire de contrôle.

2. Les groupes français et juif ont peu participé à des opérations de concentration, et lorsque des achats d'entreprise ont eu lieu, ils touchaient surtout des entreprises à origine nationale ou ethnique de l'actionnaire principal identique. Nos résultats montrent que 80,5% des entreprises achetées par des Canadiens

français l'étaient à des propriétaires canadiens-français. Par conséquent, il n'y avait pas de problèmes d'absorption au niveau des caractéristiques linguistico-ethniques de l'appareil de direction en dehors de cas marginaux.

3. Il n'en est pas de même tout à fait dans les unités anglo-saxonnes où l'origine ethnique des dirigeants est beaucoup plus diversifiée. Les Anglo-Saxons restent nettement majoritaires (53,6%), mais les Canadiens français occupent 26,9% des positions, le plus souvent d'ailleurs à la tête des filiales des maisons-mères, c'est-à-dire des unités secondaires du secteur monopolistique. Cette proportion n'est pas particulièrement élevée, mais elle dépasse celle que l'on rencontre dans les entreprises étrangères. Cependant il faut tenir compte ici du fait que ce sont les Anglo-Saxons beaucoup plus que les Français qui achètent les entreprises canadiennes-françaises (2). Or, dans la moitié des cas, la présence d'un haut dirigeant canadien-français à la tête d'une entreprise anglo-saxonne peut être expliquée par l'origine nationale ou ethnique du propriétaire précédent (Tableau 3). En isolant les filiales d'entreprises anglo-saxonnes qui ont été formées à partir de l'achat d'entreprises existantes, on s'aperçoit en effet que 77,8% des dirigeants canadiens-français se trouvent dans des unités dont le propriétaire précédent était canadien-français. Ceci indique aussi que les absorptions par les Canadiens anglo-saxons, contrairement aux Etrangers ne semblent pas bouleverser les appareils de direction au plan linguistique.

Ces résultats doivent être et sont intégrés à des perspectives plus larges que celles que nous pouvons développer dans le cadre de ce texte, mais ils ont, nous semble-t-il, une grande importance pour la compréhension de la faible représentation des Canadiens français dans les postes de haute administration et de gestion des grandes unités industrielles, commerciales et financières. L'origine de l'actionnaire principal déterminant étroitement

l'origine des hauts dirigeants, les Canadiens français ont actuellement, en dehors des entreprises d'Etat, des coopératives... et des mécanismes d'absorption de firmes canadiennes-françaises, une chance très minime d'accéder à la haute direction des grandes firmes industrielles contrôlées en très forte proportion par les Etrangers et les Anglo-Saxons.

L'origine nationale ou ethnique apparaît infiniment plus importante à l'heure actuelle que l'appartenance linguistique. Il s'agit même d'une condition relativement rigide d'entrée dans les positions directrices puisque les propriétaires tendent à recruter les hauts dirigeants au sein même de leur groupe national ou ethnique. Le bilinguisme dans cette affaire ne résout rien évidemment. La formation d'ingénieurs et de cadres administratifs et commerciaux par les universités francophones, si elle est une condition nécessaire n'est pas non plus, comme on a pu le croire, une condition suffisante pour une francisation naturelle des entreprises.

Cette francisation naturelle est en soi impossible à cause des réseaux d'embauche qui embrassent probablement toute la hiérarchie de l'entreprise mais avec un effet d'autant plus fort que l'on s'élève dans cette hiérarchie à cause des possibilités de plus en plus grandes de cooptation.

Les exigences de la Charte de la Langue Française à l'égard des entreprises ne se font rien de plus qu'une réponse à cette impossibilité de francisation naturelle. Celles-ci sont beaucoup moins brutales que certains le proclament et sont conçues dans le cadre d'un changement planifié auquel la grande entreprise est particulièrement habituée. De plus le Livre Blanc reconnaît implicitement avec réalisme le fait que l'anglais est pour les entreprises nord-américaines la langue internationale des affaires. C'est pourquoi de grandes portes ont été laissées ouvertes par les auteurs de ce document lorsqu'ils indiquent que les programmes de francisation devront tenir compte "des relations que l'entreprise peut avoir avec l'étranger, ainsi que du cas particulier que constituent les sièges sociaux établis au Québec par des sociétés dont l'activité s'étend hors du Québec". Une grande entreprise peut donc imposer à tous ses cadres supérieurs de parler couramment l'anglais, mais il y a ici une importante différence avec le fait de ne coopter que des personnes de langue maternelle anglaise et si possible de même groupe national ou ethnique dans la haute direction: par exemple à la Banque Royale, dont le Président vient de s'exprimer si bruyamment, où curieusement en 1976, on ne comptait aucun Canadien français dans la haute direction (3).

En rapport avec l'intervention de Monsieur McLaughlin, il est curieux de voir les dirigeants des sièges sociaux, dont les enfants fréquentent les institutions scolaires privées anglophones les plus huppées (4), mettre de l'avant les difficultés relatives à l'inscription scolaire des enfants dans le réseau public puisque c'est de ce réseau qu'il s'agit dans la Charte. D'ailleurs, les cadres supérieurs des grandes entreprises multinationales qui se déplacent au cours de leur carrière ne peuvent et ne pourront (même après l'adoption de la Charte) rencontrer ailleurs des facilités aussi grandes qu'à Montréal à ce niveau. Que l'on nous dise si l'Allemagne, la France, la Belgique, le Japon offrent un réseau scolaire public anglophone aux cadres et dirigeants améri-

TABLEAU 1 - Entreprises canadiennes ayant leur siège social hors du Québec

Origine nationale ou ethnique des hauts dirigeants	Origine nationale ou ethnique du principal actionnaire		Total
	Anglo-saxons	Juifs	
Canadiens anglo-saxons	78.2	—	62.7
Néo-canadiens anglo-saxons	21.8	—	17.5
Canadiens juifs	—	100	19.8
Total	80.2	19.8	n = 39

V de Cramer 1.0

TABLEAU 2 - L'origine nationale ou ethnique des hauts dirigeants selon l'origine nationale ou ethnique du principal actionnaire des entreprises canadiennes ayant leur siège social au Québec

Origine nationale ou ethnique des hauts dirigeants	Origine nationale ou ethnique du principal actionnaire				Total
	Français	Anglo-saxons	Juifs	Autres origines	
Canadiens français	96.3	26.9	—	—	45.4
Canadiens anglo-saxons	2.1	39.3	—	—	6.8
Néo-canadiens anglo-saxons	—	14.3	2.5	—	2.9
Canadiens juifs	—	5.8	60.1	—	22.5
Néo-canadiens juifs	—	—	33.1	—	11.9
Autres origines	1.7	13.6	4.3	100.0	10.4
Total	43.0	14.9	36.1	6.0	n = 779

V de Cramer .792

TABLEAU 3 - L'origine nationale ou ethnique des hauts dirigeants des filiales à propriété anglo-saxonne selon l'origine nationale ou ethnique du propriétaire précédent*

Origine nationale ou ethnique du propriétaire précédent	Origine nationale ou ethnique du dirigeant				Total
	Français	Anglo-saxon	Juif	Autre origine	
Canadien français	77.8	—	—	—	30.4
Canadien anglais**	22.2	71.5	100.0	100.0	60.9
Européen	—	7.1	—	—	2.2
Autre	—	21.4	—	—	6.5
Total	39.1	30.5	15.2	15.2	n = 46

* A l'exception des divisions et établissements.

Lors du recueil des données, on n'a pas distingué ici les Anglo-saxons et les Juifs.

cains ou canadiens qui effectuent des stages dans les filiales outre-mer, où le milieu est souvent beaucoup plus dépayssant?

Sans doute est-il très important pour le Québec de garder des sièges sociaux d'envergure internationale, mais le prix demandé ne doit pas hypothéquer l'avenir, en voie de transformation, des Québécois. Stratégiquement des hommes politiques et des milieux d'affaires canadiens, et plus largement nord-américains savent qu'il y aurait un grave danger à trop affaiblir le Québec au plan économique. Pour cette raison le déménagement systématique de tous les sièges sociaux importants situés au Québec s'il peut être agité comme une menace, avec exemples, pour maintenir des privilèges, n'est pas réalisable sans conséquences très graves pour le reste du Canada. Ottawa, comme Québec, sont peut-être plus attentifs qu'on ne le croit à cette question, et en tous cas seront forcés de l'être très rapidement, car il y a là matière à d'importantes négociations.

En fait, ce que la Charte veut briser, ce sont des préjugés, des habitudes, mais aussi des pratiques de sans gêne à l'égard de la population québécoise qui ne sont admises dans aucun pays développé. Il n'est pas inintéressant, pour terminer, de

rapprocher ce processus de francisation des entreprises du processus mis en place récemment par le gouvernement d'Ontario pour canadieniser les universités. Ces mesures, contre lesquelles personne ne semble s'être insurgé, ont été mises en oeuvre avec discrétion, sans Livre Blanc, par l'intermédiaire du Ministère de l'Immigration qui filtre très sévèrement les candidats d'origine étrangère aux postes offerts par les universités canadiennes. On sait, en effet, que les universités anglophones comprennent souvent une masse considérable de professeurs d'origine américaine. La Charte de la Langue Française qui se prépare est certainement en deca de mesures aussi draconiennes vis-à-vis de l'entreprise.

(1) Statistique calculée sur l'ensemble de notre échantillon. Ces proportions augmenteraient si l'on ne considérait que les entreprises canadiennes ayant leur siège social au Québec.
(2) Les propriétaires canadiens-français vendent majoritairement aux Canadiens anglo-saxons (50,7%), puis aux Canadiens français (40,8%) mais fort peu aux Etrangers (8,5%).
(3) Maurice Suavé, op. cit.
(4) Voir Peter Newman, The Canadian Establishment, Toronto, McClelland and Stewart, 1976.

FIN

Wagner propose de doter le pays d'une charte des minorités

OTTAWA (par Lise Bissonnette) — Le député conservateur de Saint-Hyacinthe aux Communes, M. Claude Wagner, épouse entièrement les revendications des minorités francophones vivant hors du Québec et souhaite même que le Canada se dote, au-delà des garanties constitutionnelles, d'une "Charte des minorités".

Une telle charte, a-t-il indiqué mercredi soir aux membres de l'Association francomanitobaine réunis au Centre culturel de Saint-Boniface, définirait "les droits linguistiques et scolaires de chacune des composantes du Canada anglais et du Canada français".

"Il faut 'nationaliser' — coast to coast — la langue française. Cette 'nationalisation' du français ne doit pas se limiter aux seules institutions fédérales mais éventuellement, et le plus rapidement possible, s'étendre à toutes les autres structures de la vie communautaire canadienne", de dire M. Wagner au même auditoire qui recevait, à la mi-avril, et sur le même sujet, le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin.

M. Wagner souhaite que les gouvernements provinciaux "posent les premiers gestes" puisqu'ils sont maître à bord dans le domaine-clé de l'école, mais suggère au gouvernement fédéral de mettre au point un programme de "péréquation culturelle".

Il s'agirait de fournir aux groupes minoritaires de langue française "un soutien inversement proportionnel aux risques qu'ils encourrent", c'est-à-dire de fournir une aide plus substantielle, par exemple, aux minorités francophones de la Colombie-Britannique ou de Terre-Neuve, qu'à celles de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick.

M. Wagner reconnaît que des éléments de cette péréquation culturelle sont déjà en place via les subventions fédérales à l'enseignement des langues comme à certaines initiatives culturelles. Mais, dit-il, il faut "aller au-delà de l'école (...) susciter et soutenir de nouvelles structures, adopter de nouvelles méthodes d'animation afin de sonner le ralliement à la

cause française, de ranimer les convictions chancelantes, de dissiper les inquiétudes et de relever le courage de ceux qui sont tentés de tout lâcher.

Au cours de son assez long discours tout entier centré sur les questions linguistiques, M. Wagner a également entretenu son auditoire de ses craintes à propos de la révision qu'il entreprend le gouvernement de sa politique de bilinguisme institutionnel.

Le premier ministre a récemment confirmé, comme on le sait, qu'il présenterait d'ici la fin de la session une déclaration et peut-être même un Livre blanc sur la question et on s'attend généralement à ce qu'il soit annoncé une réduction du nombre de postes dits "bilingues" dans la fonction publique, de même qu'un nouvel accent sur l'aide fédérale à l'enseignement de la langue seconde à l'école, conformément aux vœux du commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer.

M. Wagner redoute "un recul qui tournerait à la répudiation implicite d'une politique pourtant essentielle" mais il se montre en même temps heureux que l'on ait commencé à se montrer "plus modeste et plus réaliste dans la réalisation des programmes".

Il suggère deux avenues pour l'avenir: d'abord, ne désigner dans l'immédiat comme bilingues "que les postes où la connaissance des deux langues est indispensable à l'exécution d'une tâche ou lorsque les communications avec le public sont l'essence d'une fonction"; ensuite, à plus long terme, "dresser la liste des postes où le bilinguisme sera désirable et utile et tenter d'ouvrir nos écoles de langue aux jeunes cadres ambitieux de devenir des grands commis de l'Etat".

M. Wagner a analysé également la crise Québec-Canada en affirmant venue l'heure des "réformes radicales" mais en souhaitant que le langage employé pour en discuter soit modéré. Il n'a pas exposé la teneur de ces réformes, mais rappelle que son parti favoriserait "la décentralisation des pouvoirs décisionnels".

Il appelle à un "leadership serein" plutôt qu'à un "leadership hurleur" et dit souhaiter que les Canadiens s'intéressent à cet égard au parti qu'il nomme désor-

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES 844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pour
• L'heure de tomber: 11:00 am pour le
• L'heure de tomber: 11:00 am pour le
• L'heure de tomber: 11:00 am pour le
• L'heure de tomber: 11:00 am pour le

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

• Chaque parution coûte \$4.20 le pour
• L'heure de tomber: 11:00 am pour le
• L'heure de tomber: 11:00 am pour le
• L'heure de tomber: 11:00 am pour le
• L'heure de tomber: 11:00 am pour le

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 844-3361

• Chaque parution coûte \$2.00
• L'heure de tomber: 11:00 am pour le
• L'heure de tomber: 11:00 am pour le
• L'heure de tomber: 11:00 am pour le
• L'heure de tomber: 11:00 am pour le

Voir autres
annonces classées
en page 8

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LAC NOIR
Comté Joliette
Chalet de luxe, hiver et été, entièrement meublé, sous-sol fini, 2 salles de bains, 5 chambres à coucher, 2 foyers, bord de l'eau. Terrain 200 x 300. Terrain de golf 18 trous à proximité. Pour information Tél: 733-3867, 1-886-5341. 30-4-77

LONGUEUIL
Bungalow 5 pièces, plus une sous-sol, à proximité de tout, lave-vaisselle, balayuse centrale, patio 10 x 6 x 36 en béton. Prix: \$37.900. Hugnette Brabant 467-1120 ou 866-1307.

MONTRÉAL TRUST
courtiers 30-4-77

BELOEIL
Montée Prévert, maison hors de l'ordinaire, 9 pièces dont salon 14,8 x 23, salle de séjour 14 x 35, chambre 12 x 24, Plafond cathédrale. Foyer. Piscine intérieure chauffée 36.000 p.c. paysage. Terrasses. Immenses fenêtres. Propriétaire
Tél: 467-8913 30-4-77

LAC MEMPHRÉMAGOG
Chemin Patterson, beau terrain sur le lac Memphrémagog, 550 de plage, 16+ acres d'excellente terre. Maison confortable d'1 1/2 étage, piscine chauffée, grand abri de bateau. Appelez Allan Channel 819-843-4785.

MAGOG, QUÉBEC
Bungalow très confortable situé sur un grand terrain, 2 foyers, 2 1/2 salles de bains, garage attaché, excellente maison retirée. Appelez Allan Channel 819-843-4785.

CROWN TRUST COMPANY LTD
courtiers licenciés 2-5-77

La Citière

EN PREMIÈRE: LA MAISON-PATIO

Cette prestigieuse maison deux-niveaux est l'une des premières maisons-patio de la région de Montréal. Foyer naturel dans le salon. Salle à dîner intime, 4 grandes chambres à coucher, une cuisine de rêve avec toutes les commodités imaginables, 2 1/2 salles de bains, utilisation ingénieuse de l'espace, terrain aménagé par des architectes-paysagistes. Environnement idéal.
Jean Turcotte 659-8916

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BORD DE L'EAU ILE PERROT
Bord du lac St-Louis, Pointe du domaine. Terrains 36.000 p.c. Annette Lanoue 334-8336
CANADA PERMANENT courtiers 2-5-77

BELOEIL
Bungalow impeccable, 8 pièces, 3 chambres, salle à manger, terrain 3110 p.c. paysager, taxes \$81260. A voir: Hugnette Brabant 467-1120 ou 866-1307.

MONTRÉAL TRUST
courtiers 30-4-77

REPENTIGNY
Architecture exclusive. Charme raffiné, cottage pierre 7 pièces, garage double, salle de séjour avec foyer. Possibilité bureau professionnel. M.L. Lise D. Ferland 354-2950 ou 581-3790.

IMMEUBLES DES ROSIERS
courtier 30-4-77

OUTREMONT

Cottage 4 chambres, salon foyer naturel, salle à dîner, cuisine moderne, sous-sol fini, comprend salle de jeux, plus une chambre, piscine extérieure creusée, rue paisible. Anne-Marie Larue, 935-8541 ou rés: 342-4173.

IMMEUBLES A.E. LEPAGE & WESTMOUNT INC
courtiers 30-44-77

HAUT WESTMOUNT

Charmante, sensationnelle, élégante maison de 5 chambres à coucher. Salon, den et chaque chambre à coucher avec foyer. Den au rez-de-chaussée, puits de lumière au plafond, garage, jardin. Mme M. Dardi 935-8541 ou rés: 935-4417.

HAMPSTEAD

Split-level, résidence avec air climatisé, 4 chambres à coucher, 2 1/2 salles de bains, salle de jeux, den avec foyer, cuisine, jardin, garage. \$115.000. Ruth Moss 935-8541, rés: 737-3685. Exclutif.

N.D.G.

Nouveau sur le marché, résidence de 8 pièces. Genre espagnol. Excellente condition. Planchers et boiserie de chêne. Garage. Jardin rocaille. Françoise Bibaud 935-8541, rés: 482-1143. 30-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

GRAND SACRIFICE
Luxe maison construite en 1774 de 4 chambres à coucher, 2 1/2 salles de bains, climatisée, décoration magnifique. Beau jardin. Vaut \$70.000 et plus. Prix: \$54.000. Tél: 694-1789 (soir) 30-4-77

ST-LAMBERT
Maison âgée, cave non finie. Terrain plus beau de la ville de St-Lambert. Cuisine petite salle à manger magnifique. Demandez Robert Terreault, 651-1000 ou 653-6633.

MONTRÉAL TRUST
courtiers 30-4-77

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES À VENDRE

12 UNITES, Motel à Niagara Falls à vendre. Prix \$160.000 comptant ou hypothèque. Tél: 1-416-358-5148 30-4-77

TABLEAUX-PEINTURES

GRAVURES ORIGINALES, Picasso, Chagall, Dali, Calder, Riopelle et Miro 353-3413 28-5-77

TERRES À VENDRE

TERRE 70 acres, \$23.500. Iles, 15 acres, \$6.500, 6 milles de Sherbrooke. Soir: 819-562-1896 ou R.R.1. Ascot Corner JOB 1A0 30-4-77

TERRAINS À VENDRE

OKA, Petit verger, flanc de montagne, bonne production, dimension 88.400 p.c., idéal pour domaine. Tél: 1-479-6498 2-4-77

AUX ABORDS DU PARC D'OKA, grand terrain d'un acre cadastré, avec vieille bâtisse, Prix: 40c le p.c. Oka: 1-479-8074 1-5-77

DUNHAM; 50 acres de terrain à vendre de grandeur désirée. En entier ou en sections. Boisé ou non. Tél: 295-2739 28-5-77

COTEAU DU LAC: Belle terre en culture de gazon non loin de Montréal. Bon investissement. Ghyslain Marchand 653-7841 ou 653-8038 Immeubles Triton 1976 courtiers 30-4-77

ST-LAMBERT: près métro, vue panoramique sur Montréal, paysager, arbres matures, zone résidentielle unifamiliale, 8.300 p.c., services, taxes raisonnables, particulier. Jour: 873-2730. Soir: 465-1953 2-5-77

BERTHER, quelques minutes de Montréal, bord fleuve, ex-domaine privé des jésuites, plantation gros pin de plus de quarante ans, 31.049 p.c. Seulement \$8.2000. Appelez André Beaulieu à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O. 2-5-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

VERCHÈRES
Authentique canadienne 200 ans, 2 foyers, 38.500 p.c. arbres géants, pommiers, belle grange, multiples possibilités. \$63.000. Yvan Boulanger 467-1120 ou 584-3456.

MONTRÉAL TRUST
courtiers 30-4-77

La Citière

CHEF-D'OEUVRE D'ARCHITECTURE

Prestigieuse maison-patio en cèdre conçue par un architecte renommé. Environnement sans pollution aux portes de Montréal. 3 grandes chambres, salle à dîner, salon avec foyer naturel, 1 1/2 salle de bains et toutes les commodités imaginables. Garage double, terrain aménagé par des architectes-paysagistes.
Jean Turcotte 659-8916

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

BORD DE L'EAU, lac Champlain, abri auto, garage, terrain 65 x 200 idéal pour pensionné, taxes \$342. Prix \$42.000. Tél: 679-2780 30-4-77

MAISON 5 1/2 pièces et bâtiments, sur grand terrain, facile d'accès à mi-chemin entre Québec et Montréal. Tél: 819-399-2593 5-5-77

ESTEREL, bord lac du nord, Avenue des Alouettes, maison canadienne neuve, 2 foyers, chauffage électrique, occupation juin, constructeur. \$87.500. Tél: 382-4200 ou 1-228-3086 5-5-77

BORD DE L'EAU, lac Champlain, bungalow, abri auto, garage, terrain 65x200, idéal pour pensionné, taxes \$342. Prix \$42.000. Tél: 679-2780 2-4-77

LAC CHAMPLAIN, 45 minutes de Montréal, résidence moderne, construction récente, climatisée, accessoires électriques modernes. Ameublement récent, tapis mur à mur, 3 chambres à coucher. Salon avec cheminée pierre, salle à manger, 2 salles de bains, piscine intérieure, patio, arbres adultes, potager, haie, qual climat, bateau avec support. Renseignements: Dossier 302, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9. 2-5-77

SERVICES DIVERS

IMPRESSION de T-Shirt de tous genres, chandails de sport, d'auto-collants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appelez André Beaulieu à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.



PRÉVEZ LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LA PLUIE

faites installer des

GOUTTIÈRES

en ÉMAIL CUIT

ALUMINIUM

"sans joints"

QUÉBEC MÉTAL

ENREGISTRÉ

Estimation gratuite

648-1569

324-8106

REVÊTEMENTS - TOITURES RÉPARATIONS - FENÊTRES

la boîte à échos

L'ensemble rock progressif Arcanes est l'invité de Gum Balloune ce soir à 20 h 30, à l'auditorium du High School d'Outremont (Dollard et Bernard). Formé de cinq musiciens, Marc Forest, voix et percussions, Daniel Marsolais, guitares et voix, Normand Le Clou Cloutier, basse et flûtes, André Lafrance aux claviers et Denis Cantin à la batterie et à la guitare acoustique, Arcanes existe sous sa forme actuelle depuis un an.

L'Atelier-galerie Laurent Tremblay présente jusqu'au

16 mai les oeuvres du peintre Pierre Boucher et du sculpteur Hubert Durocher. (4809 Marquette, 521-8786).

La sélection française pour la compétition officielle du Festival de Cannes est la suivante: *Un taxi mauve* d'Yves Boisset, *La communion solennelle* de René Féré et *Le camion* de Marguerite Duras. Le conseil d'administration du Festival de Cannes a fait savoir que la Commission chargée du choix des films pour le Festival a retenu à l'unanimité ces trois films.

qui représentent chacun un aspect différent du cinéma français, de la tradition romanesque à l'expérimentation.

Les élèves de 2e et 3e année de la section anglaise d'interprétation de l'École nationale de théâtre présenteront *Peer Gynt* d'Henrik Ibsen, du 3 au 7 mai au Monument National. La mise en scène est signée Guy Sprung, les décors et costumes, William Layton. Le rideau est à 20 h précises et l'entrée est libre.

Afin de permettre à l'OSM de présenter un concert-bénéfice avec Danny Kaye le 2 mai, l'Orchestre de chambre McGill a modifié la date de son concert dont la violoniste Ida Haendel est l'invitée, pour le dimanche 1er mai à 16 h 30 au Théâtre Maisonneuve. Mme Haendel interprétera le *Concerto en ré majeur*, K. 218 ainsi que le rondo de la *Sérénade Haffner*, K. 250 de Mozart. Les billets de ce

concert Mozart sont disponibles aux guichets de la Place des arts.

Pour souligner ses 75 ans, l'Orchestre symphonique de Québec, le plus ancien orchestre canadien, a invité de grands noms de la musique pour sa saison 1977-78: Perlman, Arrau, Berman, Entremont. Le directeur artistique James de Preist cédera le podium pour quelques concerts à Mario Bernardi, Franz Paul Decker, Maurice Suzan et Kees Bakels. Une attention toute particulière sera portée aux oeuvres et artistes canadiens. On y interprétera notamment deux oeuvres de Clermont Pépin: *Quasar* et *Guernica*, mais aussi *Fantasia* de Harry Somers et *Apocalypse* de Jacques Hétu. Deux pièces monumentales seront données, *Le Sacre du printemps* de Stravinsky et la *Symphonie Résurrection* de Mahler.

variétés

Sonny Fortune: sans détour

par Nathalie Petrowski

Le Soleil Levant avait l'allure d'un hall de gare déserté, de longues rangées de tables rendues d'autant plus vides par l'agrandissement des locaux. La scène également réaménagée attendait tranquillement tandis qu'une batterie à moitié montée était le seul instrument à joncher son plancher. Est-ce le printemps, le fait que Sonny Fortune ne soit connu que des initiés ou alors la réouverture spectaculaire du Milord qui a ainsi rongé le public du Soleil Levant? Personne ne put répondre à l'interrogation.

A dix heures, Sonny Fortune accompagné de ses quatre musiciens arrive avec nonchalance. Les instruments ne sont même pas installés et on dirait presque que les musiciens

viennent à peine de descendre de l'avion. Fortune attend patiemment dans un coin, vérifie son saxophone et sa flûte pendant que le batteur, le pianiste et le contrebassiste vaquent à leurs occupations, branchent les fils et les micros. Le public demeure impassible devant l'agitation qui règne sur scène. On ne peut s'empêcher d'entretenir une certaine méfiance face au rendement des musiciens un soir de première. En effet, comment est-il possible de concentrer ses énergies sur la musique lorsqu'on a préalablement fait face à mille problèmes de son, d'équilibre et d'adaptation dans une salle anonyme et une ville inconnue? Rude vie que celle de musicien...

Vingt minutes plus tard, tout est prêt. L'entrée en matière est agressive, puissante.

Malgré les circonstances atténuantes, Sonny Fortune commence d'une façon très affirmative, impose sa présence et joue tout son saoul. Son style est rapide et efficace, ne perd aucun temps à saisir le pouls de la salle. Ses collaborations avec Elvin Jones, Mongo Santanama, McCoy Tyner et Miles Davis lui ont donné l'élasticité nécessaire pour s'adapter à n'importe quelle situation et pour aller directement au but. Son style est rageux tout en étant clair et très précis, sans détour. On sent l'influence de Charlie Mingus d'autant plus que la basse joue un rôle prépondérant tout au long du spectacle. Plus tard, on croit reconnaître certains accords à la Chuck Mangione alors que Fortune nous fait valoir ses talents de flûtiste. Au saxophone, Fortune est un vir-

tuos et va toujours jusqu'à la limite dangereuse, là où il n'y a plus de souffle. Parfois anarchique et violent, il demeure toujours très structuré, joue d'une manière ressentie et honnête.

Malgré l'attente tacite qui existe entre les cinq musiciens, le seul reproche qu'on pourrait faire au Quintet de Fortune, c'est peut-être l'absence d'un son original. Les musiciens, très compétents, semblent trop se fier sur leurs influences et ne débouchent que très rarement sur leur propre son. Sonny Fortune, pour ses talents de saxophoniste émérite reste cependant un musicien à voir et à entendre, parce qu'il véhicule la simplicité déterminée des gens qui ne prennent pas de tour pour dire ce qu'ils pensent.

"Le" salon du livre (Lévesque)

QUÉBEC (PC) — On ne sait trop si les quelque 200 personnes massées au Centre municipal des congrès lors du lancement du livre "René Lévesque ou le projet inachevé" s'étaient déplacées mercredi pour entendre M. Lévesque ou l'auteur de la biographie du premier ministre, M. Peter Desbarats, ou encore le traducteur de ce livre, M. Robert-Guy Scully.

Ceux qui désiraient voir et entendre MM. Lévesque et Desbarats n'auront évidemment pas été déçus. Mais les autres, soit ceux et celles qui souhaitent ardemment rencontrer ce "controversé" M. Scully, auront quitté le Salon international du livre avec une certaine pointe de regret. Mais M. Scully n'était pas là... Ce journaliste, dont on a encore tout frais à la mémoire le jugement après qu'il a porté sur le Québec récemment, "a été dans l'impossibilité de trouver une place sur un avion pour assister au lancement du livre", a prétexté le président de la maison Fides, le R. P. Paul Martin. M. Scully vit

temporairement à Portland, dans le Maine.

Dans une courte allocution livrée sur un ton humoristique, le premier ministre a avoué qu'il était venu "de force" au Salon du livre de Québec et que sa présence ne devait pas être interprétée comme étant un geste de narcissisme. Décochant une flèche à l'endroit de son homologue fédéral, M. Pierre Trudeau, M. Lévesque a ajouté: "Je ne suis pas le seul, au Canada, à qui des choses

comme cela arrive."

Aux yeux du chef du gouvernement québécois, ce livre de Peter Desbarats est avant tout une fresque de l'évolution du Québec. "L'une des meilleures que j'ai lues depuis les dix ou vingt dernières années", a-t-il précisé, tout en soulignant qu'il n'entendait ni encourager ni décourager les Québécois à le lire.

Le premier ministre n'a par ailleurs pas omis de rendre hommage aux dirigeants du sixième salon international du

livre de Québec. "Ce salon du livre de Québec, a-t-il dit, est "le" salon du livre. Mais promettez-moi de ne pas le dire à Montréal..."

Quelques députés péquistes, soit MM. Jérôme Proulx, Jean-Pierre Jolivet, Gerald Godin et Denise Leblanc, assistaient à cette brève cérémonie. On a également pu remarquer la présence de Mme Claire Kirkland-Casgrain, présidente de la Commission du salaire minimum, et aussi de M. Yves Michaud.

"Rodolphe de Repentigny, critique d'art"

Une causerie présentée au MAC

Le Musée d'art contemporain présentera, le jeudi 5 mai à 20 h, une causerie qui porte le titre "Rodolphe de Repentigny, critique d'art". Cette causerie sera donnée conjointement par MM. Raymond Montpetit, directeur du module arts plastiques à l'UQAM,

et par René Payant, professeur d'histoire de l'art à l'UQAM et à l'Université d'Ottawa.

Raymond Montpetit traitera de l'apriorisme méthodologique chez Rodolphe de Repentigny, à partir des principaux thèmes de sa critique.

René Payant, pour sa part, expliquera comment Rodolphe de Repentigny, chroniqueur artistique à La Presse de 1952 à 1959, a réussi à faire de sa chronique un lieu de diffusion pour la nouvelle peinture québécoise, et comment il a défendu la théorie esthétique des "plasticiens".

Le Musée d'art contemporain est ouvert au public tous les jours sauf le lundi, de 10 h à 18 h et le jeudi de 10 h à 23 h.

DÈS DEMAIN

PIERRE RICHARD
LE JOUET
Sem. 9h15
Dim. 2h00 - 5h30 - 9h15

Jean-Paul Belmondo
l'Incorrigible
Une comédie de Philippe De Broca
Après L'HOMME DE RUC
LE ROI DE COEUR

Cinéma 7 art
722-0302
3180 rue BELANGER

2e Semaine

35 MILTON / 842-6053
HORAIRE: LUN. à VEN. 7:30 - 9:30
SAMEDI 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 10:00
DIM. 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30

JACQUES TATI
ENFIN DE RETOUR
DANS
LE CHEF D'OEUVRE DU CINÉMA COMIQUE

JOUR de FÊTE
un film de JACQUES TATI

tnm DU MARDI AU VENDREDI
MIDI DIX \$1.50 du MAURIER

On est deux faut s'parler
de RAYMOND LEVESQUE
84 OUEST, RUE STE-CATHERINE Tél.: 861-0563

tnm 84 ouest, Ste-Catherine
861-0563

Mise en scène
Jean-Louis Roux

GUY PROVOST
PAUL SAVOIE
ROBERT LALONDE
MARIE-LOUISE DION

je ne veux pas mourir idiot!
de deschamps confortés girerd wolinski

à la place du spectacle annoncé dans notre Revue...

SAMEDI à 9h30 et minuit

UN FILM D'UNE BEAUTÉ EXTRAORDINAIRE, PARFOIS DRÔLE, SOUVENT MECHANT, QUI DÉBOUCHE SUR LA SATIRE SOCIALE, LA PLUS IMPITOYABLE. — LA PRESSE

LE CASANOVA DE FELLINI

OUTREMONT
1248 ouest BERNARD 277-4145

Le Groupe La Laurentienne présente

LES GRANDS EXPLORATEURS

REPRISE

LA SCIENCE PRODIGIEUSE DES PHARAONS du 28 au 30 avril à 20h30
1er mai à 14h.

FILM COULEUR Commenté sur scène par DENIS ROBERT

BILLET: \$3.25 EN VENTE CHEZ:
EXPLO-MUNDO 1151 Alexandre-de-Sève
et au PLATEAU de 12h à 20h à partir du 25 AVRIL

SALLE LE PLATEAU
3710, CALIXA LAVALLÉE
TEL.: 527-9507

14 ANS

THOMAS!
un film de JEAN-FRANÇOIS DION
avec Nicole Courcel - Patrick Le Mauff - Laurence De Monaghan

Comme certains individus ont le don de sympathie, ici c'est tout le film qui en déborde. THOMAS et ses petites amoureuses révèlent un grand cinéaste, Michel Grisolia.

...le jeune réalisateur Jean-François Dion fait preuve d'une étonnante maîtrise.
...une technique sans faille.
...ce Thomas-là n'est pas un imposteur.

desjardins 12.50 - 2.35 - 4.20 - 6.05 - 7.50 - 9.35
TEL. 288-3141

NOUVEAU
AU
LE GRILLADIN

DÎNER À LA
CÔTE DE RÔTI de BOEUF au JUS

Incluant:
Soupe du jour ou consommé au sherry, pudding Yorkshire, légumes, pomme de terre au four avec crème sûre, salade et vinaigrettes. Crème caramel ou crème glacée assorties, thé, café ou lait

\$875

Servi tous les jours dès 18h
Fermé le lundi soir

COMPLEXE DESJARDINS
Réservations: 284-1104
Stationnement intérieur gratuit après 18h.

Ballets Canadiens

Les plus grands succès

Allegro Brillante
Balanchine/Tchaïkovski

Roméo et Juliette
Macdonald/Freedman
Musique interprétée par The Huggett Family

Ce soir

29 et 30 avril, 1er mai, 20h30.

Textes dits en français les 29 et 30 avril et en anglais le 1er mai.

Billets: \$9*, \$7, \$5, \$4.

Chargex ou Master Charge: 487-2200.

Ballets Canadiens

Les plus grands succès

Tam ti delam
Macdonald/Vigneault

Tommy
Nault/The Who (bande sonore originale)

5, 6, 7 et 8 mai, 20h30.

Billets: \$9*, \$7, \$5, \$4.

Chargex ou Master Charge: 487-2200.

Ballets Canadiens

Les plus grands succès

Concerto Barocco
Balanchine/Bach

Lignes et points
Macdonald et Paige/Mercure

Jeu de cartes
Macdonald/Stravinsky
Musique interprétée par le Quatuor Orford.

12, 13 et 14 mai, 20h30.

Billets: \$9*, \$7, \$5, \$4.

Chargex ou Master Charge: 487-2200.

un éléphant se trompe énormément

LE NOUVEAU FILM D'YVES ROBERT
dialogues JEAN-LOUP DABADIE

Sem.: 7:30 - 9:30
Dim.: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30

le DAUPHIN 1
BAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-0000

ROMY SCHNEIDER
PHILIPPE NOIRET

Une Femme à sa fenêtre
Sem.: 7:30 - 9:30
Sem.-Dim.: 1:00 - 3:05 - 5:15 - 7:25 - 9:30

VILLERAY
ST-DENIS - JARRY 388-5577

Sélection officielle des E.-U. au Festival de Cannes

Un film de Robert Altman

3 Women
Sem.: 7:10 - 9:20
Sem.-Dim.: 1:00 - 3:05 - 5:15 - 7:25 - 9:30

PLACE DU CANADA
VIA CHATEAU CHAMPLAIN 861-4595

À l'affiche

35 MILTON / 842-6053
HORAIRE: LUN. à VEN. 7:30 - 9:30
SAMEDI 1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00 - 11:00
DIM. 1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00 - 11:00

DERNIER JOUR: "Le Jouet"

GRANDE PREMIERE NORD-AMERICAINE

"C'est un régal. Les situations cocasses se succèdent sans laisser de temps morts"

JEUNE CINÉMA

"Un film d'une drôlerie corrosive qui change de l'habituel cinéma humoristique.... Tout un programme!"

DERNIERE HEURE

"NOIRS BLANCS COULEURS"
VERSION ORIGINALE FRANÇAISE

GAGNANT DE L'OSCAR
Meilleur Film Etranger
1977

Sénart souligne merveilleusement les 75 ans de la paroisse St-Viateur

par Gilles Potvin

Depuis qu'il est à Montréal, Jean-François Sénart est demeuré très actif comme chef de chœurs et organisateur d'ensembles vocaux comme le chœur Kattaline, l'ensemble A cappella, sans compter sa participation à des manifestations nationales et internationales se rapportant à la musique chorale. Ayant terminé ses études au Conservatoire de musique de Montréal, il dirige aujourd'hui le chœur de la faculté de musique de l'Université de Montréal qu'il réorganisait en 1974. Il enseigne à cette même faculté ainsi qu'à l'École Vincent-d'Indy.

Pour diverses raisons, son excellent travail ne semble jusqu'ici avoir retenu toute l'attention qu'il mérite. L'an dernier, il avait dirigé une audition de la *Messe en si mineur* de Bach avec orgue, dans une église de l'Est montréalais, laquelle était passée quasi inaperçue. Cette saison, il a concentré ses efforts dans la préparation de deux oeuvres majeures, le *Magni-*

ficat en ré de Bach et le *Requiem* de Mozart, présentés mercredi à l'église Saint-Viateur d'Outremont, dans le cadre des célébrations marquant les 75 ans de cette paroisse. Une seconde et dernière audition aura lieu demain soir à 20 heures.

C'est une immense joie que de faire part de la satisfaction la plus grande qu'a procurée cette manifestation. Le chœur, d'une centaine de voix, a chanté avec un équilibre et une beauté sonore qui ont été à peu près constamment remarquables, admirablement soutenu par un petit orchestre groupé de jeunes musiciens de quatre écoles montréalaises: le Conservatoire, les facultés de l'Université de Montréal et de McGill ainsi que l'École Vincent-d'Indy. À leur tête, Jean-François Sénart a su guider et inspirer tout son monde dans des exécutions fort honorables, desquelles se dégageait souvent une authentique émotion. Rigoureuse et précise, sa direction n'en est pas moins souple et fidèle aux exigences stylistiques. Il y a bien

eu, ça et là, de légères imprécisions dans l'attaque, quelques flottements et fautes de justesse, particulièrement du côté instrumental, mais la tenue générale reste digne des plus grands éloges.

Recrutés dans la classe vocale de Louise André, les quatre solistes, Gail Desmarais, soprano; Madeleine Jalbert, contralto; Jean Verreau, ténor (le fils de Richard Verreau), et Yves Saint-Amant, basse, ont tous fait de leur mieux et leur participation s'intégrait harmonieusement à l'ensemble. L'organiste Hélène Panneton était au positif installé dans le chœur et, en guise de prélude, a joué des pages de Bach au Casavant de l'église.

L'entrée étant libre, les portes ont dû être fermées devant l'affluence du public. Plusieurs sont demeurés debout ou se sont simplement assis par terre. La même scène se répètera sans doute demain soir, de même que l'ovation à sa saluée tous les participants à ce concert spirituel d'une splendide tenue artistique.

Le cinéma québécois projeté à Cannes, Los Angeles et Nice

par Jean-Pierre Tadros

De Los Angeles à Cannes, en passant par Nice, le cinéma québécois sera à l'honneur en ce mois de mai. La Direction générale du cinéma et de l'audiovisuel (DGCA) du ministère québécois des Communications a décidé de prendre au sérieux le mandat que lui confie la Loi du cinéma en ce qui concerne la promotion de notre cinéma à l'étranger.

Jamais actif sur la scène internationale, sinon de façon fort discrète, le gouvernement québécois semble brusquement vouloir manifester de façon plus dynamique sa présence aux côtés du cinéma québécois. Pour la première fois, donc, une délégation québécoise sera présente au Festival international du film de Cannes qui se déroule du 13 au 27 mai. À sa tête, le directeur général de la DGCA, M. Michel Brûlé, qui sera accompagné de MM. Michel Chabot, chargé des festivals, Jean-Maurice Tremblay, directeur de la commercialisation, et Alain Hénot, directeur de l'information et de la publicité.

Cette présence québécoise à Cannes se manifestera en collaboration avec Cinema Canada, qui représente officiellement le Canada. Pendant le festival, la DGCA s'associera donc au service offert par Cinema Canada, mais sa mission sera de veiller à la promotion et la publicité des films québécois.

cois.

La DGCA a déjà participé financièrement à la production d'un catalogue complet de films canadiens et québécois disponibles pour la vente à l'étranger. Ce catalogue sera distribué à Cannes. Il a été réalisé par la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (SDIC), avec l'appui financier des gouvernements de l'Ontario et du Québec.

La DGCA participera également à une réception conjointe donnée à Cannes à l'intention des acheteurs. Et afin d'assurer une meilleure diffusion de l'information sur les films québécois, la DGCA et Cinema Canada projettent d'organiser un service de messagerie. Les bureaux de la DGCA à Cannes se retrouveront au sein de Cinema Canada, c'est-à-dire à la suite 116 de l'hôtel Carlton.

Sans être aussi imposante, le cinéma québécois se trouvera aussi à l'honneur à Los Angeles à partir du 11 mai. Grâce à l'appui du ministère des Affaires intergouvernementales et de la Délégation du Québec à Los Angeles, six semaines de cinéma québécois ont été organisées dans un cinéma commercial de la ville. Des réceptions sont prévues afin de marquer l'événement. Les réalisateurs Jean-Guy Noël et Michel Brault se rendront à Los Angeles afin de

présenter respectivement "Ti-Cul Tougas" et "Les Ordres". Il est également prévu, mais non confirmé, que le réalisateur de "Eliza's Horoscope" s'y rendra lui aussi présenter son film. Quant à l'actrice Micheline Lanctôt, elle sera sur place pour présenter "La vraie nature de Bernadette" de Gilles Carle.

Cinq longs métrages québécois seront présentés au Westland Twins Theatre, dans la petite salle de 285 places. Chacun de ces films gardera l'affiche pendant une semaine et sera présenté deux fois par jour. C'est "La vraie nature de Bernadette" de Gilles Carle qui ouvrira la série le 11 mai. La semaine d'après, un film de l'ONF dont on s'explique mal la présence dans cette sélection du gouvernement qué-

bécois, "Why Rock The Boat?" de John Howe. Puis, dans l'ordre, "Ti-Cul Tougas" de Jean-Guy Noël, "Bar Salon", d'André Forcier, "Les Ordres" de Michel Brault, et "Eliza's Horoscope" de Gordon Sheppard. Au sujet de ce dernier film, on nous a indiqué que la DGCA qu'il était considéré comme un film québécois anglophone, et qu'on se proposait d'ailleurs — si cela s'avérait possible — de présenter la version québécoise sous-titrée en anglais.

Et n'oublions pas Nice où, dans le cadre de la "Semaine du Québec" au festival du livre, il y aura une semaine de cinéma québécois. Également organisée par la DGCA, cette "semaine" présentera sept longs métrages et une quinzaine de courts métrages.

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246. Slapshot 12.30, 2.50, 5.00, 7.20, 9.40.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313. "History of the blue movie" 12.15, 2.00, 4.10, 5.50, 7.40, 9.35.
AVENTURE: 1224 Ave. Greene Westmount 937-2747. "Nasty Habits" 6.10, 7.30, 9.30.
BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1932. "Bang bang you got it" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30. "Executive's wives" 12.01, 4.10, 7.00, 9.50.
BIBI: 1280 St-Denis 288-2115. "Quand la panthère rose s'en mêle" 2.30, 6.10, 9.45 et "Alerte à la bombe" 12.50, 4.25, 8.00.
BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2725. Salle I: "The Edge" 1.00, 4.15, 7.35 et "La bête" 2.25, 5.40, 9.00. (Salle II) "Deep Jaws" et "Come on, take off your dress" les 10.30 et 12.30 m.
CARREFOUR: 318 Ste-Catherine O. 866-8057. "Anthologie du plaisir" 12.15, 2.00, 3.50, 5.40, 7.30, 9.20.
CHAMPLAIN: 1816 Ste-Catherine E. 524-1685. (Salle I) "Carrie au bal du diable" 2.25, 6.05, 9.40 et "Le vent de la violence" 12.40, 4.10, 7.45. (Salle II) "L'inspecteur ne renonce jamais" 2.45, 6.10, 9.50 et "La trahison" 1.10, 4.30, 8.00.
CHEVALIER: 1590 St-Denis. "Le sur le toit du monde" 2.40, 6.00, 9.55. "L'honorable Griffin" 12.30, 4.20, 7.45.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7923. "Un fil sans la loi" 7.30. "L'ange s'est envolé" 9.15.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke E. 246-7395. "Annie Hall" 7.15, 9.00.
CINEMA DE ART: 3180 Bélanger E. 722-0302. "Le jouet" 9.20 et "L'incorrigible" 7.30.

musical — Américain 1960
1.00 Cinema: "Hold-up pour Laura" (drame policier — Français 1967)
2.30 Le 10 vous informe
RADIO-QUÉBEC 17
13.30 Parfums Français
13.45 Les Oraliens
14.00 Les 100 tours de Centour
14.15 Le théâtre tragique et vous
14.30 Intermède musical
15.30 Signe des temps
16.30 Portraits
17.00 Pourquoi pas moi?
18.00 A vrai dire
18.30 Au cœur des mots
18.45 Autonomie
Dépannage
19.00 Un p'tit coup de cœur:
"Judo-karate — Aikido"
19.30 Déjà demain
La météo: qui veut la pluie.
20.00 Pourquoi pas moi?
20.30 Un million de la chaîne:
Le chef cuisinier.
21.30 Parle-moi de musique
22.00 Cher Eugène
Commission des accidents de travail.

sur scène

CENTAUR: 453 St-François-Xavier 288-1209. (Salle II) "Comédiens" de T. Griffiths du mardi au samedi 20 h 00. Dimanche 19 h 00. Matinées, mercredi 13 h 00. Samedi 14 h 00.
CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITÉ DE MONTREAL: 2322 Édouard-Montpetit 343-6524. "Le prince travesti ou l'illustre aventurier" de Marivaux. Tous les soirs à 20 h 30. Relâche: lundi.
NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: 1200 rue Beury 866-1964. Ariéquin, valet de deux maîtres de C. Goldoni, 19 h 30.
PATRIOTE: 1471 Ste-Catherine E. 523-1131. Jacques Michel — semaine et dimanche 21 h 00, samedi 20 h 00, 23 h 00.
PATRIOTE EN HAUT: "Tout est rose sur le plateau" mercredi, jeudi, vendredi, dim. 20 h 00, samedi 19 h 30 et 22 h 30. Lundi et mardi: relâche.
LA POLDRIÈRE: 816 Ste-Hélène 526-0821. "A wife in the hand" de Jack H. Crisp. Semaine: 20 h 30. Samedi: 18 h 30 et 21 h 30. Relâche: dimanche.
SALLE WILFRID PELLETIER: Les grands ballets canadiens: "Romeo et Juliette" 20 h 30.
THÉÂTRE D'AUDOUVILLE: 1297 Papineau 523-1211. "Les faux brillants" de Félix-Gabriel Marchand tous les soirs à 20 h 30. Relâche: lundi.
THÉÂTRE MAISONNEUVE: Gérard Lenormand — 20 h 30.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest Ste-Catherine 861-0563. "Je ne veux pas mourir idiot" du mardi au vendredi: 20 h 00. Samedi: 17 h 00 et 21 h 00. Dim. 19 h 00. Relâche: lundi et "On est des deux, faut s'parler" de R. Lévesque — Midi.
THÉÂTRE PORT-ROUAL: "Qui a peur de Virginia Woolf?" d'Edward Albee 20 h 30.
THÉÂTRE DE QUATRE: 100 Avenue des Pins 845-7277. Théâtre de chambre.
THÉÂTRE DU RIDEAU-VERT: 4664 St-Denis 844-1783. "Cher menteur" de Jérôme Kilty. Du mardi au samedi: 20 h 00. Dim. et lundi: relâche.

CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8704. "Le martien de Noël" (de B. Goselin — Canadien 1970). "Parallèles et grand soleil" (de Jean Desrosiers — Canadien 1964) 7.30 et "Jean Carignan, virtuose" de Goselin (Canadien 1975) et "Capitaine" de Goselin 1969 à 9.30.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: 1455 de Maisonneuve 879-4349. Relâche.

Le festival Création-Danse à Saint-Hubert

Place aux danseurs de demain

par Angèle Dagenais

Le troisième festival Création-Danse se tiendra cette année les 6, 7 et 8 mai à la polyvalente André-Laurendeau à Saint-Hubert. Organisé par la Fédération des Loisirs-Danse du Québec (F.L.D.Q.), ce festival rassemble 350 étudiants de niveaux secondaire et collégial qui étudient la danse en tant qu'activité intégrée à leur programme de cours ou comme activité parascolaire.

Quelque 25 écoles, collèges et centre de loisirs participent à cette grande manifestation, provenant des quatre coins de la province, du Nord-Ouest au bas Saint-Laurent en passant

par la Mauricie, l'Outaouais et les régions métropolitaines. Tenu les années passées à Trois-Rivières et à Victoriaville, le festival Création-Danse a connu à chaque année un véritable succès et permis aux petites troupes amateurs de présenter, d'une part leurs créations, mais aussi de profiter de l'expérience de leurs aînés qui animent à leur intention une série d'ateliers de création et de composition.

Le programme du week-end prévoit en effet plus de 18 heures d'ateliers regroupés selon les thèmes de l'espace (exploration de l'espace statique et dynamique), du temps (rythme, tempo, accent, etc.) et de l'énergie (intensités di-

verses, modulation, etc) qu'animeront Dena Davida, Carol Harwood, Michel Trépanier, Anthony Bouchard, Louise Latreille, Claire Patry, Renée Bonneville, France Bruyère et Philippe Vita.

Les 24 groupes de participants auront, bien sûr, l'occasion de présenter leurs chorégraphies au public le samedi, 7 mai à 13 h 30, car tel est l'un des objectifs principaux du festival. Nombre de danseurs maintenant professionnels ont déjà fait partie de troupes amateurs et commencé leurs activités au sein de la Fédération Loisirs-Danse du Québec. C'est donc la relève de demain qui aura la chance encore cette année de

faire valoir son talent en danse moderne, ballet-jazz et expression corporelle.

Mais, mis à part cette possibilité de s'exprimer sur la scène et d'apprendre au contact des professionnels, les jeunes rencontrent des centaines de participants de leur âge, animés de la même passion qu'eux, ce qui leur permet d'échanger des informations et des idées sur leurs expériences récentes dans le domaine de la danse.

Pour couronner le tout, un grand spectacle sera offert aux participants par des danseurs des troupes professionnelles et semi-professionnelles du Québec: L'Araignée (Louise Latreille), les Ballets Jazz (Eva von Gency), Entre-Deux (Richard Lewis), Entre-Six (Jacqueline Lemieux), Nouvelle Aire (Martine Epoupe) Pointépien (Louise Latreille) et les Grands ballets canadiens qui seront représentés par la jeune danseuse Sylvie Kinal-Chevalier. Le Théâtre national de mime du Québec que dirige Elie Oren participera également au spectacle, de même que des élèves de la concentration "ballet" de Pierre-Laporte et de l'École supérieure des GBC. Ce spectacle, commenté par Henri Barras directeur du service d'animation de la Place des arts, est ouvert au public et se tiendra le samedi, 7 mai à 19 h 30 (l'entrée est de \$3).

Beaucoup moins connu du public que le festival de la chanson de Granby ou les Supersperfrancettes et Chant'Août des chanteurs et musiciens de la relève, le festival Création-Danse est pas moins important et vise à encourager et à développer le goût de l'entrevue provinciale, le festival attire des participants d'ailleurs loin qu'Amqui, Chibougamau ou Rouyn... à l'école secondaire André-Laurendeau (7450 boul. Cousineau, Saint-Hubert).

Le festival Création-Danse est pas moins important et vise à encourager et à développer le goût de l'entrevue provinciale, le festival attire des participants d'ailleurs loin qu'Amqui, Chibougamau ou Rouyn... à l'école secondaire André-Laurendeau (7450 boul. Cousineau, Saint-Hubert).



Les futurs danseurs et créateurs du Québec se rencontreront bientôt à l'école André-Laurendeau, au cours du festival Création-Danse, organisé par la Fédération Loisirs-Danse du Québec.

Hommage à Duke Ellington

NEW YORK (AFP) — Enchaînant sans discontinuer le thème favori de Duke Ellington, "Take the train", les anciens musiciens du roi du jazz ont improvisé hier une "jam session" dans le métro de New York, sur la ligne "A" évidemment.

Ils entendaient ainsi commémorer le souvenir d'Ellington, décédé en 1974 et qui aurait eu 78 ans aujourd'hui. Un wagon spécial avait été réservé à l'orchestre, qui est

parti de la 125ème rue, au coeur de Harlem, autrefois la mecca du jazz new-yorkais.

À chaque station du parcours les passagers, surpris et ravis, se mettaient à taper dans leurs mains et à encourager les musiciens. Un voyageur suggérait même que chaque rame de métro dispose d'un orchestre le dimanche, pour égayer le trajet. Mais parvenu au coeur de la ville, l'orchestre bloquait la rame et jouait d'affilée pendant une

semi-heure, avant que les employés ne forcent les musiciens à descendre pour ne pas perturber davantage le trafic.

Les comptes économiques se règlent à CKAC/73

Jeudi



JEAN CHRÉTIEN

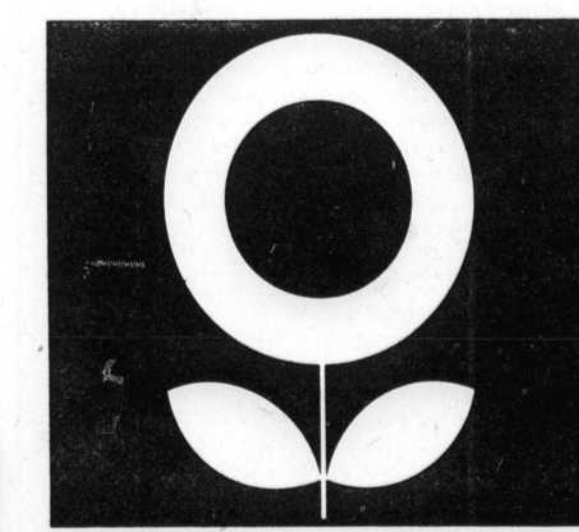
Jeudi le 28 avril et vendredi le 29 avril

Vendredi



RODRIGUE TREMBLAY

invité à l'émission de Marc Laurendeau



CKAC 73

"un film populaire réussi, drôle, touchant, délicat" **POUR TOUS**

"une réussite qui en dit long sur le talent du réalisateur" **ÉCRAN**

IL pleut toujours ou c'est mouillé

un film de Jean Daniel Simon

avec Myriam Boyer, Sylvie Fennec, Jacques Serre

1.00 - 2.40 - 4.25 - 6.05 - 7.50 - 9.30

desjardins

288-3141

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Le primat anglican reçu en audience par Paul VI

D'autre part, quelques heures après sa première entrevue avec Paul VI lors de la cérémonie de bénédiction des nouvelles portes de l'Eglise anglicane Saint-Paul dans les murs, l'archevêque de Canter-

Collision imp

une voiture c

La victime est Mme Germaine Lavigne, 62 ans, demeurant sur le boulevard Gouin. Deux autres occupants de la voiture dans laquelle prenait place la victime, Robert Vigneault, 37 ans, et Francine, 32 ans, son épouse, ont été légè-

Le Dr Coggan doit se rendre, par la suite, à Istanbul, où il verra le patriarche Dimitrios 1er, et à Genève, où il conférera avec le Dr Philip Potter, secrétaire général du Conseil oecuménique des Églises.

Collision impliquant une voiture de police

La victime est Mme Germaine Lavigne, 62 ans, demeurant sur le boulevard Gouin. Deux autres occupants de la voiture dans laquelle prenait place la victime, Robert Vigneault, 37 ans, et Francine, 32 ans, son épouse, ont été légè-

Les agents Albert Lacasse et Bogdan Waszczyk, tous deux blessés légèrement, prennent place dans une voiture de police non identifiée et répondaient à une alerte à la suite d'un vol à main armée, lorsque, parvenus à l'intersection des boulevards Saint-Michel et Industriel, la collision s'est produite avec une voiture Cadillac.

La victime est morte sur le coup.

MONTREAL, ce 14 avril 1977
 A. BEAULIEU
 Régistrare adj. des Divorces
 G. LABERGE, TOULET & LORD,
 ocats
 0, est. rue Ste-Catherine, #530
 Montréal, P. Qué.
 OCUREURS DE LA REQUERANTE

Gilles Houde

Ni lire, ni nager

Dans l'antiquité grecque et romaine la natation occupait une place importante dans l'éducation des citoyens. Quand on voulait se mouquer d'un individu à qui manquait un élément essentiel de sa formation on disait de lui: il ne sait ni écrire, ni lire, ni nager ou encore, selon certains auteurs: il ne sait ni boire, ni manger, ni nager. J'aborde cette question aujourd'hui non pas pour faire la morale à ceux qui ne savent pas nager, mais plutôt pour vous rappeler que la natation est la base de la sécurité aquatique. Quand commence le printemps nous savons à l'avance que plus de 350 noyades se produiront au cours de la saison estivale. Contrairement aux autres années, un très grand nombre de lacs sont présentement "calés" et déjà plusieurs amateurs de bateaux s'en donnent à cœur joie. Si nous ajoutons aux amateurs de yachting les milliers de pêcheurs à l'oeuvre, qui profiteront des plans d'eau un mois de plus, la sécurité aquatique prend une nouvelle dimension. Aux parents, propriétaires de piscines familiales, je lance un appel particulier à la prudence. De trop nombreux jeunes enfants se noient bêtement dès que la glace disparaît de la piscine. Pourquoi ne pas vous procurer les conseils de sécurité aquatique de la Croix-Rouge? Encore mieux, pourquoi ne pas s'inscrire à un cours de natation? Presque partout au Québec, on enseigne maintenant la natation même aux "bébés". Malheureusement, certaines statistiques nous disent que seulement 10% de la population est capable de se sauver en cas de danger à l'eau. C'est incroyable quand on songe aux multiples occasions que nous avons d'utiliser l'eau. Apprendre à nager correctement c'est pouvoir sauver sa propre vie et souvent celle d'un autre. Un bon nageur applique tous les règlements de la sécurité aquatique. Ce n'est pas le "fanfaron" de la plage qui pense impressionner les autres en s'aventurant seul au large ou en plongeant sans connaître la profondeur de l'eau. Le nageur sérieux donne l'exemple, et en cas de danger sait quoi faire. Le savez-vous? Pouvez-vous au moins pratiquer la respiration artificielle et, qui sait, sauver ainsi la vie d'un être cher? Mon intention n'est pas de faire peur mais plutôt d'inciter à la prudence, à la reprise hâtive des activités nautiques. Suivez les conseils de la Croix-Rouge et surtout, aidez les instructeurs de natation à les propager!

"Que le gouvernement du Québec bouge ou pas, les professionnels de l'activité physique sont bien décidés à poser des gestes concrets pour réaliser le plan de développement de l'éducation physique et du sport en milieu scolaire." Cette déclaration nous vient de Jacques Clément, le responsable du 11e Congrès de l'A.P.A.Q. qui débute ce soir à l'Université de Sherbrooke. Plusieurs spécialistes participeront à un panel afin d'identifier certaines actions immédiates réalisables et définiront les priorités à être présentées aux autorités compétentes. Ces spécialistes sont Louis Reid de la Fédération des commissions scolaires du Québec, Roger Thériault, responsable du développement pédagogique au ministère de l'Éducation, Pierre Lamarche, directeur des loisirs à Sainte-Foy, Roch Roy, doyen de la faculté d'éducation physique et sportive de l'Université de Sherbrooke et, enfin, Guy Desrosiers, directeur des sports au Haut Commissariat.

Samedi soir à ce Congrès très important, le ministre responsable, M. Claude Charron, aura l'occasion d'expliquer aux congressistes ce qu'il entend faire dans le secteur du conditionnement physique, et quel rôle souhaite-t-il voir jouer aux membres de l'Association des professionnels de l'activité physique. LE DEVOIR sera à Sherbrooke et dès lundi nous pourrions vous résumer les principales interventions à ce 11e congrès.

Depuis une semaine, tous les fonctionnaires de la Justice sont sensibilisés aux bienfaits du conditionnement physique. En effet, nous avons appris que Mlle Jeannot Houde (aucune parenté avec moi) fut chargée par ses directeurs d'organiser la semaine du conditionnement physique pour tous ses collègues du Palais de justice. Des spécialistes sont sur place pour prodiguer des conseils et faire des démonstrations. On y présente également de nombreux films et les kiosques d'information sont accessibles. Jean-Guy Boisvert, directeur du Centre aérobie, collabore à cette initiative qui devrait s'étendre d'ici peu à d'autres ministères. D'ailleurs, disait cette semaine Jean-Guy Boisvert, de plus en plus d'employeurs organisent des cours de conditionnement physique, sur le temps du travail, pour tous les employés qui veulent en profiter. Le bien-être physique de ces derniers s'améliore rapidement et la production au travail augmente aussi.

baseball

Ligue Nationale					Ligue Américaine				
Mercredi					Mercredi				
Montréal 3, New York 2					Detroit 10, Chicago 9				
St-Louis 21, Chicago 3					Minnesota 4, Seattle 3				
Pittsburgh 7, Philadelphie 3					Milwaukee 4, Boston 2				
Cincinnati 3, Atlanta 1					New York 4, Baltimore 3				
Los Angeles 7, San Diego 6					Toronto 6, Cleveland 5				
San Francisco 3, Houston 2					Texas 5, Kansas City 0				
Hier					Oakland 7, Californie 5				
Houston 3, San Francisco 1					Aujourd'hui				
Los Angeles à San Diego					Detroit, Ruhlé (3-1) à Minnesota				
Aujourd'hui					Redfern (1-3), 14 h 15				
Houston, Bannister (0-1) à Pitts-					Cleveland, Eckersley (1-1) à Mil-				
burgh, Reuss (2-2), 20 h					waukee, Travers (2-2), 19 h 30				
Chicago, Burris (2-2) à Cincin-					Hier soir				
nati, Fryman (1-2), 20 h					Californie, Tanana (3-0) à Balti-				
Atlanta, Niekro (0-3) à St-Louis,					more, Palmer (3-1), 19 h 30				
Forsch (3-1), 20 h 30					Oakland, Ellis (1-1) à Boston,				
New York, Matlack (0-2) à San					Jenkins (2-1), 19 h 30				
Diego, Sawyer (1-1), 22 h					Seattle, Thomas (1-1) à New				
Montréal, Stanhouse (1-2) à Los					York, Torrez (3-1), 20 h				
Angeles, John (0-1), 22 h 30					Texas, Alexander (2-1) à Chi-				
Philadelphie, Carlton (2-1) à San					cago, Stone (1-2), 20 h 30				
Francisco, Barr (3-1), 22 h 30					Toronto, Singer (0-3) à Kansas				

LIGUE NATIONALE				
Section Est	g	p	moy.	diff.
PITTSBURGH	9	6	.600	—
ST-LOUIS	10	7	.588	—
MONTRÉAL	8	6	.571	1/2
CHICAGO	7	7	.500	1 1/2
NEW YORK	6	9	.400	3
PHILADELPHIE	5	9	.357	3 1/2

LIGUE AMÉRICAINNE				
Section Est	g	p	moy.	diff.
MILWAUKEE	10	5	.667	—
BALTIMORE	8	7	.533	—
NEW YORK	9	9	.500	2 1/2
TORONTO	9	10	.474	3
BOSTON	7	9	.438	3 1/2
DETROIT	7	11	.389	4 1/2
CLEVELAND	5	10	.333	5

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC				
Section Ouest	g	p	moy.	diff.
OAKLAND	12	7	.632	—
CHICAGO	10	6	.625	1/2
MINNESOTA	12	8	.600	1
KANSAS CITY	10	7	.588	1 1/2
TEXAS	8	8	.500	2 1/2
CALIFORNIE	8	12	.400	4 1/2
SEATTLE	8	14	.364	5 1/2

Le Canadien subit un premier revers en séries



Jim Roberts, à gauche, vient de marquer le deuxième but du Canadien en premier vingt, et il est félicité par ses coéquipiers Doug Risebrough et Bob Gainey. Cela n'a pas suffi au Canadien, qui a subi hier, devant les Islanders, un premier revers en séries éliminatoires, 5-3. (Téléphoto AP)

Les Bruins battent encore les Flyers, 2-1

BOSTON (AP) — Les Bruins de Boston, bien secondés par leur gardien Gerry Cheevers, ont supplanté les Flyers de Philadelphie 2-1 grâce au but de Mike Milbury dans la troisième période hier soir et ont pris une avance de 3-0 dans leur série demi-finale de la coupe Stanley. Les Bruins, qui avaient vaincu les Flyers deux fois en prolongation à Philadelphie, ne sont plus qu'à un gain de la série finale.

Bob Dailey, des Flyers, a profité d'un avantage numérique pour ouvrir le pointage à 8:59 de la première période.

Cheevers a arrêté des échappées de Bill Barber et Don Sa-

leski au début de la deuxième période en empêchant les Flyers d'augmenter leur avance. Les Bruins ont finalement égalisé les chances à 12:09 de la deuxième reprise grâce au quatrième but du vétéran Peter McNally dans les séries éliminatoires.

Les Bruins semblaient fatigués au début de la dernière reprise, mais Milbury a marqué le but victorieux à 7:51 de l'aide de Jean Ratelle et Terry O'Reilly. Celui-ci avait pu s'échapper avec Milbury grâce à une longue passe de Ratelle et Milbury a déjoué Wayne Stephenson avec un tir du poignet de 15 pieds.

Même s'il n'a affronté que 14 tirs, Cheevers a gardé les Bruins dans la lutte jusqu'à ce qu'ils s'inscrivent au pointage. Puis, après que les Bruins eurent pris les devants en dernière période, Cheevers a arrêté André Dupont et Baber, seuls avec lui.

Les Flyers ont remplacé Stephenson par un ailier à 1:20 de la fin, mais n'ont pu obtenir un tir sur Cheevers. Don Marcotte, des Bruins, a raté un fillet désert à 40 secondes de la fin. L'arbitre a refusé un but aux Bruins à 19:38 de la première période, car Brad Park avait poussé la rondelle dans le filet avec sa main.

UNIONDALE (d'après CP) — Un but de Jean-Paul Paré, tôt en deuxième période hier soir, a brisé l'égalité de 2-2 entre le Canadien et les Islanders, mettant ces derniers sur la voie d'une victoire de 5-3 aux dépens des champions sortants de la coupe Stanley. Malgré ce revers, les hommes de Scott Bowman possèdent la priorité dans la série qu'ils mènent 2-1.

Le défenseur Denis Potvin a marqué les deux premiers buts des vainqueurs en plus de fournir une passe. André St-Laurent a donné le but vainqueur aux Islanders, à 11:09 en dernier vingt.

Guy Lapointe et Jim Roberts (pour une deuxième fois en deux matchs) ont marqué pour le Canadien en première. Le Canadien a déclassé ses adversaires au chapitre des tirs, mettant Bill Smith à l'épreuve à 38 reprises contre 24 pour Ken Dryden. Les Montréalais ont dominé le premier vingt, 16-7, mais ce qui leur a fait le plus mal a sans doute été le deuxième but de Potvin dans cette période, à quelques secondes de la fin.

Les Islanders ont mis fin à une brillante série de 11 victoires consécutives du Canadien, qui n'avaient par ailleurs pas perdu un match de séries éliminatoires depuis le quatrième de leurs demi-finales contre les Islanders l'an dernier, au compte de 5-2.

Les Islanders ont été salués par une ovation debout de 15,000 spectateurs, que la vue des joueurs locaux dominant les champions presque incontestés d'Amérique du Nord a rendus fous de joie.

Pour sa part, le champion compteur Guy Lafleur a porté sa série de matchs d'au moins un point à 35, grâce à une passe sur le but de Guy Lapointe et son but en dernier vingt.

La première période a été l'un des beaux moments éliminatoires, alors que les Islanders et le Canadien se sont livrés un duel endiablé, en particulier lors d'avantages numériques. Les joueurs locaux ont vu s'effondrer leurs espoirs d'un début rapide,

quand l'arbitre Dave Newell a expédié Bob Nystrom au banc des punitions pour coup de coude à Guy Lafleur, seulement 56 secondes après le début du match.

Le Canadien a alors en l'occasion de mettre Smith à l'épreuve au moyen de plusieurs longs tirs mais n'ont pas vu leurs efforts aboutir jusqu'à ce que Lafleur dérober la rondelle à un adversaire au centre de la patinoire pour presque déjouer Smith en dépit de l'obstruction de Garry Hart. Un peu plus tard, Steve Shutt a dirigé un faible tir entre les jambières du gardien, mais la rondelle a dévié hors de la zone dangereuse.

C'est finalement à 11:10 que Guy Lapointe a converti une passe de Jacques Lemaire en but, qui donnait l'avance 1-0 aux Canadiens. Puis Potvin a nivelé le compte, réparant une erreur: il avait donné la rondelle à Larry Robinson lors du jeu au terme duquel a compté Lapointe.

Pour sa part, Roberts, pour la deuxième fois en deux jours, a intercepté une passe perdue par Denis Potvin (encore!) et déjoué Smith sur un long tir à 17:29, avant que Potvin, qui répare toujours ses gaffes, vienne reporter le score à égalité.

Les deux équipes reprennent la lutte samedi à Uniondale.

Vienne: l'URSS presque championne

Vienne (CP) — L'Union soviétique, faisant la démonstration d'une offensive remarquable, a infligé à la Tchécoslovaquie une défaite sur le score sévère de 6-1, hier, à l'occasion de la sixième journée des championnats du monde de hockey, disputés à Vienne. Par cette victoire, l'Union soviétique a pris une sérieuse option sur le titre convoité l'an dernier par les Tchécoslovaques. Dans l'autre rencontre présentée hier, l'équipe nationale de la Suède s'est complètement moquée des États-Unis au compte de 9-0, s'assurant ainsi d'une égalité en tête ex aequo avec l'URSS.

Les Soviétiques donnent cependant l'impression qu'ils ne seront pas inquiétés d'ici la fin du tournoi. Après avoir été tenus en échec pendant le premier vingt (1-1), les Soviétiques ont marqué quatre buts au cours du deuxième tiers, dont deux par Sergei Kapustine, pour infliger aux Tchécoslovaques une défaite assez humiliante.

Victor Zhltkov et le Tchecoslovaque Vladimir Martinec ont échangé des buts en première période avant que les Soviétiques ne réalisent un blitz irrésistible. Boris Mikhailov, Sergei Babinov et Alexandre Yakushev ont également déjoué le gardien Jiri Holec.

Les centaines de partisans tchécoslovaques n'ont guère eu la chance de manifester tant la supériorité des Soviétiques aura été absolue.

La défaite des Américains a été leur pire dans le tournoi et l'entraîneur John Mariucci a admis que "les défenseurs avaient été ridiculisés même si cinq d'entre eux sont des professionnels".

Mats Ahlberg et Rolf Edberg ont dirigé l'attaque des Suédois avec trois et deux buts respectivement, tandis que Lars-Eric Ericsson, Zets-terström, Hans Jax et Kent Andersson complétaient le pointage.

sommaires

Coupe Stanley		Tirs au but:																																																																									
Islanders 5, Canadien 3		16 5 17-38																																																																									
Première période		Islanders: 9 7 8-24																																																																									
1-MONTRÉAL: Lapointe (2)		Gardiens: Dryden, Montréal; Smith, Islanders																																																																									
2-Islanders: D. Potvin (3)		Assistance: 15,317																																																																									
Drouin, Harris		1-PHILADELPHIE: Dailey (4)																																																																									
3-MONTRÉAL: Roberts (2)		Pénalités: Jonathan B. 7:40; Philadelphie, banc (servie par Dornhoefer) 17:36		17-29		2ème période		4-Islanders: D. Potvin (4)		2-BOSTON: McNab (4)		Drouin, Paré		Smith, Wensink		19-50		Pénalités: Dupont P. 2:23; Lapointe P. 5:30;		5-Islanders: Paré (3)		Clarke P. 17:26; Schmidt B. 17:26		Pénalités: Nystrom INY 0:56; Gainey M. 4:04;		3ème période		J. Potvin INY 4:56; Risebrough M. St-Laurent INY		3-BOSTON: Milbury (2)		9:33; Lambert M. 12:09		O'Reilly, Ratelle		Deuxième période		Aucune pénalité		5-Islanders: Paré (3)		Tirs au but		Pénalités: Chartraw M. 15:18; Lemaire M.		4 5 6-15		Hart INY 19:04		Gardiens: Stephenson, Philadelphie; Cheevers,		Troisième période		Assistance: 14,597		6-Islanders: St-Laurent (1)		Nystrom		7-MONTRÉAL: Lapointe (3)		Lemaire, Lafleur		Pénalités: Chartraw M. 15:18; Lemaire M.		16-20		8-Islanders: Trotter (2)		Westall		Pénalités: Gainey M. D. Potvin INY 14:46		19-49	
17-29		2ème période		4-Islanders: D. Potvin (4)		2-BOSTON: McNab (4)		Drouin, Paré		Smith, Wensink		19-50		Pénalités: Dupont P. 2:23; Lapointe P. 5:30;		5-Islanders: Paré (3)		Clarke P. 17:26; Schmidt B. 17:26		Pénalités: Nystrom INY 0:56; Gainey M. 4:04;		3ème période		J. Potvin INY 4:56; Risebrough M. St-Laurent INY		3-BOSTON: Milbury (2)		9:33; Lambert M. 12:09		O'Reilly, Ratelle		Deuxième période		Aucune pénalité		5-Islanders: Paré (3)		Tirs au but		Pénalités: Chartraw M. 15:18; Lemaire M.		4 5 6-15		Hart INY 19:04		Gardiens: Stephenson, Philadelphie; Cheevers,		Troisième période		Assistance: 14,597		6-Islanders: St-Laurent (1)		Nystrom		7-MONTRÉAL: Lapointe (3)		Lemaire, Lafleur		Pénalités: Chartraw M. 15:18; Lemaire M.		16-20		8-Islanders: Trotter (2)		Westall		Pénalités: Gainey M. D. Potvin INY 14:46		19-49					
4-Islanders: D. Potvin (4)		2-BOSTON: McNab (4)		Drouin, Paré		Smith, Wensink		19-50		Pénalités: Dupont P. 2:23; Lapointe P. 5:30;		5-Islanders: Paré (3)		Clarke P. 17:26; Schmidt B. 17:26		Pénalités: Nystrom INY 0:56; Gainey M. 4:04;		3ème période		J. Potvin INY 4:56; Risebrough M. St-Laurent INY		3-BOSTON: Milbury (2)		9:33; Lambert M. 12:09		O'Reilly, Ratelle		Deuxième période		Aucune pénalité		5-Islanders: Paré (3)		Tirs au but		Pénalités: Chartraw M. 15:18; Lemaire M.		4 5 6-15		Hart INY 19:04		Gardiens: Stephenson, Philadelphie; Cheevers,		Troisième période		Assistance: 14,597		6-Islanders: St-Laurent (1)		Nystrom		7-MONTRÉAL: Lapointe (3)		Lemaire, Lafleur		Pénalités: Chartraw M. 15:18; Lemaire M.		16-20		8-Islanders: Trotter (2)		Westall		Pénalités: Gainey M. D. Potvin INY 14:46		19-49									
Drouin, Paré		Smith, Wensink		19-50		Pénalités: Dupont P. 2:23; Lapointe P. 5:30;		5-Islanders: Paré (3)		Clarke P. 17:26; Schmidt B. 17:26		Pénalités: Nystrom INY 0:56; Gainey M. 4:04;		3ème période		J. Potvin INY 4:56; Risebrough M. St-Laurent INY		3-BOSTON: Milbury (2)		9:33; Lambert M. 12:09		O'Reilly, Ratelle		Deuxième période		Aucune pénalité		5-Islanders: Paré (3)		Tirs au but		Pénalités: Chartraw M. 15:18; Lemaire M.		4 5 6-15		Hart INY 19:04		Gardiens: Stephenson, Philadelphie; Cheevers,		Troisième période		Assistance: 14,597		6-Islanders: St-Laurent (1)		Nystrom		7-MONTRÉAL: Lapointe (3)		Lemaire, Lafleur		Pénalités: Chartraw M. 15:18; Lemaire M.		16-20		8-Islanders: Trotter (2)		Westall		Pénalités: Gainey M. D. Potvin INY 14:46		19-49													
19-50		Pénalités: Dupont P. 2:23; Lapointe P. 5:30;		5-Islanders: Paré (3)		Clarke P. 17:26; Schmidt B. 17:26		Pénalités: Nystrom INY 0:56; Gainey M. 4:04;		3ème période		J. Potvin INY 4:56; Risebrough M. St-Laurent INY		3-BOSTON: Milbury (2)		9:33; Lambert M. 12:09		O'Reilly, Ratelle		Deuxième période		Aucune pénalité		5-Islanders: Paré (3)		Tirs au but		Pénalités: Chartraw M. 15:18; Lemaire M.		4 5 6-15		Hart INY 19:04		Gardiens: Stephenson, Philadelphie; Cheevers,		Troisième période		Assistance: 14,597		6-Islanders: St-Laurent (1)		Nystrom		7-MONTRÉAL: Lapointe (3)		Lemaire, Lafleur		Pénalités: Chartraw M. 15:18; Lemaire M.		16-20		8-Islanders: Trotter (2)		Westall		Pénalités: Gainey M. D. Potvin INY 14:46		19-49																	
5-Islanders: Paré (3)		Clarke P. 17:26; Schmidt B. 17:26		Pénalités: Nystrom INY 0:56; Gainey M. 4:04;		3ème période		J. Potvin INY 4:56; Risebrough M. St-Laurent INY		3-BOSTON: Milbury (2)		9:33; Lambert M. 12:09		O'Reilly, Ratelle		Deuxième période		Aucune pénalité		5-Islanders: Paré (3)		Tirs au but		Pénalités: Chartraw M. 15:18; Lemaire M.		4 5 6-15		Hart INY 19:04		Gardiens: Stephenson, Philadelphie; Cheevers,		Troisième période		Assistance: 14,597		6-Islanders: St-Laurent (1)		Nystrom		7-MONTRÉAL: Lapointe (3)		Lemaire, Lafleur		Pénalités: Chartraw M. 15:18; Lemaire M.		16-20		8-Islanders: Trotter (2)		Westall		Pénalités: Gainey M. D. Potvin INY 14:46		19-49																					
Pénalités: Nystrom INY 0:56; Gainey M. 4:04;		3ème période		J. Potvin INY 4:56; Risebrough M. St-Laurent INY		3-BOSTON: Milbury (2)		9:33; Lambert M. 12:09		O'Reilly, Ratelle		Deuxième période		Aucune pénalité		5-Islanders: Paré (3)		Tirs au but		Pénalités: Chartraw M. 15:18; Lemaire M.		4 5 6-15		Hart INY 19:04		Gardiens: Stephenson, Philadelphie; Cheevers,		Troisième période		Assistance: 14,597		6-Islanders: St-Laurent (1)		Nystrom		7-MONTRÉAL: Lapointe (3)		Lemaire, Lafleur		Pénalités: Chartraw M. 15:18; Lemaire M.		16-20		8-Islanders: Trotter (2)		Westall		Pénalités: Gainey M. D. Potvin INY 14:46		19-49																									
J. Potvin INY 4:56; Risebrough M. St-Laurent INY		3-BOSTON: Milbury (2)		9:33; Lambert M. 12:09		O'Reilly, Ratelle		Deuxième période		Aucune pénalité		5-Islanders: Paré (3)		Tirs au but		Pénalités: Chartraw M. 15:18; Lemaire M.		4 5 6-15		Hart INY 19:04		Gardiens: Stephenson, Philadelphie; Cheevers,		Troisième période		Assistance: 14,597		6-Islanders: St-Laurent (1)		Nystrom		7-MONTRÉAL: Lapointe (3)		Lemaire, Lafleur		Pénalités: Chartraw M. 15:18; Lemaire M.		16-20		8-Islanders: Trotter (2)		Westall		Pénalités: Gainey M. D. Potvin INY 14:46		19-49																													
9:33; Lambert M. 12:09		O'Reilly, Ratelle		Deuxième période		Aucune pénalité		5-Islanders: Paré (3)		Tirs au but		Pénalités: Chartraw M. 15:18; Lemaire M.		4 5 6-15		Hart INY 19:04		Gardiens: Stephenson, Philadelphie; Cheevers,		Troisième période		Assistance: 14,597		6-Islanders: St-Laurent (1)		Nystrom		7-MONTRÉAL: Lapointe (3)		Lemaire, Lafleur		Pénalités: Chartraw M. 15:18; Lemaire M.		16-20		8-Islanders: Trotter (2)		Westall		Pénalités: Gainey M. D. Potvin INY 14:46		19-49																																	
Deuxième période		Aucune pénalité		5-Islanders: Paré (3)		Tirs au but		Pénalités: Chartraw M. 15:18; Lemaire M.		4 5 6-15		Hart INY 19:04		Gardiens: Stephenson, Philadelphie; Cheevers,		Troisième période		Assistance: 14,597		6-Islanders: St-Laurent (1)		Nystrom		7-MONTRÉAL: Lapointe (3)		Lemaire, Lafleur		Pénalités: Chartraw M. 15:18; Lemaire M.		16-20		8-Islanders: Trotter (2)		Westall		Pénalités: Gainey M. D. Potvin INY 14:46		19-49																																					
5-Islanders: Paré (3)		Tirs au but		Pénalités: Chartraw M. 15:18; Lemaire M.		4 5 6-15		Hart INY 19:04		Gardiens: Stephenson, Philadelphie; Cheevers,		Troisième période		Assistance: 14,597		6-Islanders: St-Laurent (1)		Nystrom		7-MONTRÉAL: Lapointe (3)		Lemaire, Lafleur		Pénalités: Chartraw M. 15:18; Lemaire M.		16-20		8-Islanders: Trotter (2)		Westall		Pénalités: Gainey M. D. Potvin INY 14:46		19-49																																									
Pénalités: Chartraw M. 15:18; Lemaire M.		4 5 6-15		Hart INY 19:04		Gardiens: Stephenson, Philadelphie; Cheevers,		Troisième période		Assistance: 14,597		6-Islanders: St-Laurent (1)		Nystrom		7-MONTRÉAL: Lapointe (3)		Lemaire, Lafleur		Pénalités: Chartraw M. 15:18; Lemaire M.		16-20		8-Islanders: Trotter (2)		Westall		Pénalités: Gainey M. D. Potvin INY 14:46		19-49																																													
Hart INY 19:04		Gardiens: Stephenson, Philadelphie; Cheevers,		Troisième période		Assistance: 14,597		6-Islanders: St-Laurent (1)		Nystrom		7-MONTRÉAL: Lapointe (3)		Lemaire, Lafleur		Pénalités: Chartraw M. 15:18; Lemaire M.		16-20		8-Islanders: Trotter (2)		Westall		Pénalités: Gainey M. D. Potvin INY 14:46		19-49																																																	
Troisième période		Assistance: 14,597		6-Islanders: St-Laurent (1)		Nystrom		7-MONTRÉAL: Lapointe (3)		Lemaire, Lafleur		Pénalités: Chartraw M. 15:18; Lemaire M.		16-20		8-Islanders: Trotter (2)		Westall		Pénalités: Gainey M. D. Potvin INY 14:46		19-49																																																					
6-Islanders: St-Laurent (1)		Nystrom		7-MONTRÉAL: Lapointe (3)		Lemaire, Lafleur		Pénalités: Chartraw M. 15:18; Lemaire M.		16-20		8-Islanders: Trotter (2)		Westall		Pénalités: Gainey M. D. Potvin INY 14:46		19-49																																																									
7-MONTRÉAL: Lapointe (3)		Lemaire, Lafleur		Pénalités: Chartraw M. 15:18; Lemaire M.		16-20		8-Islanders: Trotter (2)		Westall		Pénalités: Gainey M. D. Potvin INY 14:46		19-49																																																													
Pénalités: Chartraw M. 15:18; Lemaire M.		16-20		8-Islanders: Trotter (2)		Westall		Pénalités: Gainey M. D. Potvin INY 14:46		19-49																																																																	
8-Islanders: Trotter (2)		Westall		Pénalités: Gainey M. D. Potvin INY 14:46		19-49																																																																					
Pénalités: Gainey M. D. Potvin INY 14:46		19-49																																																																									

hockey

Coupe Stanley		Houston à Winnipeg	
(Séries demi-finale, 4 de 7)		Dimanche	
Samedi		Houston à Winnipeg	
Dimanche		Ligue Majeure du Québec	
Mercredi		(Série finale de 5 points)	
Mardi		Mercredi	
Montréal 3, Islanders NY 0		Québec 11, Sherbrooke 4	
Boston 5, Philadelphie 4		Dimanche	
Hier soir		Sherbrooke à Québec	
Islanders NY 5, Montréal 3		Championnat mondial	
Boston 2, Philadelphie 1		Mercredi	
Samedi		Canada 5, Finlande 1	
Montréal à Islanders NY		Allemagne 6, Roumanie 3	
Dimanche		Hier	
Philadelphie à Boston		URSS 6, Tchécoslovaquie 1	
Trophée Avco		Suède 9, États-Unis 0	
(Séries demi-finale, 4 de 7)		Finlande c. Roumanie	
Mardi		Allemagne c. Canada	
Winnipeg 4, Houston 3		Samedi	
Hier soir		Suède c. Tchécoslovaquie	
Québec à Indianapolis		URSS c. États-Unis	
Winnipeg à Houston		Dimanche	
Samedi		Canada c. Roumanie	
Québec à Indianapolis		Finlande c. Allemagne	

COUPE STANLEY						
Série "I"						
	pj	g	p	pp	pc	pts
MONTRÉAL	3	2	1	10	8	4
ISLANDERS NY	3	1	2	8	10	2
Série "J"						
	pj	g	p	pp	pc	pts
BOSTON	3	3	0	11	8	6
PHILADELPHIE	3	0	3	8	11	0
TROPHÉE AVCO						
Série "E"						
	pj	g	p	pp	pc	pts
QUÉBEC	2	2	0	11	4	4
INDIANAPOLIS	2	0	2	4	11	0
Série "F"						
	pj	g	p	pp	pc	pts
WINNIEPEG	1	1	0	4	3	2
HOUSTON	1	0	1	3	4	0

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC							
Série "G"							
	pj	g	p	bp	bc	pts	
SHERBROOKE	3	2	1	16	16	4	
QUÉBEC	3	1	2	16	16	2	
CHAMPIONNAT MONDIAL							
	pj	g	p	n	bp	pc	pts
UNION SOVIÉTIQUE	5	5	0	0	56	9	10
SUEDE	5	5	0	0	33	5	10
TCHÉCOSLOVAQUIE	5	3	1	1	37	16	7
CANADA	5	2	2	1	15	20	5
ÉTATS-UNIS	5	1	3	1	13	21	3
ALLEMAGNE	5	1	3	1	13	32	3
FINLANDE	5	1	4	0	14	34	2
ROUMANIE	5	0	5	0	8	52	0

Carrières et Professions

ASSUREUR-VIE

Une Mutuelle vie québécoise recherche un gérant d'unité (agent général) pour développer le territoire de St-Hyacinthe et les comtés environnants.

Fonctions:

- Superviser une équipe de représentants déjà en place et en recruter de nouveaux.
- Assurer le service à notre clientèle locale (15.000 assurés).
- Tenir un bureau régional à St-Hyacinthe ou dans la banlieue immédiate.

Rémunération: Salaire et commission.

Faites parvenir votre curriculum vitae à:
Directeur général de la promotion
C.P. 135
St-Hyacinthe, P.Q.
 Toute demande sera gardée confidentielle.

Voir autres Carrières et Professions,
 en page 15



COLLÈGE AHUNTSIC

Poste à pourvoir:

DIRECTEUR DES SERVICES PÉDAGOGIQUES

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:

Le directeur des services pédagogiques remplit toutes les fonctions de l'administration (direction, planification, coordination, organisation, décision, contrôle), du champ d'activités des services de l'enseignement. Conformément à la Loi des collèges, le directeur des services pédagogiques est membre ex-officio du Conseil d'administration et de la Commission pédagogique du Collège et, de plus, il exerce les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ce dernier.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES:

- Diplôme universitaire terminal du premier cycle, mais de préférence de deuxième cycle, dans un champ de spécialisation approprié.
- Huit (8) années d'expérience pertinente, dont au moins trois (3) dans un emploi de cadre.

TRAITEMENT:

Pouvant atteindre \$34.058.

Sujet à réajustement au 1er juillet 1977.

Les personnes intéressées à occuper ce poste devront faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard samedi, le 7 mai 1977, à dix-sept (17h) heures, à l'adresse suivante:

COLLÈGE AHUNTSIC
Bureau du Secrétaire général
9155, rue St-Hubert
Montréal, Qué.
H2M 1Y8

AVOCAT/DOMAINES CORPORATIF

Une association autochtone dont les activités diverses et nouvelles concernent les Inuit du Nouveau-Québec, recherche un avocat possédant au moins trois (3) ans d'expérience dans le droit corporatif et commercial et dans les finances.

Les objectifs de l'association consistent, entre autre, à promouvoir le développement économique des Inuits en harmonie avec leurs aspirations sociales et culturelles.

En plus de faire partie d'une équipe chargée de fonder et de gérer une société de développement dont les responsabilités seront importantes et variées, la personne choisie devra:

- être responsable des aspects juridiques et commerciaux des nouvelles entreprises.
- agir en qualité de conseiller juridique en ce qui a trait aux investissements majeurs.
- être capable de rédiger des contrats ou autres documents juridiques en français et en anglais.
- former des membres du personnel Inuit ou non-autochtone sur le lieu de travail.

Ces tâches seront accomplies en collaboration avec des conseillers juridiques à l'emploi d'un bureau d'avocats.

Salaire:

Selon les qualifications et l'expérience.

Lieu de travail:

Montréal - voyages occasionnels à Fort-Chimo.

Faites parvenir votre curriculum vitae qui sera traité à titre confidentiel à:

Paul Joffe
Association des Inuit du Québec Artique
505 ouest, Boul. Dorchester
Suite 1500
Montréal, H2Z 1A8

Le Centre de services sociaux de l'Estrie

recherche un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS:

- Sous l'autorité du Conseil d'administration, voit à l'administration générale du C.S.S.E.
- Planifie, coordonne et contrôle les activités de l'établissement dans le but d'assurer aux bénéficiaires les services, eu égard à la vocation de l'établissement et de répondre à leurs besoins;
- Établit et maintient des relations avec les groupes du milieu, les établissements du réseau et le ministère des Affaires sociales.

EXIGENCES:

- Détenir un diplôme d'études universitaires de 2ème cycle, de préférence en sciences humaines ou administratives ou l'équivalent;
- Expérience pratique de cinq (5) années ou plus doit trois (3) années dans un poste semblable impliquant des fonctions de direction et de coordination;
- Connaître les lois et principalement la Loi sur les Services de santé et les Services sociaux et leurs règlements;
- Capacité d'animer une équipe multidisciplinaire et d'en coordonner les activités en favorisant la participation de chacun de ses membres.

SALAIRE

Selon les normes du ministère des Affaires sociales et selon les qualifications et l'expérience.

Faire parvenir votre curriculum vitae complet avant le 21 mai 1977

au: **C.S.S. de l'Estrie**
a/s du Président
594 boul. Queen nord
Sherbrooke J1H 3R7
re: poste de directeur général

PROFESSEURS DEMANDÉS

Collège privé recherche pour septembre 1977, un professeur physique-chimie (secondaire) et un professeur d'éducation physique.

Tél.: 626-7060

LA COMPAGNIE GÉNÉRAL ÉLECTRIQUE DU CANADA LTÉE

TRADUCTEUR (TRICE) TECHNIQUE

Exigences:

- Diplôme universitaire ou l'équivalent.
- Trois (3) ans d'expérience en traduction technique.
- Connaissance de l'électricité, de l'électronique et de la mécanique.

Avantages:

Le salaire est établi en fonction de l'expérience et de la compétence du (de la) candidat (e).

Prière d'envoyer votre curriculum vitae à:

Directeur, Service de linguistique
3, Place du Commerce
suite 200
île des Soeurs, Verdun, H3E 1J2

DIRECTEUR DES SERVICES PÉDAGOGIQUES

Le C.E.G.E.P. de Saint-Jérôme est à la recherche de candidatures pour le poste de Directeur des Services pédagogiques.

Sous la direction du Directeur général, le candidat assumera la direction, la planification, la coordination, l'organisation et le contrôle des services de l'enseignement. À ce titre, le directeur est responsable des services du secrétariat pédagogique, de l'aide pédagogique individuelle, de la recherche et de l'expérimentation, des communications audio-visuelles, de l'éducation des adultes, des centres de documentation et des secteurs de l'enseignement.

Le candidat sera également responsable de l'application du régime pédagogique, des programmes d'études et des méthodes pédagogiques.

Le C.E.G.E.P. de Saint-Jérôme dispensera en septembre prochain de l'enseignement à près de 2.200 étudiants réguliers, inscrits à 60% au secteur professionnel. Le Collège dispose d'installations modernes, dont notamment plusieurs laboratoires spécialisés, incluant des équipements audio-visuels très perfectionnés, un centre sportif avec piscine, des résidences étudiantes, etc.

Le salaire offert pour ce poste pourra atteindre \$33.000.

Les personnes intéressées possèdent une expérience pertinente et une expérience pédagogique diversifiée et auront une formation universitaire de préférence de deuxième cycle.

Le poste est également offert aux femmes et aux hommes.

Prière d'adresser un curriculum vitae complet avant le 4 mai 1977 à:

C.E.G.E.P. de Saint-Jérôme,
C.P. 800,
St-Jérôme,
J7Z 5L0

LE COLLÈGE DE VALLEYFIELD

recherche un

DIRECTEUR DES SERVICES PÉDAGOGIQUES

2e AVIS

- Vous désirez travailler dans un collège dont la taille permet un contact étroit avec la collectivité.
- Vous désirez œuvrer dans un milieu où la participation des directeurs de service est activement recherchée et où elle atteint un haut niveau de responsabilités.
- Vous détenez un diplôme universitaire terminal de premier cycle ou idéalement de 2e cycle, dans une discipline appropriée.
- Vous possédez environ 8 années d'expérience pertinente dont au moins trois (3) dans un poste de gestionnaire et trois (3) dans l'enseignement collégial.
- Vous démontrez des aptitudes supérieures de communication et vous pouvez motiver une équipe de travail à l'atteinte des objectifs.

Le poste de directeur des services pédagogiques comporte la responsabilité de la gestion de l'ensemble des programmes et des ressources reliés au régime pédagogique. Plus spécifiquement, le titulaire de ce poste est responsable des programmes d'études, du secrétariat pédagogique et du secrétariat, de l'aide pédagogique individuelle, de l'éducation des adultes, des moyens techniques d'enseignement, de la mesure et l'évaluation de l'apprentissage, de la recherche et l'expérimentation, et des affaires étudiantes. Il est de même responsable de l'évaluation du personnel sous sa direction et accomplit toute tâche que lui confie le directeur général.

La rémunération pour le poste est basée sur l'échelle prévue par le ministère de l'Éducation et se situe entre \$25.000 et \$35.000 environ.

À titre exceptionnel les qualités supérieures d'un candidat peuvent compenser une expérience inférieure à celle prévue par les conditions d'éligibilité et les critères de sélection.

Ce poste est ouvert également aux femmes et aux hommes.

Si vous croyez remplir les exigences, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante avant le 6 mai.

Le Directeur général
Collège de Valleyfield
169, rue Champlain
Salaberry de Valleyfield, J6T 1X6

ORTHOPHONISTE

La commission scolaire Port-Royal, organisme de niveau élémentaire regroupant une clientèle de quelque deux mille élèves, requiert les services professionnels d'un orthophoniste.

Détenteur du diplôme universitaire approprié et possédant, de préférence, quelques années d'expérience, ce professionnel aura comme tâche de répondre aux besoins spécifiques et individuels de la clientèle.

La nature du travail, les attributions caractéristiques, les qualifications requises et le traitement sont déterminés par la convention collective en vigueur, de même que par le plan de classification des emplois du M.E.Q.

Les candidats intéressés sont invités à faire parvenir leur curriculum vitae avant le 17 mai 1977 à:

Service du Personnel,
Commission scolaire Port-Royal,
Case Postale 370,
St-Léonard d'Aston,
Co. Nicolet, Qué.
JOC 1M0

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DES VIEILLES-ORGES



DIRECTEUR DES SERVICES DU PERSONNEL

Fonctions:

L'emploi de directeur des services du personnel comporte la responsabilité de la gestion (planification, organisation, direction, contrôle, évaluation) de l'ensemble des programmes et des ressources ayant trait à la gestion du personnel et comprend habituellement le recrutement et la sélection du personnel, les relations de travail, l'évaluation et le perfectionnement.

Qualifications minimales requises:

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en:
 - relations industrielles
 - administration (option-personnel)
- Huit (8) années d'expérience pertinente.

Traitement:

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation du Québec.

La Commission dessert une clientèle étudiante de niveau secondaire, d'approximativement douze mille (12.000) élèves.

Seront seules retenues les demandes reçues sur formulaire officiel avant le 12 mai 1977.

Prière d'indiquer sur l'enveloppe le titre du poste sollicité.

Votre candidature sera traitée confidentiellement.

Vous demandez le formulaire officiel et le retournez dûment complété à:

La Commission Scolaire Régionale des Vieilles-Orques
a/s Directeur Général
3255, rue Foucher
Trois-Rivières
G9A 5E7

(C.L.S.C.) BASSE-VILLE

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES

requiert les services d'un

MÉDECIN

pour le programme Personnes âgées

TÂCHES

- Le médecin que nous recherchons, sera particulièrement apte à effectuer, en priorité, un travail de prévention auprès de la population âgée de la Basse-Ville de Québec, par des activités d'information et d'enseignement auprès de groupes et d'individus, en collaboration avec l'infirmière du programme;
- par des activités de dépistage surtout auprès des personnes qui n'utilisent pas les ressources médicales du milieu;
- par l'organisation d'un bon système de référence aux ressources du milieu;
- Le médecin devra également, suivant les besoins perçus, participer à des activités curatives en complémentarité avec les autres ressources du milieu.
- Il devra notamment:
 - faire des visites à domicile sur référence de l'infirmière du programme ou du dispensaire;
 - effectuer des consultations cliniques (court terme) au dispensaire du C.L.S.C., auprès des personnes âgées;
 - remplacer à l'occasion les autres ressources médicales du C.L.S.C.
- Il assure la supervision médicale et la formation de l'infirmière du programme Personnes âgées.
- Il collabore à l'équipe multidisciplinaire et participe aux réunions du programme.

EXIGENCES

- Être médecin reconnu par le Collège des médecins.
- Posséder des études ou des connaissances en gériatrie ou gérontologie.
- Être intéressé à développer une pratique médicale innovatrice surtout auprès des personnes âgées qui ont des habitudes de non-utilisation des services médicaux.
- Posséder une expérience de travail auprès des personnes âgées.
- Avoir une connaissance de la Basse-Ville ou d'un milieu similaire.
- Avoir une capacité de travailler en équipe multidisciplinaire.
- Avoir une connaissance des C.L.S.C. et du C.L.S.C. Basse-Ville.

TRAITEMENT

Selon la convention collective signée entre le Ministère des Affaires sociales et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec.

Les personnes intéressées à ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae au C.L.S.C. Basse-Ville, 355 rue Marie de l'Incarnation avant le 6 mai 1977 à 17 heures, à l'attention de:

Mademoiselle Francine Marquis
Secrétaire de direction
355 rue Marie de l'Incarnation
Québec 8, Qué. G1N 3G9



Conseil national de recherches
 Canada

a besoin d'un

AGENT DE DÉVELOPPEMENT

FONCTIONS

Le centre de technologie fabrication de la division de génie mécanique a besoin d'un agent de développement pour fabriquer, former, souder des matières ferreuses et non-ferreuses (aciers inoxydables à l'épreuve de la corrosion et résistant à la chaleur, alliages d'aluminium, aciers au carbone, cuivre, bronze et le reste) à des tolérances et selon des normes associées à l'industrie aérospatiale et aux contenants à haute pression.

EXIGENCES

Diplôme d'une école secondaire technique et au moins dix ans d'une expérience pertinente. Il est souhaitable de posséder un certificat en soudure. Les candidatures de personnes possédant moins d'expérience seront prises en considération pour nomination à un niveau inférieur. Les personnes intéressées peuvent parler français ou anglais.

TRAITEMENT

Jusqu'à 17.917 dollars par année, selon la formation et l'expérience.

Prière d'adresser un curriculum vitae complet à l'Agent d'emploi,

Conseil national de recherches du Canada,
Ottawa, Ontario, K1A 0R6

Veuillez donner la référence ME-349.



COMMISSION SCOLAIRE VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE

(Commission scolaire élémentaire)

requiert les services de:

(1) 1 ORTHOPÉDAGOGUE

Sous l'autorité du directeur de l'enseignement l'orthopédagogue servira de personne ressource et d'aide au conseiller pédagogique dans le domaine de sa spécialité.

Conditions de travail

Selon la convention collective en vigueur pour les professionnels non-enseignants.

Date d'entrée en fonction

1 juillet 1977.

(2) 1 CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

Sous l'autorité du directeur de l'enseignement ce conseiller pédagogique servira de personne ressource auprès des directeurs d'école et des enseignants afin de les aider, de les stimuler et de les guider dans un cheminement de changement ou/et d'amélioration de leur méthode de travail.

Conditions de travail

Selon la convention collective en vigueur pour les professionnels non-enseignants.

Date d'entrée en fonction

1 juillet 1977.

Faire parvenir vos demandes et votre curriculum vitae pour le 20 mai 1977 à:

C.S.V.L.
Directeur du personnel
146a, rue MacLaren, est
Buckingham, Qué.

Washington et Cuba règlent leur différend maritime

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis et Cuba ont conclu mercredi à La Havane deux accords bilatéraux, l'un sur les pêcheries et l'autre sur la délimitation des zones maritimes entre les deux pays, annonce un communiqué commun publié hier à Washington.

Ces accords sont le résultat de conversations directes, les premières depuis seize ans,

que les États-Unis et Cuba ont tenues le mois dernier à New York et ces trois derniers jours à la Havane.

Les négociations ont été conduites par MM. Terence Todman, secrétaire d'État adjoint aux affaires inter-américaines et Pelegrin Torras, vice-ministre cubain des Affaires étrangères.

Elles avaient été ouvertes à

la suite de la décision des deux pays de porter, à partir du 1er mars 1977, la limite de leurs zones économiques respectives à 200 milles. La Floride et la côte cubaine sont séparées par un bras de mer large de seulement 90 milles. Le texte des deux accords sera publié prochainement.

La conclusion de ces accords constitue le signe jus-

qu'à présent le plus tangible du dégel entre Washington et la Havane, amorcé des l'arrivée du président Carter à la Maison-Blanche.

Le fait que M. Todman se soit rendu à la Havane dimanche afin de terminer les négociations ouvertes le mois dernier à New York souligne l'importance de l'événement. Jamais depuis l'affaire de la Baie des Cochons et la rupture des relations diplomatiques en 1961 un personnage officiel américain d'un tel rang n'était allé à Cuba.

En outre, M. Todman, a révélé qu'il avait eu un entretien avec le ministre cubain des Affaires étrangères, M. Isidoro Malmierca, sur "divers sujets d'intérêt pour les deux pays". La signature de ces accords constitue "un pas vers une amélioration des relations" américano-cubaines, a déclaré

le haut fonctionnaire à la presse.

Il a établi une nette distinction entre les négociations à proprement parler qui, a-t-il souligné, étaient limitées à la question des pêcheries et des frontières maritimes, et son entrevue avec le ministre cubain des Affaires étrangères.

Cette dernière, a-t-il déclaré, a permis de constater que les chances d'une amélioration des relations, rompues il y a plus de 16 ans, étaient "bonnes". Aucune date n'a cependant été fixée pour la poursuite du processus de rapprochement, a-t-il précisé. Aucune décision n'est encore intervenue sur un éventuel échange de diplomates qui seraient attachés aux ambassades étrangères représentant les intérêts respectifs des deux pays, à Washington et à La Havane.

M. Todman, le premier haut-fonctionnaire américain, qui s'est rendu à La Havane depuis la rupture des relations, a reconnu avoir été conscient de l'importance historique de l'occasion.

Le plus grand secret a entouré le départ comme le retour de M. Todman de La Havane. Ce mystère répond à la volonté des deux pays de ne pas attirer trop l'attention sur un processus délicat, inconnu dans les milieux autorisés.

L'éventuel renouvellement de l'accord bilatéral contre la piraterie aérienne conclu en 1973 et arrivé à expiration le 15 avril a peut-être été également évoqué.

Les gestes réciproques de bonne volonté se sont en tout cas multipliés ces dernières semaines. Depuis le 15 mars, les citoyens américains sont

libres d'aller à Cuba comme bon leur semble. En outre, escorté par le sénateur George McGovern, champion du rapprochement américano-cubain, un groupe d'hommes d'affaires du Minnesota vient de se rendre à La Havane, dans la foulée d'une équipe de basketteurs du Dakota du Sud.

Les hommes d'affaires américains ont eu l'honneur de rencontrer deux fois Fidel Castro, conscient des difficultés grandissantes de l'économie cubaine.

Le leader cubain a cependant subordonné l'ouverture d'une large discussion sur les problèmes pendant entre Washington et La Havane à la levée de l'embargo commercial, imposé à Cuba par les États-Unis. L'embargo est moralement et économiquement injustifié, a-t-il affirmé à

M. McGovern et à ses compagnons.

A ce stade, M. Carter paraît simplement disposé à faire un premier pas, en demandant au Congrès la levée de l'embargo sur les fournitures de vivres et de médicaments.

Avant d'aller plus loin, le président des États-Unis attend de La Havane certaines actions en retour dans deux domaines: diminution de l'activisme révolutionnaire cubain de par le monde, surtout en Afrique, et amélioration du sort des droits de l'homme à Cuba même.

C'est ce qu'il sous-entendait en déclarant le 14 avril au siège de l'Organisation des États américains à Washington: "Nous cherchons à déterminer si les relations avec Cuba peuvent être améliorées sur une base mesurée et réciproque".

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 14

PROFESSEURS DE GEOGRAPHIE

1 poste de professeur régulier

- **CHAMP DE SPECIALISATION:** développement régional et géographie appliquée.
- **QUALIFICATIONS:** doctorat, ou sérieusement engagé dans des études y conduisant.
- **FONCTIONS:** enseignement, recherche, participation aux activités du Département.
- **ENSEIGNEMENT:** pouvant assurer certains des cours suivants: analyse de photos aériennes, méthodes d'enquête en géographie, utilisation du sol, géographie du monde rural, hydrologie continentale, pédologie, stage: structures rurales.
- **TRAITEMENT:** selon la convention collective en vigueur à l'UQAR.

1 poste de professeur-substitut

- **QUALIFICATIONS:** maîtrise en géographie, ou l'équivalent.
- **TACHE:** pouvant assurer les cours suivants: géographie urbaine, géographie rurale, stage: structures urbaines, problèmes de disparités économiques au Canada.
- **TRAITEMENT:** selon la convention collective en vigueur à l'UQAR.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 6 mai 1977 au:

Directeur du Département des Lettres et Sciences humaines
Université du Québec à Rimouski
300 av. des Ursulines, Rimouski

Université du Québec à Rimouski

Université Laval

OFFRE DE POSTES

ENDROIT: îles Comores

RESPONSABLE: Université Laval - Faculté de médecine.

DESCRIPTION DU PROJET:

Projet de coopération avec l'Etat comorien dans l'organisation et le développement des services de santé de base et dans un programme de formation de personnel sanitaire aux îles Comores.

DESCRIPTION DES POSTES (c.f. détails) (Rôle - Qualifications)

- (1) Médecin généraliste
- (2) Infirmière sage-femme
- (3) Infirmier (ère) autorisé (e)

(1) MÉDECIN GÉNÉRALISTE

RÔLE:

- Responsabilité d'une région de 30 à 50.000 habitants comprenant des activités préventives et curatives.
- Supervision des postes sanitaires périphériques.
- Enseignement et travail d'équipe.

QUALIFICATIONS:

- Doctorat en médecine.
- Minimum de deux ans d'expérience en pratique générale de préférence en région éloignée ou pays en voie de développement.

(2) INFIRMIÈRE SAGE-FEMME

RÔLE:

- Responsabilité d'une unité d'obstétrique.
- Organisation des activités de protection maternelle et infantile.
- Supervision des postes périphériques.
- Enseignement au personnel auxiliaire.

QUALIFICATIONS:

- Infirmier (ère) autorisé (e).
- Diplôme de sage-femme ou expérience pertinente dans le champ clinique désigné.
- Expérience antérieure en région éloignée ou en pays en voie de développement ou C.L.S.C.

(3) INFIRMIER(ÈRE) AUTORISÉ(E)

RÔLE:

- Organisation et supervision des soins dans un hôpital régional (40 lits).
- Enseignement clinique au personnel auxiliaire.
- Participation aux activités préventives.
- Travail d'équipe.

QUALIFICATIONS:

- Infirmier(ère) autorisé(e).
- Expérience antérieure en région éloignée, ou en pays en voie de développement ou C.L.S.C.

Faire parvenir curriculum vitae au directeur du département de médecine sociale et préventive, Pavillon Vandry, Université Laval, Cité Universitaire, Québec G1K 7P4.

AVANT LE 15 MAI 1977

Cité universitaire, Québec

Prison à vie pour la bande à Baader

STUTTGART (d'après Reuter et AFP) — Les trois chefs de la "bande à Baader" ont été condamnés à la prison à vie hier au terme du procès le plus long jamais intenté en Allemagne de l'Ouest pour des actes de terrorisme urbain.

Les mesures de sécurité entourant les bâtiments gouvernementaux ont été renforcées dès la publication de la sentence pour prévenir d'éventuelles tentatives de représailles.

Les accusés Andreas Baader, Jan Carl Raspe et Gudrun Ensslin, dont le pro-

cès avait été ouvert il y a vingt-trois mois, ont été chacun condamné à la prison à vie pour des attentats à la bombe qui ont fait quatre morts parmi le contingent américain dans des installations militaires à Francfort et à Heidelberg en 1972.

Ils ont été condamnés à une peine supplémentaire de quinze ans de prison pour quatre autres attentats à la bombe, commis contre des commissariats de police à Munich et Augsburg, contre les locaux des éditions Springer à Hambourg, et contre un juge

de la Haute Cour dont l'épouse a été grièvement blessée par l'explosion d'un engin placé dans sa voiture.

Le ministère public avait pour sa part requis des peines encore plus sévères: trois peines de prison à vie pour chacun des accusés.

La sentence a été rendue publique en l'absence des accusés et de leurs avocats. Baader, Raspe et Ensslin boycottent en effet les audiences depuis plusieurs semaines. Depuis un mois, ils observent une grève de la faim pour protester contre leurs conditions de

détention et la pose de dispositifs d'écoute dans leurs cellules.

Tout au long du procès, la défense a soutenu que les trois accusés avaient mené un combat politique contre l'impérialisme, américain notamment.

Cette condamnation en première instance a mis fin provisoirement au procès le plus contesté des annales judiciaires de la république fédérale d'Allemagne. Les débats furent marqués par des incidents répétés et des entorses à la procédure dont l'exclusion des avocats de confiance et l'é-

coute clandestine d'entretiens des défenseurs avec leurs clients.

De plus, le président de la Cour de Stuttgart-Stammheim, Theodor Prinz, dont la récusation avait été demandée à de nombreuses reprises par la défense pour suspicion légitime, avait été finalement remplacé après un an et demi de débats pour "violation du secret judiciaire". Il avait en effet autorisé un juge de la Cour fédérale à communiquer à un journal des pièces secrètes du dossier.

Pour l'accusation les quatre dirigeants du "noyau dur" de la "fraction Armée rouge", Andreas Baader (34 ans), Gudrun Ensslin (36 ans), Jan Carl Raspe (32 ans) et Ulrike Meinhof (qui s'est suicidée dans sa cellule en mai 1976) sont des criminels de droit commun, coupables de 4 meurtres et de 34 tentatives de meurtres à la suite des attentats à la bombe perpétrés notamment contre des services américains.

Les inculpés, quant à eux, ont demandé à être traités comme des "résistants" ayant agi par conviction politique pour lutter contre "l'agression américaine au Vietnam". Ils avaient fait valoir que leur lutte était celle d'une "guérilla urbaine" contre un régime tendant à transformer la république fédérale en un "Etat fasciste".

La cour de Stuttgart s'est toujours refusée à suivre les accusés dans cette argumentation qui aurait transformé les débats en un procès politique.

Les défenseurs commis d'office des trois inculpés survivants ont un délai de huit jours pour déposer un pourvoi en cassation. Les arguments ne semblent pas leur manquer. Le remplacement du président Theodor Prinz, accusé de partialité par la défense, par exemple, qui fut effectuée après 85 requêtes en récusation.

En outre, la nouvelle loi sur l'exclusion d'avocats soupçonnés de "collusion" avec leurs clients fut votée pendant le procès et donc appliquée rétroactivement aux défenseurs des inculpés. Les avocats commis d'office ont l'intention de faire état de nombreux autres vices de forme pour motiver leur pourvoi.

La majorité giscardienne divisée vote le plan économique Barre-II

PARIS (Reuter) — Après trois jours d'un âpre débat, l'Assemblée nationale a approuvé hier soir par 271 voix contre 186 et 17 abstentions le plan de relance économique du deuxième gouvernement de M. Raymond Barre.

Dans un pays virtuellement paralysé par la grève des services publics, M. Raymond Barre a adjuré hier les députés du Rassemblement pour la République (RPR) d'adopter une position parfaitement claire à quelques heures du vote final de l'Assemblée nationale sur le nouveau "programme d'action" de 12 mois du gouvernement.

"La confiance, a dit le premier ministre, ne se marchande pas. Elle se donne ou elle se refuse. Comment voulez-vous que le gouvernement puisse jouer son rôle, conduire les affaires de la

France, si la confiance lui est à l'avance découpée en rondelles".

Le mot d'ordre de grève de 24 heures a été lancé par les syndicats CGT et CFDT des services publics pour protester contre la politique restrictive des salaires et le programme d'austérité du gouvernement Barre. Les débrayages se sont traduits par des coupures de courant, des arrêts des transports publics et la fermeture d'usines.

Alors que M. Barre défendait son "plan d'action" devant un Palais-Bourbon plutôt hostile, des millions de foyers étaient privés d'électricité, les rames du métro étaient arrêtées. Des dizaines de milliers de grévistes ont défilé dans les artères saturées de voitures de la capitale.

Le même jour, le gouverne-

ment a rendu officiellement public le montant de la hausse des prix de détail en mars, qui a atteint le niveau record de 0,9 pour cent.

M. Robert Boulin, ministre délégué à l'Economie et aux Finances, a ajouté que le gouvernement s'attendait à une augmentation du même ordre en avril.

À l'Assemblée nationale, c'est sur un ton tranchant et résolument offensif que M. Barre a interpellé les amis de M. Jacques Chirac.

"Qui refuse au premier ministre le rôle de chef de la majorité? Qui refuse toute idée de lui confier les arbitrages? Qui proclame qu'il n'est pas juste d'établir une plateforme? Peut-on continuer longtemps à chercher à cultiver les différences?... Premier ministre, je suis décidé, dans l'exercice de mes attributions,

à conduire la majorité à la bataille et à la victoire", a-t-il dit.

Se déclarant très choqué des propos tenus à la tribune du Palais-Bourbon par le président du groupe parlementaire RPR, M. Claude Labbé, le chef du gouvernement, a dit à l'adresse des députés gaullistes: "Ai-je jamais demandé que vous me signiez un chèque en blanc? Veut-on battre en brèche l'action du gouvernement ou le soumettre à des sommations, c'est le sentiment que je n'ai pas pu m'empêcher d'avoir. Un gouvernement de la Ve République ne peut pas l'accepter".

Au nom de ses amis gaullistes, M. Yves Guéna, a maintenu la position du groupe RPR: "Oui" au programme économique et social du gouvernement mais confiance réservée pour le reste.

Suarez légalise cinq grandes centrales syndicales de gauche

MADRID (d'après AFP et Reuter) — Le général Franco et sa politique sont morts pour la troisième fois hier en Espagne. Après avoir fait voter par les Cortes une loi instituant un Parlement qui sera élu démocratiquement le 15 juin prochain, après avoir légalisé la plupart des partis de gauche, le gouvernement de M. Adolfo Suarez a reconnu cinq syndicats, socialistes ou communistes.

L'une des dernières clef de voute de l'ancien chef de l'Etat, le syndicat officiel "vertical" et surplussant a cessé d'exister de façon unique et cohabitera désormais dans les entreprises avec les grandes

centrales syndicales de gauche.

Les cinq syndicats qui ont été légalisés sont les commissions ouvrières (communistes), l'Union générale des travailleurs (socialiste), l'Union syndicale ouvrière (socialiste autogestionnaire) les trois plus importants syndicats en nombre, ainsi que deux mouvements régionaux, la solidarité des travailleurs basques et la solidarité des ouvriers catalans.

Cette légalisation qui marque à l'évidence un nouveau pas en avant dans le sens de la démocratisation en Espagne, ne représente toutefois pas une surprise, puisqu'elle avait

été expressément prévue par la loi de réforme syndicale rédigée par le gouvernement. D'autant que, comme le soulignent les syndicats désormais "légaux", elle ne consacrait pas une liberté syndicale "totale" puisque le texte légal ne supprimait pas le syndicat officiel ni son patrimoine "propriété des ouvriers".

Le gouvernement a toutefois informé les organisations clandestines sous l'ère franquiste que toute manifestation sera interdite le jour de la fête du travail, a annoncé un porte-parole de l'Union générale des travailleurs. "Le gouvernement fait un pas en avant et un autre en arrière", a estimé le porte-parole de l'UGT.

La décision du gouvernement concernant le 1er mai s'explique, semble-t-il, par le souci d'éviter des affrontements de rue susceptibles d'aggraver la nervosité des militaires, divisés par la légalisation récente du parti communiste.

La disparition subite hier de l'actuel chef d'état-major des forces armées, le lieutenant-général Carlos Fernandez Vallespin, ancien de la célèbre division franquiste "Azul" qui combattait aux côtés des Allemands sur le front de l'Est, pourrait être l'occasion pour le gouvernement de nommer à ce poste un officier général libéral susceptible de faire taire les griefs des militaires conservateurs.

Le décret Royal sur les syndicats non officiels intervient huit jours après la ratification par l'Espagne de deux conventions internationales autorisant les travailleurs à adhérer à l'Organisation syndicale de leur choix.

Dès sa publication, un demi-millier d'employés des syndicats "verticaux" ont manifesté leur inquiétude au siège de l'organisation officielle et réclamé de la part du gouvernement des assurances pour leur emploi.

La légalisation des trois plus importants syndicats de masse ne changera donc guère le quotidien social en Espagne mais contribuera sans doute à augmenter le nombre des ouvriers syndiqués, qui par peur de la sévère répression franquiste hésitaient à s'affilier à une quelconque organisation qui n'était pas officielle.

Le quatrième grand syndicat espagnol, la Centrale nationale des travailleurs (CNT) (de tendance anarchiste) demeurait seul hier dans la clandestinité. Selon l'un de ses porte-parole, il a en effet préféré attendre "un peu" avant de déposer ses statuts au ministère des Relations syndicales et d'obtenir par conséquent sa légalisation.

Bhutto accuse les USA de conspirer contre lui

ISLAMABAD, (Reuter) — M. Zulfikar Ali Bhutto a accusé hier soir les États-Unis de monter une vaste conspiration internationale contre son régime. Le premier ministre, qui s'adressait aux deux Chambres réunies au Parlement, a cependant clairement fait savoir qu'il n'avait nullement l'intention de démissionner, n'ayant, a-t-il dit, accompli que la première partie de sa mission.

Dans un discours enflammé, l'orateur n'a pas cité nommément les États-Unis mais a affirmé qu'un "certain" pays continue à dénier au Pakistan le droit de disposer d'une usine de retraitement nucléaire. La raison pour laquelle "les loups assoiffés de sang sont à mes basques", a-t-il ajouté, tient à ma détermination à ne pas céder aux pressions et à obtenir de Paris une usine de retraitement.

Parlant d'une vaste, énorme et colossale conspiration internationale dirigée

contre l'État islamique du Pakistan", M. Bhutto a affirmé que des capitaux étrangers avaient financé la campagne antigouvernementale de l'opposition, regroupée au sein de l'Alliance nationale pakistanaise (ANP).

Ces allégations ont toutefois été rejetées par le président par intérim de l'Alliance, M. Pir de Pagaro, chef de la secte musulmane des Hur.

"On ne me dictera pas la politique à suivre avec un revolver chargé pointé sur ma tempe, a dit le premier ministre. J'ai déjà eu affaire par le passé à des intrigues étrangères. Je n'ai pas peur des grandes puissances". Une certaine puissance a voulu m'écarteler du pouvoir parce que "Zulfikar Ali Bhutto constitue le pilier de la stabilité et le symbole de la force au Pakistan".

Expliquant son silence sur cette affaire depuis deux mois par son souci de ne pas

compromettre les relations américano-pakistanaises, M. Bhutto a indiqué qu'il avait déjà eu des désaccords avec Washington à propos de plusieurs sujets, dont la guerre au Vietnam, le conflit israélo-arabe de 1973, ainsi que l'accueil par le Pakistan du "sommet" islamique de 1974.

Il a révélé à cet égard que des diplomates de l'ambassade américaine en poste au Pakistan ont affirmé au cours d'une conversation téléphonique le 12 avril, soit après les manifestations de l'opposition à Lahore, "La partie est terminée. C'est fini".

Depuis la proclamation de la loi martiale, a par ailleurs assuré le ministre des Affaires étrangères, M. Aziz Ahmed, devant le Parlement, l'agitation a donné des signes d'effondrement. L'opposition, qui conteste la validité des dernières élections, réclame toujours cependant l'organisation d'une nouvelle consultation et le départ de M. Bhutto.

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA
CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

LONGPRÉ
MARCHAND
GODREAU
DOBUSH
STEWART
HEIN

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELINE ARBOUR
BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTERIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

L'AUTHENTIQUE

CHARNEAU
d'aujourd'hui
M. Serge Lafrance, a.s.a.
382-4710

toronto

L'indice recule à 994

La Bourse de Toronto a accusé hier une baisse légère des cours, alors que le marché connaissait une bonne animation.

L'indice 300 a perdu 2,28 à 994,03. Des fléchissements ont été observés dans trois des quatre groupes les plus importants de l'indice général des 14 compartiments.

Parmi les dix autres groupes, les aérospatiaux ont marqué les gains les plus importants des six perdants, chutant de 19,14 à 1.004,38, tandis que les communications et média perdaient 12,38 à 958,23. Les sociétés de gestion ont marqué les gains les plus importants, en prenant 8,84 à 1.065,45.

Le virement a totalisé 2,06 millions de titres valant \$22,51 millions au regard de 2,15 millions valant \$18,15 millions mercredi.

Parmi les industrielles, Foodcorp Ltd a gagné 1-2 à \$7; Banister 1-8 à \$12-3; B.C. Sugar A, 3-4 à \$25-34; Foodex 3-4 à \$7-1 et Nowco Well Service, 3-4 à \$23-58.

Domestic Petroleum a perdu 1-8 à \$40-58; Westcoast Petroleum, 7-8 à \$14-12; Texasgulf, 3-4 à \$28-58.

Parmi les mines, Rio Algom a gagné 1-7 à \$29-12; Preston 5-8 à 14-12 et Cassiar, 3-8 à \$9-18. Afton Mines a perdu 3-8 à \$8-18 et Canada Tungsten 3-8 à \$9-78.

Chez les pétroles, Total Petroleum a gagné 3-4 à \$7-34 et Decca Resources, 3-8 à \$7-38. Canadian Homestead a perdu 1-4 à \$6 et Asamera 1-4 à \$12-58.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abilbi	2725	1010	1010	1010
Abilbi 7/10	6150	4444	4444	1/4
Abilbi 10	1040	5554	5554	1/4
Abilbi 20	200	1114	1114	1/4
Advocate	1000	355	355	355
Afton	1215	58	58	1/4
Agnico	2587	56	56	1/4
Agro Ind A	3600	55	55	1/4
Albany	9500	39	39	1/4
Alcan	320	114	114	1/4
Alcan Energy	3295	1134	1134	1/4
Alcan Gas	7886	1134	1134	1/4
Alcan G.P.	125	1234	1234	1/4
Alcan G.F.	1130	1284	1284	1/4
Alcan G.7	700	1284	1284	1/4
Alcan	19903	2284	2284	1/4
Alcanpr	25	229	229	1/4
Algom	300	1124	1124	1/4
Algom 51	5076	1154	1154	1/4
Alumina	1200	1134	1134	1/4
Alumina 4	1000	1144	1144	1/4
Alumina 5	1000	1144	1144	1/4
Alumina 6	1000	1144	1144	1/4
Alumina 7	1000	1144	1144	1/4
Alumina 8	1000	1144	1144	1/4
Alumina 9	1000	1144	1144	1/4
Alumina 10	1000	1144	1144	1/4
Alumina 11	1000	1144	1144	1/4
Alumina 12	1000	1144	1144	1/4
Alumina 13	1000	1144	1144	1/4
Alumina 14	1000	1144	1144	1/4
Alumina 15	1000	1144	1144	1/4
Alumina 16	1000	1144	1144	1/4
Alumina 17	1000	1144	1144	1/4
Alumina 18	1000	1144	1144	1/4
Alumina 19	1000	1144	1144	1/4
Alumina 20	1000	1144	1144	1/4
Alumina 21	1000	1144	1144	1/4
Alumina 22	1000	1144	1144	1/4
Alumina 23	1000	1144	1144	1/4
Alumina 24	1000	1144	1144	1/4
Alumina 25	1000	1144	1144	1/4
Alumina 26	1000	1144	1144	1/4
Alumina 27	1000	1144	1144	1/4
Alumina 28	1000	1144	1144	1/4
Alumina 29	1000	1144	1144	1/4
Alumina 30	1000	1144	1144	1/4
Alumina 31	1000	1144	1144	1/4
Alumina 32	1000	1144	1144	1/4
Alumina 33	1000	1144	1144	1/4
Alumina 34	1000	1144	1144	1/4
Alumina 35	1000	1144	1144	1/4
Alumina 36	1000	1144	1144	1/4
Alumina 37	1000	1144	1144	1/4
Alumina 38	1000	1144	1144	1/4
Alumina 39	1000	1144	1144	1/4
Alumina 40	1000	1144	1144	1/4
Alumina 41	1000	1144	1144	1/4
Alumina 42	1000	1144	1144	1/4
Alumina 43	1000	1144	1144	1/4
Alumina 44	1000	1144	1144	1/4
Alumina 45	1000	1144	1144	1/4
Alumina 46	1000	1144	1144	1/4
Alumina 47	1000	1144	1144	1/4
Alumina 48	1000	1144	1144	1/4
Alumina 49	1000	1144	1144	1/4
Alumina 50	1000	1144	1144	1/4
Alumina 51	1000	1144	1144	1/4
Alumina 52	1000	1144	1144	1/4
Alumina 53	1000	1144	1144	1/4
Alumina 54	1000	1144	1144	1/4
Alumina 55	1000	1144	1144	1/4
Alumina 56	1000	1144	1144	1/4
Alumina 57	1000	1144	1144	1/4
Alumina 58	1000	1144	1144	1/4
Alumina 59	1000	1144	1144	1/4
Alumina 60	1000	1144	1144	1/4
Alumina 61	1000	1144	1144	1/4
Alumina 62	1000	1144	1144	1/4
Alumina 63	1000	1144	1144	1/4
Alumina 64	1000	1144	1144	1/4
Alumina 65	1000	1144	1144	1/4
Alumina 66	1000	1144	1144	1/4
Alumina 67	1000	1144	1144	1/4
Alumina 68	1000	1144	1144	1/4
Alumina 69	1000	1144	1144	1/4
Alumina 70	1000	1144	1144	1/4
Alumina 71	1000	1144	1144	1/4
Alumina 72	1000	1144	1144	1/4
Alumina 73	1000	1144	1144	1/4
Alumina 74	1000	1144	1144	1/4
Alumina 75	1000	1144	1144	1/4
Alumina 76	1000	1144	1144	1/4
Alumina 77	1000	1144	1144	1/4
Alumina 78	1000	1144	1144	1/4
Alumina 79	1000	1144	1144	1/4
Alumina 80	1000	1144	1144	1/4
Alumina 81	1000	1144	1144	1/4
Alumina 82	1000	1144	1144	1/4
Alumina 83	1000	1144	1144	1/4
Alumina 84	1000	1144	1144	1/4
Alumina 85	1000	1144	1144	1/4
Alumina 86	1000	1144	1144	1/4
Alumina 87	1000	1144	1144	1/4
Alumina 88	1000	1144	1144	1/4
Alumina 89	1000	1144	1144	1/4
Alumina 90	1000	1144	1144	1/4
Alumina 91	1000	1144	1144	1/4
Alumina 92	1000	1144	1144	1/4
Alumina 93	1000	1144	1144	1/4
Alumina 94	1000	1144	1144	1/4
Alumina 95	1000	1144	1144	1/4
Alumina 96	1000	1144	1144	1/4
Alumina 97	1000	1144	1144	1/4
Alumina 98	1000	1144	1144	1/4
Alumina 99	1000	1144	1144	1/4
Alumina 100	1000	1144	1144	1/4

new york

Une autre hausse

Nouvelle progression des cours jeudi à Wall Street où l'indice des industrielles a gagné un peu plus de 3 points à l'issue d'une séance commerciale modérément animée et moins active que la veille, quand le marché avait gagné 8 points.

La cote, irrégulière pendant la première partie de la séance, s'est ensuite orientée à la hausse, gagnant jusqu'à près de 5 points avant de se tasser en fin d'après-midi.

Les investisseurs ont semblé encouragés par la publication de résultats financiers meilleurs que prévus par un certain nombre de compagnies américaines.

Des achats prudents consécutifs à la récente baisse des cours à Wall Street ont également contribué à soutenir la tendance.

De nombreux compartiments terminent la journée sur une note irrégulière.

Bonne performance cependant de grands magasins, chemins de fer, chimiques, aluminiums, mines d'or et fabricants de matériel électrique où Westinghouse et General Electric, activement traités, gagnent chacun près d'un point.

Le Dow Jones a clôturé sur un gain de 3,56 à 927,32. Le virement a atteint 18,37 millions d'actions au regard de 20,59 millions mercredi.

Fluctuations: sur 1,873 actions observées hier, on signalait 781 titres en progression, 632 actions en baisse et 460 valeurs inchangées. La veille, on avait compté 1,068 hausses, 372 actions en baisse et 446 titres inchangés, pour un total de 1,866 actions.

Parmi les valeurs canadiennes cotées en bourse newyorkaise, McIntyre a gagné 1-3 à \$2-7,8; Alcan Aluminium, 3-8 à \$2-7,8 et Campbell & Lake, 1-8 à \$25-14; International Nickel a perdu 1-2 à \$29; Massey-Ferguson, 1-2 à \$20 et Hiram Walker, 1-4 à \$25-14.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.					Ventes Haut Bas Ferm. Ch.					
ACF Inc	9	238	184	1/4	For M	5	817	555	544	555
ASA Ltd	9	238	184	1/4	For M	5	817	555	544	555
Adresso	16	56	1014	1014	Frueh	7	153	283	284	283
Alcan	1500	1144	1144	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 7	6	29	124	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 10	16	234	234	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 13	6	206	206	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 16	12	357	574	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 19	12	235	504	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 22	10	270	270	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 25	7	270	270	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 28	5	390	1014	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 31	4	46	34	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 34	8	83	394	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 37	10	202	274	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 40	15	1274	274	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 43	8	306	414	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 46	8	234	304	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 49	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 52	11	874	744	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 55	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 58	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 61	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 64	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 67	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 70	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 73	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 76	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 79	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 82	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 85	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 88	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 91	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 94	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 97	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 100	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 103	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 106	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 109	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 112	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 115	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 118	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 121	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 124	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 127	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 130	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 133	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 136	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 139	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 142	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 145	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 148	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 151	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 154	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 157	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 160	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 163	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 166	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 169	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 172	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 175	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 178	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 181	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 184	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 187	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 190	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 193	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 196	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 199	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 202	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 205	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 208	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 211	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 214	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 217	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 220	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 223	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 226	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 229	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 232	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 235	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 238	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 241	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 244	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 247	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 250	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 253	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 256	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 259	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 262	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 265	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 268	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 271	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 274	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 277	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 280	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 283	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 286	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 289	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 292	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 295	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 298	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 301	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 304	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 307	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 310	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 313	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 316	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 319	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 322	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 325	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 328	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 331	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 334	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 337	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 340	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 343	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 346	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 349	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 352	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 355	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 358	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 361	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 364	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 367	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 370	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 373	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 376	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 379	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 382	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 385	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 388	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 391	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 394	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191
Alcan 397	10	1224	624	1/4	Gard Den	19	108	20	191	191

L'Hydro-Québec vend maintenant pour un milliard d'électricité par année

par Michel Vastel

Pour la première fois de l'histoire de l'Hydro-Québec, les ventes d'électricité ont franchi le cap du milliard de dollars. Le chiffre d'affaires, de \$1.046 milliard, réalisé en 1976, représente une augmentation de 17,2% par rapport à 1975. Il est surtout attribuable à une deuxième augmentation des tarifs, de 10,3% l'an dernier, du moins autant qu'à l'augmentation de la consommation des abonnés domestiques et commerciaux, 13,9% de plus qu'en 1975.

De plus, l'Hydro-Québec, avec des revenus nets de \$311 millions, a réussi à porter sa marge d'autofinancement à 24,2%. Il s'agit là d'un pourcentage exceptionnellement élevé pour l'Hydro: de 1971 à 1975, sa moyenne annuelle, au chapitre de l'autofinancement, ne fut que de 15,8%. Elle se rapproche ainsi de l'objectif de 30% qui lui est fixé par le gouvernement.

Tout en n'ayant réalisé que \$1.267 milliard de travaux en 1976, notamment en raison de la grève de la construction qui a paralysé le chantier de la Baie James pendant plusieurs

semaines, l'Hydro-Québec a souscrit pour \$1.765 milliard d'emprunts. Cela est dû principalement à l'accueil favorable que lui ont réservé les marchés financiers américains. On se souvient qu'au début de 1976, alors que l'Hydro cherchait à réaliser un placement privé de \$500 millions, ce fut un milliard qui lui fut offert, et qu'elle accepta.

Selon le discours sur le Budget récemment déposé par le ministre des Finances, l'Hydro devrait réaliser des immobilisations de \$2,2 milliards en 1977 mais se contenter de \$1 milliard d'emprunts,

ayant terminé l'année 1976 avec un excédent financier de plus d'un milliard de dollars.

L'Hydro prévoit elle-même réaliser pour \$950 millions de travaux, tandis que sa filiale, la SEBJ, déclare un programme d'investissement de \$1,2 milliard. L'ensemble des dépenses d'opération de l'Hydro devrait par ailleurs atteindre les \$850 millions.

Le communiqué officiel de l'Hydro-Québec précise par ailleurs que "la réalisation du programme de construction rendra nécessaires de nouvelles augmentations de tarifs au cours des prochaines années". On se rappelle qu'en 1977, les tarifs d'électricité au Québec ont subi une troisième hausse consécutive de 10%.

Le directeur général des finances de l'Hydro-Québec, M. Edmond Lemieux, a fait observer que le financement des quatre centrales et des cinq lignes de transport que comporte le complexe de La Grande Rivière, sur la baie James, exige que l'Hydro-Québec continue, chaque année, d'avoir des ressources propres considérables. "Cependant, a-t-il dit, grâce aux centrales hydroélectriques construites à bas prix dans le passé, nos abonnés jouissent de tarifs très bas tout en contribuant au financement des nouvelles installations dont nous aurons besoin au cours des prochaines années".

"Par exemple, a-t-il ajouté, un abonné domestique qui consomme aujourd'hui à Montréal, 1.000 kilowatt/heure par mois paie \$19,05 contre \$21,87 à Toronto, \$28,65 à Vancouver, \$27,24 à Halifax et \$81,07 à New York. Tout indique que qu'au Québec les prix de cette importante forme d'énergie vont continuer d'être très favorables". Il faut toutefois préciser que le chiffre moyen de 1.000 Kwh est largement supérieur à la consommation normale des ménages québécois, laquelle se situait, l'an dernier, à 815 Kwh par mois.

SDBJ

Après cinq ans d'opération, la Société de Développement de la baie James (SDBJ) aura tout au plus utilisé \$500.000 des \$57 millions qui lui ont été avancés par le gouvernement depuis sa création.

Dans son dernier bilan, elle affiche une réserve de plus de \$30 millions, auxquels il faut ajouter les investissements réalisés par ses filiales (\$6 millions), ses participations dans des programmes d'exploration minière (\$9,1 millions) et dans le développement du territoire (\$11,4 millions).

En 1976, ses dépenses d'opération, \$2,7 millions, ont largement été couvertes par les revenus provenant des \$30 millions déposés à court terme et qui ont généré \$3,3 millions. A la fin de 1976, la SDBJ accumulait ainsi plus de \$1 million en bénéfices non répartis.

Dans son rapport au ministre délégué à l'Energie, le président de la SDBJ, M. Charles Boulva précise que les intérêts provenant de sa réserve de \$30 millions "suffiront encore, en 1977, à couvrir les frais administratifs de sa société". On sait cependant que le ministre des Finances, dans son Budget, déclarait son intention de rapatrier cette réserve. On laisse entendre, du côté de la SDBJ, que les deux positions ne sont pas inconciliables puisque la Société pourrait prêter ces \$30 millions à court terme au gouvernement du Québec. Par contre, on semble avoir définitivement tiré un trait sur les \$10 millions que la SDBJ aurait dû recevoir en 1977 comme ce fut le cas au cours des cinq exercices précédents.

"L'exode"

79 des 91 sièges sociaux n'ont pas le téléphone ...

par Michel Nadeau

Sur les 91 sièges sociaux qui auraient quitté le Québec depuis novembre dernier selon les relevés officiels du Bureau fédéral des corporations, 79 de ces entreprises n'avaient pas leur raison sociale inscrite dans le bottin téléphonique.

Ainsi au moins 85% des cas mentionnés dans "cet exode alarmant..." des sièges sociaux ne sont en fait que des changements d'adresse de sociétés de placements personnelles reliées à un seul individu ou à une famille.

C'est ce que révèle une étude effectuée par LE DEVOIR sur les 91 compagnies à charte fédérale qui ont déplacé à l'extérieur du Québec leur siège social selon le bulletin mensuel du ministère des Corporations.

Des 91 entreprises mentionnées cette semaine dans les journaux suite à une déclaration du ministre Marcel Lessard, aucune n'est connue du grand public. De même pas une seule de ces entreprises n'a ses actions inscrites à la Bourse.

La très grande majorité ne donne pas d'adresse si ce n'est celle de leur propriétaire unique: on retrouve des noms comme Aberpall Holdings Ltd, Demesma Associates, Kayglo marketing, Kejo Holdings, Canadian Overseas Packaging Industries, Insular Investments, Irwel Management Consultant, Glenworpl Ltd, D.S. Campbell Ltd, TransCanada Filters, Rill Food Services, Willcorp Investments, Norle Investments, Hold Star Ltd, Pubal Ltd, Sarma Ltd, Vadis Holding, Thulian Farm Ltd...

Sur les 91 entreprises, deux seulement figurent dans le répertoire des compagnies manufacturières: Montreal Woolen et Pall (Canada) Ltd.

La plupart des 12 entreprises dont le nom apparaît au bottin sont des sociétés d'importation de divers produits.

On trouve également une agence de publicité (SMW Advertising) et un transporteur (Kuehne & Nagel International Ltd) Les opérations au Québec de cette dernière compagnie se poursuivent toujours cependant.

Le nom d'une firme de courtage apparaît également "Gilbert Securities" mais cette entreprise ne figure ni parmi les membres de la Bourse de Montréal ni parmi les abonnés du téléphone...

Pour l'ensemble de ces sociétés de placements personnelles, la localisation géographique est un phénomène secondaire puisqu'elle achète des actions en Bourse d'entreprises dont les usines peuvent être situées partout au Canada.

Dans la même veine, le bulletin du ministère fédéral des corporations fournit les noms d'une quinzaine d'entreprises qui ont quitté d'autres provinces canadiennes pour venir s'installer au Québec depuis le 15 novembre dernier.

Au début de la semaine, le ministre de l'Expansion économique régionale, M. Marcel Lessard se disait "inquiété du rythme alarmant de l'exode des sièges sociaux. "Pour deux sièges sociaux qui arrivent, 25 quittent le Québec" lançait M. Lessard en promettant une action vigoureuse du fédéral.

Jusqu'à maintenant, seulement deux sociétés d'importance ont quitté Montréal pour Ottawa. Il y eut la firme Combustion Engineering à la fin de l'an dernier et Warnock Hersey au début du présent mois. Dans ce dernier cas, seulement 12 personnes étaient impliquées dans le déménagement de cette société.

Un silence inquiétant sur la langue seconde

(par Michel Vastel) — Ce sont des hommes d'affaires passablement dépités qui ont pris connaissance, dans la journée d'hier, du projet de loi numéro 1: tous s'attendaient à quelques concessions du gouvernement, compte tenu des réactions assez vives qu'ils avaient exprimées sur le Livre blanc, mais ils devront attendre au moins la Commission parlementaire pour sonder les intentions profondes du ministre d'Etat au développement culturel.

La réaction la plus vive vient du président du comité sur la politique linguistique du Montreal Board of Trade. "La jeunesse québécoise francophone est en train de se faire passer le plus grand saupin qui soit", de déclarer M. Claude Molleur. Selon lui en effet, c'est rendre un mauvais service aux jeunes Québécois encore aux études que de leur laisser croire que le bilinguisme ne sera plus nécessaire

pour réussir en affaires. M. Molleur va même jusqu'à affirmer que cette loi risque d'avoir ainsi des effets contraires à son objectif fondamental qui est la promotion et l'affirmation collective des Canadiens français dans le monde des affaires.

Le directeur du Centre des Dirigeants d'Entreprises, M. Jean Brunelle, déplore lui aussi que rien, dans le projet de loi No 1, ne voit à l'enseignement de la langue seconde. Selon lui, même de petites entreprises québécoises, localisées en dehors de la métropole, se plaignent de ne pas trouver sur le marché du travail, de jeunes diplômés suffisamment bilingues. Par ailleurs, le CDE, qui a toujours appuyé les grands objectifs de la politique linguistique du gouvernement, déplore qu'on impose un certain nombre de tracasseries inutiles aux anglophones, "ce qui n'ajoute rien à la sécurité des entreprises", par exemple. M. Brunelle ne voit pas en quoi cela favorise le français que de priver les anglophones de leur droit de faire usage de leur langue au Parlement ou devant les tribunaux.

Le secrétaire du Conseil des Hommes d'affaires québécois ne partage pas cependant cette opinion. M. André Auclair, tout en réitérant son "appui enthousiaste" au gouvernement, lui demande de ne plus reculer, surtout au chapitre de l'enseignement. Selon le CHAQ le bilinguisme est

une position de minorisé et de servile, l'un absorbant l'autre. L'organisme aurait donc souhaité que le gouvernement opte ultimement, pour l'unilinguisme total, allant ainsi jusqu'à l'abolition de tout système d'enseignement non francophone.

Selon le directeur de la Chambre de commerce de Montréal, qui veut se donner le temps d'analyser le projet de loi d'une manière "positive et constructive", on retrouve l'ethnocentrisme qu'il avait déjà déploré dans le Livre blanc. M. Beauregard se demande en particulier ce qu'il faut penser de l'article 2 où on semble assumer que tout "Québécois" est francophone.

Quant au Conseil du Patronat, il ne se contente pas de préparer son mémoire pour la Commission parlementaire mais il a de plus fortement incité ses entreprises-membres à envoyer leur propre mémoire et à exposer ainsi, à partir de cas concrets, les problèmes posés par la Charte. Le vice-président exécutif du CPQ souligne également que le débat est bien mal amorcé. Rappelant les propos "très durs" que M. Laurin tenait à l'égard du CPQ, ainsi que ceux de Mme Lise Payette, M. Dufour constate que "le gouvernement ne veut pas changer d'avis et, quand les gens s'opposent à ses avis, il les cloue au pilori". "On s'attendrait à plus de rigueur intellectuelle", de la part des responsables de la vie publique, de conclure M. Dufour.

Bell Canada

AVIS DU 8e DIVIDENDE
Un dividende trimestriel de cinquante-sept cents par action privilégiée, classe C, série E, a été déclaré et sera payable le 2 juillet 1977 aux détenteurs des actions privilégiées enregistrées aux livres de la compagnie à la fermeture des bureaux le 2 juin 1977.

Le secrétaire, J. T. MOORE, Montréal, le 27 avril 1977

Bell Canada

AVIS DU 3e DIVIDENDE
Un dividende trimestriel de quarante-cinq cents par action privilégiée, classe B, série F, a été déclaré et sera payable le 2 juillet 1977 aux détenteurs des actions privilégiées enregistrées aux livres de la compagnie à la fermeture des bureaux le 2 juin 1977.

Le secrétaire, J. T. MOORE, Montréal, le 27 avril 1977

DOMINION BRIDGE COMPANY, LIMITED

DIVIDENDE NO 260

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'un dividende de VINGT-DEUX CENTS ET DEMI (22 1/2¢) par action sur les actions en circulation sans valeur au pair, de cette compagnie, a été déclaré pour le trimestre se terminant le 30 juin 1977, payable le 30 juin 1977, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 3 juin 1977.

Par Ordre du Conseil
Le Secrétaire
R.A.C. Henry

MONTREAL, QUEBEC
le 26 avril 1977.

Bell Canada

AVIS DU 15e DIVIDENDE
Un dividende trimestriel de cinquante-six cents par action privilégiée, classe B, série C, a été déclaré et sera payable le 15 juin 1977 aux détenteurs des actions privilégiées enregistrées aux livres de la compagnie à la fermeture des bureaux le 13 mai 1977.

Le secrétaire, J. T. MOORE, Montréal, le 27 avril 1977

STEINBERG LIMITEE

Avis de Dividende
Avis est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de un dollar et trente et un cents (\$1.31) l'action sur les actions privilégiées rachetables 5 1/4% cumulatif, série "A", de la compagnie a été déclaré, payable le 16 mai 1977 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 2 mai 1977.

Par ordre du Conseil d'Administration
Le secrétaire,
JAMES N. DOYLE

Montréal,
le 18 février 1977.

Celanese revient au seuil de rentabilité

La firme montréalaise Celanese Canada Limitée a dégagé un revenu de \$284.000, soit 0,7 cent par action ordinaire, au cours du trimestre clos le 31 mars 1977, contre un revenu net de \$2.064.000, soit 14 cents par action ordinaire, pour la période correspondante de l'exercice précédent. Les ventes nettes du premier trimestre de 1977 atteignent \$60.055.000, contre \$72.463.000 en 1976. Les résultats du premier trimestre sont en très nette amélioration par rapport à ceux du quatrième trimestre de 1976. Les trois trimestres antérieurs avaient été déficitaires.

Le premier trimestre a été principalement marqué par une amélioration sensible dans le secteur des textiles. "Les pertes d'exploitation dans le domaine des fibres et des tissus ont été réduites de \$6 millions par rapport à celles du trimestre précédent, a indiqué M. Bernard G. Côté, Président et chef de la direction. Les expéditions de fils de polyester texturés se sont améliorées et les prix ont été augmentés à compter du 15 février."

Les pertes d'exploitation de la division des Tapis ont également diminué bien que les ventes aient baissé. "Au cours des derniers mois, l'industrie du tapis a été touchée par un ralentissement généralisé, devant le maintien de la tendance des consommateurs à reporter leurs achats de tapis à plus tard, a poursuivi M. Côté. La division des Produits chimiques a réalisé des ventes sans précédent au cours du trimestre et son revenu d'explo-

tation a approché les chiffres records de 1974, en raison d'exportations plus soutenues que d'ordinaire."

Stelco

Les bénéfices de la compagnie Stelco ont légèrement augmenté au cours du dernier trimestre passant de 75 cents à 79 cents par action. Au total, il s'agit de gains de \$19,6 millions pour les trois premiers mois de 1977 par rapport à des gains de bénéfices nets de \$18,5 millions pour la même période l'an dernier.

Les ventes n'ont augmenté que de \$10 millions pour atteindre \$340 millions. Les ventes d'acier grimpent de 1,347 à 1,503 tonnes.

Dans son message, le président M. J.D. Allan affirme "La faible demande pour des produits d'acier s'est maintenue au cours du premier trimestre de 1977. Cependant, la vente des produits demi-fins ainsi que la constitution de stocks par la Compagnie, ont contribué à maintenir l'exploitation à un niveau acceptable. Par conséquent, les profits du premier trimestre de 1977 sont légèrement supérieurs à ceux du premier trimestre de 1976, mais demeurent de beaucoup inférieurs aux chiffres records atteints en 1975."

"Au cours du trimestre, vos administrateurs ont entériné des affectations de capital s'élevant à \$14 millions, dont \$4 millions environ pour le complexe sidérurgique au lac Érié qui avaient été consentis antérieurement en principe."

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMÉLIORÉMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS

2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

ANNONCEZ
DANS LE DEVOIR,
QUELQU'UN VOUS
LIRA

La Laiterie Laval vendue à une coop?

RIMOUSKI (PC) — La Laiterie Laval, de Québec, pourrait être vendue sous peu à la Coopérative agricole du Bas-Saint-Laurent, dont le siège social est situé à Rimouski.

Le directeur général de la coopérative, M. Denis Cassista, a confirmé, mercredi, que des négociations entre les deux entreprises étaient en cours depuis plusieurs semaines.

Les deux groupes viennent de s'échanger des lettres d'intention en vertu desquelles tous les actifs de la Laiterie Laval seront vendus, si les "alégations formulées de part et d'autre durant ces pourparlers s'avèrent exactes".

Selon M. Cassista, la transaction pourra devenir officielle dès que les comptables auront complété les évalua-

tions des actifs de Laval et que la Coopérative du Bas-Saint-Laurent pourra disposer du financement requis.

Cette éventuelle transaction n'entraînera pas cependant de

regroupement complet des marques.

Le nom de Laval continuera d'être utilisé dans la région de Québec et il en serait de même pour les produits

Pasteur et Belzile vendus dans huit comtés du Bas-du-Fleuve et dans la péninsule gaspésienne, où s'étend le réseau de distribution de la Coopérative du Bas-Saint-Laurent.

La Seigneurie du Bosquet



St-Lazare de Vaudreuil

Élégante et spacieuse résidence de 9 pièces rappelant les constructions du temps de nos grand-mères. Salles de bains et cuisine luxueuses, chambres familiales sur chacun des deux étages.

Maison ouverte pour visiter le dimanche de 2 h. à 5 h.

Constructions sur spécifications sur sites boisées de 60.000 à 80.000 p.c., sont également disponibles pour occupation éventuelle.

Direction: Trans-Canada Ouest, sortie 14, virez à gauche sur Côte St-Charles, 2 miles jusqu'au chemin Ste-Angélique, virez à gauche pour un demi-mille sur Ste-Angélique.

IMMEUBLES TRUST ROYAL, HUDSON, QUÉ.

Tél.: 458-5365

Mme V. Lord, rés.: 458-7571, Mme S. Nelham, rés.: 458-4848

Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique des valeurs y mentionnées dans quelque province du Canada que ce soit.

Emission additionnelle

\$75,000,000



LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Débitures 9%

Date d'émission: le 1er juin 1977

Date d'échéance: le 1er juin 1987

Prix: 100 plus les intérêts courus

On peut se procurer un exemplaire de la circulaire d'offre auprès des sous-signés et d'autres courtiers s'ils sont autorisés à offrir ces valeurs dans la province.

Wood Gundy Limitée

Nesbitt Thomson Valeurs Limitée

Merrill Lynch, Royal Securities
Limitée

A. E. Ames & Cie
Limitée

Pitfield, Mackay, Ross & Compagnie
Limitée

Dominion Securities
Limitée

Burns Fry Limitée

Greenfields Incorporée

Richardson Securities of Canada

Midland Doherty
Limitée

McLeod, Young, Weir & Cie
Ltée

Crang & Ostiguy
Inc.

Lévesque, Beaubien Inc.

Walwyn Stodgell Cochran Murray
Limited

Equitable Securities
Limited

Tassé & Associés
Ltée

Pemberton Securities
Limited

Maison Placements Canada
Inc.

Andras, Bartlett, Cayley
Ltée

Geoffrion, Robert & Gélina
Ltée

A. E. Osler, Norris, Gendron
Ltd.

Braut, Guy, O'Brien
Inc.

McDermid, Miller & McDermid
Limited

Bell, Gouinlock & Compagnie,
Limitée

Mead & Cie
Limitée

Molson, Rousseau & Cie
Limitée

Casgrain & Compagnie
Limitée

F. H. Deacon, Hodgson,
Inc.

Odum Brown & T. B. Read
Ltd.

René T. Leclerc
Incorporée

Scotia Bond Company
Limited

Houston, Willoughby Limited

Bache Halsey Stuart Canada
Ltd.

McNeil, Mantha, Inc.

UN AIR NOUVEAU!



CONDOMINIUM À VENDRE

EXTÉRIEUR CHARMANT - INTÉRIEUR ÉLÉGANT!

- de 1 à 4 chambres à coucher
- 2 salles de bain
- plafonds hauts de 9' à 10'
- foyers naturels
- système de climatisation central
- chauffage électrique
- tapis mur à mur
- laveuse à vaisselle
- poêle, réfrigérateur
- prix de vente à partir de \$47.000
- Occupation immédiate

LES NOUVEAUX APPARTEMENTS SOMERSET

Appartements modernes au 2080 Sherbrooke O., coin Fort.
Heure de visite: samedi de 9h. à 5h.
à 9h. p.m. Fin de sem. de 11h. à 5h. p.m.

932-0425 932-9063

Le rapport de l'Institut d'études stratégiques

Croissance des forces soviétiques

LONDRES (AFP) — La croissance continue de la puissance militaire soviétique est devenue en 1976 le facteur dominant de la conjoncture stratégique mondiale, estiment les experts de l'Institut international d'études stratégiques (IISS) de Londres, dans leur rapport annuel Strategic Survey 1976 (Tour d'horizon stratégique 1976).

Cette croissance, notent-ils, s'est manifestée dans de nombreux domaines: apparition d'une nouvelle gamme de missiles intercontinentaux ou de portée moyenne, mise en oeuvre d'un nouvel avion tactique et d'un char d'un modèle nouveau, entrée en ligne d'un nouveau système mobile de défense aérienne, intégration à la flotte opérationnelle du premier véritable porte-avions soviétique. En même temps, les forces armées de l'URSS ont commencé d'opérer en permanence dans des zones où on les voyait rarement, les détroits danois par exemple.

Pour les experts de l'IISS, la tendance de l'URSS à renforcer ses moyens militaires est

due à la fois à la confiance traditionnelle des Russes dans les "gros bataillons" et à l'inertie de l'appareil d'Etat. "Souvent les dimensions de l'arsenal soviétique, disent-ils, ont semblé résulter non d'une décision politique consciente, mais de la préservation bureaucratique de la vitesse acquise". Toutefois, à leur avis, l'essentiel repose sur le fait que la puissance militaire est pour l'URSS, qui se montre "non compétitive sur le plan de l'économie, répressive sur le plan culturel, de plus en plus stérile dans le domaine idéologique", le principal moyen d'apparaître comme une puissance mondiale.

Les spécialistes de l'IISS démontrent cette idée en ajoutant que "la puissance militaire mise à part, l'URSS dispose de relativement peu de moyens d'influence". En ce qui concerne l'aide au développement, par exemple, la contribution totale de l'URSS et de ses alliés, n'a pas dépassé en 1975 la moitié de celle de l'Allemagne fédérale. Et elle continue, de même, de dépendre des crédits et des

livraisons de céréales occidentales pour la bonne marche de son économie.

Bien plus, l'URSS a pu devenir une puissance militaire d'importance mondiale, mais, "en dehors de la zone qu'elle contrôle de façon traditionnelle, et à l'exception d'un petit nombre de régions à l'extérieur de cette zone", son influence est liée à ses moyens militaires. C'est ce qui explique, selon les experts de l'IISS, que l'URSS ait consenti les sacrifices considérables (entre 11 et 13 pour cent de son produit national brut) que représentent ses dépenses de défense.

Cette situation entraîne deux conséquences: la première est que l'URSS est évidemment peu disposée, dans le cas d'un éventuel accord Est-Ouest, à des concessions mutuelles sur le plan militaire. Car elle perdrait ainsi une partie de ses moyens d'influence politique. La seconde est que l'influence de l'URSS est plus forte en période de conflit, dans les moments où ses fournitures d'armes et ses moyens logistiques

sont particulièrement demandés. Mais cela ne dure que le temps du conflit.

Face à cette situation, compliquée encore par la montée de la dissidence à l'intérieur même de l'URSS, et de la contestation dans les pays de l'Est, sans parler du phénomène de l'euro-communisme, l'IISS recommande aux pays occidentaux une stratégie en trois volets:

— maintenir l'équilibre militaire dans les régions essentielles à la sécurité de l'Occident;

— faire comprendre aux leaders soviétiques que le développement de leur puissance

militaire a des effets négatifs au-delà d'un certain point, et diminue la tendance des pays occidentaux au compromis. Les experts de l'IISS reconnaissent toutefois qu'il s'agit là d'un "message difficile à faire passer".

— faire participer davantage l'URSS au maintien de la stabilité globale et l'entraîner à atteindre ses objectifs par des moyens non militaires. "La politique de détente resterait ainsi une politique de sécurité, pourvu que l'Ouest précise clairement les limites à l'intérieur desquelles il tolérerait l'influence et l'engagement militaires soviétiques".

Critique des erreurs de l'administration Carter

LONDRES (Reuter) — La politique du président Carter a occasionné des tiraillements au sein de l'Alliance atlantique, et il faut s'attendre à une période "d'incertitude et d'irritation" parmi les alliés des États-Unis, estime l'Institut international d'études stratégiques.

L'IISS estime que l'administration Carter a commis des erreurs dans la manière dont elle a abordé les questions de droits de l'homme, la limitation des armements stratégiques, et ses relations avec la Corée du Sud et l'Afrique du Sud.

L'administration Carter, estime-t-il, se compose d'hommes intelligents, mais ce n'est qu'à un certain prix qu'ils apprendront

leur métier.

Le document estime que la nouvelle administration définit sa politique par contraste à celle de l'administration précédente. En ce qui concerne les droits de l'homme, elle ne tient pas compte du fait que, placé devant l'alternative de la détente à l'étranger et du maintien d'un contrôle solide et incontesté sur le plan intérieur, le Kremlin optera toujours pour la deuxième voie.

Dans le domaine des armements stratégiques, les propositions formulées cette année par l'administration Carter étaient inspirées en grande partie de "conceptions périmées" et mettaient trop l'accent sur la quantité, et pas assez sur la qualité, des armements.

La force atomique française

LONDRES (AFP) — Il est bien difficile d'admettre que la France soit la troisième puissance nucléaire mondiale, comme l'a affirmé le président Giscard d'Estaing, estiment les experts de l'Institut international d'études stratégiques (IISS) dans le Strategic Survey 1976.

Certes, reconnaissent-ils, la force nucléaire stratégique française est "plus importante que celle de la Grande-Bretagne, et plus moderne que celle de la Chine", mais, ajoutent-ils, "elle n'en présente pas moins des insuffisances dans de nombreux domaines".

Ainsi, à leur avis, elle est inférieure à celle de la Grande-Bretagne — qui bénéficie de l'aide et, en partie, du matériel des États-Unis — du point de vue "des dispositifs de commandement et de contrôle, des communications et des moyens de reconnaissance". De même les sous-marins nucléaires stratégiques français ne sont équipés que de Missiles à ogive unique, alors que le Polaris 3A dont

sont dotés les sous-marins britanniques ont une ogive à trois têtes.

D'autre part, les experts de l'IISS insistent sur la vulnérabilité des forces nucléaires françaises: si les sous-marins quand ils sont à la mer, sont pratiquement invulnérables, les trente-six Mirage-4 n'ont que des capacités de pénétration "douteuses" face à l'amélioration de la défense aérienne en Union soviétique et en Europe de l'Est. Les aéroports sur lesquels ils sont déployés peuvent être facilement attaqués par des missiles, tout comme les silos du plateau d'Albion, ou la base sous-marine de l'Île-Longue.

"En pratique, indique le rapport de l'IISS, cela signifie que la force de frappe repose sur les sous-marins, alors qu'il n'y en a en général qu'un en mer à la fois, à la rigueur deux, et qui réduit la substance opérationnelle de la force de dissuasion française à trente-deux missiles mer-sol à tête unique".

Si on compare la force sous-marine stratégique de la

France avec celle de la Grande-Bretagne, cette dernière dispose d'un avantage certain du point de vue des objectifs: elle peut lancer 192 ogives contre 64 (80 quand le cinquième sous-marin stratégique français sera entré en service actif), et les missiles français M1 et M2 ont une portée plus faible que celle des Polaris. La zone d'action des sous-marins français est ainsi plus "restreinte et, dans le même temps, ils sont plus exposés au risque de la défense anti-sous-marine".

Enfin, les experts de l'IISS soulignent que la force de dissuasion devra être modernisée "de façon substantielle" pour que son efficacité subsiste dans les années 1980. Ils évoquent l'éventualité de la mise au point par la France de missiles à ogives multiples: "L'incertitude qui entoure ce projet illustre le dilemme plus général qui se pose au gouvernement: comment concilier les ambitions nucléaires de la France, avec l'accent mis récemment sur l'amélioration des forces conventionnelles.



1. Un système de freinage sûr avec servofreins à disque à l'avant.

2. Les montants spécialement étudiés permettent une visibilité exceptionnelle.

3. Un système de suspension semblable à celui des voitures de course assure à la Fiat 131 une grande maniabilité.

4. Une famille de cinq peut voyager en tout confort. Capacité du coffre: 14,5 pi. cu.

NOUVELLE
GARANTIE DE 3 ANS
CONTRE LES PERFORATIONS
DUES À LA CORROSION,
SANS LIMITATION
DE MILLAGE.

FIAT: plaisir et sécurité au volant

La nouvelle Fiat 131 s'adresse aux conducteurs qui croient que la sécurité et le plaisir de conduire peuvent aller de pair. A \$5,295*, la Fiat 131 est imbattable des points de vue freinage, visibilité, performances et prix.

La sécurité active: une leçon empruntée à la médecine préventive. Le génie de la médecine préventive consiste, comme on le sait, à empêcher la maladie de se manifester.

La sécurité active de Fiat agit de la même façon. Nos ingénieurs ont réussi à construire une voiture à la fois nerveuse et stable. Voilà pourquoi de nombreux conducteurs d'essai ont tendance à inclure la nouvelle 131 dans le groupe des sedans sport (qui coûtent jusqu'à \$4,000 de plus) alors qu'elle appartient au groupe des voitures familiales.

Cinq caractéristiques de sécurité et leur raison d'être.

1. En banc d'essai, une Fiat 131 lancée à 60 m/h peut stopper sur 120 pieds.

Il faut à la Ford Granada et à la Plymouth Volare 170 pieds, cinquante de plus que la Fiat. La Chevrolet Nova requiert 160 pieds.

La Fiat 131 est équipée de freins à disque à l'avant, à tambour à l'arrière. Servo-assistés dans les deux cas, les freins de la Fiat 131 sont "entrecroisés" pour les rendre plus sûrs.

2. Un dispositif ingénieux mis au point par Fiat diminue les risques de dérapage et de tête à queue.

Ce dispositif, appelé soupape de décompression des freins arrière, "sent" quand les roues arrière sont sur le point de bloquer et relâche quelque peu la pression des freins.

En évitant le blocage des freins, on évite le dérapage et les tête à queue.

3. La suspension de la Fiat 131 est confortable. Elle est aussi de toute sécurité.

La suspension est munie de jambes d'amortisseurs MacPherson à l'avant pour donner une bonne tenue de route. Une barre anti-roulis à l'avant aide également à empêcher la voiture de patiner.

4. Direction de voiture de course.

Nos ingénieurs ont prêté la direction à pignon et crémaillère au dispositif de recirculation de billes dont la plupart des voitures familiales sont munies. Le pignon et la crémaillère donnent une conduite plus directe.

5. Meilleure visibilité.

Mieux vous pouvez voir un obstacle, mieux vous pouvez l'éviter. La visibilité offerte par la Fiat 131 attire

de partout des commentaires flatteurs.

Les éléments de sécurité active offrent plus que la sécurité.

• Conduite plus agréable: les servofreins et la suspension réduisent la fatigue au volant.

• Stationnement facile grâce au système de direction et à l'excellente visibilité.

• Système de suspension offrant la traction nécessaire dans la neige, et freins répondant bien aux exigences du climat canadien.

Modèle	Prix de détail suggéré
128 standard	\$3595
128 sedan, 2 portes	3950
128 sedan, 4 portes	4150
128 familiale	4590
128 3P	4650
131, 2 portes	5295
131, 4 portes	5495
131 familiale	5995
X 1/9	5995
124 Spider	6995

* Les prix de vente au détail suggérés par le fabricant n'incluent pas le transport, les taxes, les plaques d'immatriculation ni les frais de préparation du concessionnaire.

D'autres facteurs à considérer à l'achat d'une voiture en 1977.

Prix raisonnable. Notre prix est de beaucoup inférieur à celui de la Volvo et à peine supérieur à celui de la V.W. Rabbit. Il vous en coûterait peut-être moins pour un modèle américain dépourvu mais vous paieriez beaucoup plus pour le munir d'un équipement aussi complet que celui de la nouvelle Fiat 131.

Garantie anti-corrosion. Fiat offre une garantie de trois ans contre les perforations dues à la rouille, sans limitation de millage.

"... sans doute la voiture de série la mieux protégée contre la corrosion à l'heure actuelle."

La Presse, Montréal

Le millage.

Avec une transmission standard, la Fiat 131 roule 22 milles au gallon en ville et 34 sur la grand-route. Avec la transmission automatique, elle fait 24 milles en ville et 30 sur la grand-route. E.P.A.*

Venez essayer les nouvelles Fiat chez:

Montréal: Eugène Carrière Automobile Ltée, 2081 ouest, rue Ste-Catherine. (Tél.: 937-3991)

Latreille Automobile Ltée, 4184, rue St-André. (Tél.: 522-2121)

Luciani Automobile Inc., 9474, boul. St-Michel. (Tél.: 384-5032) Laval: Fortin Automobile Inc., 272-70^e avenue. (Tél.: 681-1666)

Lachine: Ninth Avenue Motor Sales, 895, St-Louis. (Tél.: 637-2564)

Longueuil: Auto Allard Inc., 2039, chemin Chambly. (Tél.: 674-8734)

St-Jean: Garage Lehoux et Simard, 450, Jacques Cartier Sud. (Tél.: 347-6555)

FIAT

* Ces chiffres proviennent de tests dans des conditions d'essai. Le millage obtenu dépend toutefois de la vitesse, des conditions climatiques et routières, des habitudes de conduite, de l'équipement et de l'entretien de la voiture.

Conflit en Afrique australe

LONDRES (Reuter) — Dans son rapport annuel, l'Institut international des études stratégiques de Londres estime qu'il reste "peu d'espoir d'éviter un conflit prolongé" en Afrique australe.

Une étude des livraisons d'armes dans les tiers monde en 1976 montre qu'un accent nouveau est placé sur l'Afrique, où l'on note "une tendance accrue à faire confiance aux forces militaires pour parvenir à des objectifs politiques", déclare le rapport.

L'issue de la guerre d'Angola et le recul des perspecti-

ves d'un règlement négocié en Rhodésie ont incité les gouvernements d'Afrique noire et les mouvements de libération à chercher une aide extérieure, notamment auprès de l'Union soviétique et de Cuba. Cependant, ajoute-t-il, "bien que les conflits d'Angola, de Rhodésie et du Sud-Ouest africain (Namibie) aient revêtu une importance immédiate l'an passé, c'est peut-être l'apparition d'une agitation civile en Afrique du Sud qui a les implications les plus significatives pour la stabilité à long terme et les changements dans cette région.

"Les représailles policières contre les jeunes manifestants ont conduit beaucoup de militants à chercher asile dans des pays voisins d'Afrique noire, liant ainsi plus étroitement les conflits de Rhodésie et du Sud-Ouest africain à l'agitation civile en Afrique du Sud".

L'émergence d'une conscience noire est peut-être la plus importante à long terme de ces désordres, car elle réduit les chances d'un compromis entre Blancs et Noirs, poursuit le rapport.

Parallèlement, la capacité du premier ministre sud-africain, M. John Vorster, à persuader les gouvernements occidentaux à fermer les yeux sur ce qui se passe en Afrique du Sud a été entamée. "Ce n'est pas dû seulement à son apparente incapacité à pousser au compromis le régime rhodésien, mais cela traduit aussi un durcissement de l'opinion en Occident".

Le rapport critique à ce propos la forme de l'opposition de l'administration Carter au régime d'apartheid, estimant qu'"un certain degré de soutien à l'Afrique du Sud est peut-être la seule façon d'amener M. Vorster à faire pression sur le premier ministre rhodésien, M. Ian Smith, pour qu'il accorde les droits de l'homme fondamentaux à la population de ce pays".

L'Institut des études stratégiques juge que le conflit d'Afrique australe recèle le danger de précipiter une confrontation entre grandes puissances. Il offre "toute une série d'occasions auxquelles l'Union soviétique trouverait difficile de résister".

"En Angola, l'Occident en général et les États-Unis en particulier ont commis l'erreur de se trouver dans le camp des perdants et, qui plus est, dans celui soutenu par l'Afrique du Sud".

Après avoir noté que la diplomatie de la navette réutilisée en Afrique australe par M. Henry Kissinger pour restaurer la crédibilité des États-Unis dans la région avait failli se solder par un succès, le rapport ajoute: "L'administration Carter s'est tournée avec moins d'ambiguïté vers un soutien à l'Afrique noire, se privant par là de sa faculté de faire pression sur l'Afrique du Sud, mais, dans le même temps, empêchant que la politique africaine des États-Unis se retrouve à nouveau avec sa garde baissée".

Tension dans la corne de l'Afrique

LONDRES, (AFP) — La situation dans la "corne" de l'Afrique, caractérisée par le risque de dislocation de l'Éthiopie, la révolte nationaliste en Érythrée, la proche indépendance de Djibouti, et par le renforcement des liens entre la Somalie et l'Union soviétique, attire particulièrement l'attention des experts de l'Institut international d'études stratégiques (IISS).

Dans cette zone, écrivent-ils, un conflit "pratiquement ignoré" est peu à peu apparu, alors que "l'attention du monde se concentrait sur les événements d'Afrique australe. Tout cela, rappellent-ils, se déroule "le long d'un couloir maritime important pour les intérêts économiques et stratégiques de l'Est comme de l'Ouest".

Ainsi, en Éthiopie, le gouvernement militaire révolutionnaire, le Dergue est jugé "plus impopulaire que jamais", miné "par les jalousies et les luttes pour le pouvoir". Le rapport souligne la force des oppositions politiques qu'il doit affronter, ainsi que ses "efforts infructueux pour légitimer son pouvoir".

Sur le terrain, la position du Dergue est plus difficile encore: "De l'aveu même du gouvernement, indique le rapport de l'IISS, dix des quatorze provinces sont le plus souvent en révolte ouverte contre le Dergue". Et il précise: "Le fait que l'éthnie Oromo, bénéficiaire véritable de la révolution, a réinvesti dans son propre mouvement national l'enthousiasme dont elle avait d'abord fait preuve, a seulement servi à mettre en valeur l'incapacité fondamentale de Dergue à fonder son autorité".

Pendant ce temps, en Érythrée, les deux mouvements nationalistes ont renforcé leur unité. Les 25.000 militaires éthiopiens présents dans la région se sont vu opposer une force de 10.000 — 15.000 hommes "bien entraînés et bien approvisionnés" bénéficiant en outre du soutien "quasiment unanime" de la population locale.

S'agissant de Djibouti, les experts de l'IISS estiment que la France a jugé que le coût du maintien de son pouvoir était "supérieur aux bénéfices réalisés". D'autant qu'il semble que la France continuera à jouer de facilités navales. Mais le problème majeur, pour l'avenir, concerne "les intentions d'une Somalie de plus en plus dynamique" envers ce qu'elle considère comme un "territoire perdu".

De ce point de vue, le rapport de l'IISS met en évidence à la fois le fait que la Somalie est "probablement l'État d'Afrique le moins géré par des rivalités ethniques internes", et le développement de ses rapports avec l'URSS. À Berbera, sur la Mer Rouge, l'URSS dispose désormais d'un port en eau profonde, de casernes, d'un centre de transmission qui assure le relié entre l'armateur de Moscou et l'escadre de l'Océan Indien, de réserves de carburant, d'un aéroport susceptible d'accueillir les avions Bear de reconnaissance de l'aéronavale soviétique, et d'installations pour stocker et entretenir des missiles tactiques.